



Les Echos



MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020

FOIRES AUX VINS
UN SUPPLÉMENT SPÉCIAL DE 12 PAGES

Salaires Après des années fastes, les cadres vont pâtir en 2020 de la crise sanitaire. // P. 15

Les aéroports français au bord de l'asphyxie



- Un modèle économique dynamité par la crise.
- Le trafic en chute de 85 % depuis le mois de mars.
- La cacophonie sur les contrôles aux frontières décourage toujours les voyageurs.
- L'Europe à la recherche de règles communes pour les déplacements au sein du continent.

// PAGES 6 ET 16

Gerty Images

Castex relance le chantier de la simplification

ENTREPRISES L'exécutif prépare une batterie de mesures de simplification administrative pour faciliter la mise en musique du plan de relance et le quotidien des entreprises. Cela touchera les normes, comme un allègement des procédures. Certaines dispositions d'urgence prises par ordonnance durant la crise sanitaire seront prolongées, voire pérennisées, pour le droit du travail, la formation, l'urbanisme ou les marchés publics. L'exécutif va remettre sur le métier le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique, mis de côté avec le Covid et qui devrait être discuté à l'Assemblée à l'automne. Les écologistes craignent une atteinte du droit de l'environnement. // PAGE 2



Eric Piermont/AFP

Le Premier ministre à l'université d'été du Medef, le 26 août.

Temps difficiles pour l'assurance-vie



ÉPARGNE Le placement financier très prisé des Français peine à se remettre du confinement. En juillet, il a subi un cinquième mois d'affilée de décollecte nette malgré la remise en route de l'activité et l'ouverture des points de vente. Les retraits ont dépassé 5 milliards d'euros depuis le début de l'année (en net) alors que les livrets bancaires ont fait le plein. Point positif pour les assureurs, les dépôts bruts des particuliers sur ce support ont eu tendance à augmenter au début de l'été. Les difficultés actuelles du marché devraient cependant alimenter les débats sur le modèle de l'assurance-vie mis à mal par les taux d'intérêt bas. // PAGE 27

fStock

LesEchos
SUR

Europe 1

RETROUVEZ NICOLAS BARRÉ
L'ÉCLAIRAGE ÉCO À 7H15
DANS LE 7H-9H DE MATTHIEU BELLIAUD

M 00104 - 902 - F: 3,00 €



ISSN0153.4831 113^e ANNÉE
NUMÉRO 23275 32PAGES

Antilles Réunion 4,10 €. Belgique 3,60 €. Espagne 4,40 €. Grande-Bretagne 3€80. Grèce 4,20 €. Italie 4,40 €. Luxembourg 3,80 €. Maroc 35 DH. Suisse 5,90 FS. Tunisie 5,50 TND. Zone CFA 3100 CFA.

Wall Street attire de nouveau les particuliers et les entreprises

BOURSE Après des mois de gel du marché des introductions en Bourse en raison du plongeon des places financières provoqué par le Covid-19, les entreprises se bousculent pour entrer à Wall Street. Elles pourront désormais le faire par le biais d'une cotation directe qui permet la cession d'actions détenues par les fondateurs et sans création de titres. La bonne tenue des marchés américains attire aussi les particuliers qui pèsent désormais 20 % des volumes à Wall Street. L'engouement pour les Gafa a créé une nouvelle génération de spéculateurs prêts à prendre tous les risques pour faire fortune.

// PAGES 28-29 ET L'ÉDITORIAL
D'ELSA CONESA PAGE 14



Au Brésil, la difficile sortie du chaos

L'analyse de
Thierry Ogier

Le PIB du Brésil a reculé de 9,7 % au deuxième trimestre, chute record due à l'impact de la pandémie sur la première économie d'Amérique latine. Le plan de relance concocté par Jair Bolsonaro devrait atténuer le choc mais reste limité par le souci de ne pas creuser une dette qui inquiète les marchés. // PAGE 9

MECALUX

Systemes de stockage automatisés

0 810 18 19 20
Service gratuit + prix d'un appel local

mecalux.fr

Castex veut son « choc » de simplification administrative pour les entreprises

- Le gouvernement prépare une batterie de mesures pour faciliter la mise en musique du plan de relance.
- Certaines dispositions d'urgence prises par ordonnance durant la crise sanitaire seront prolongées, voire pérennisées.

ENTREPRISES

Alain Ruello
@AlainRuello
avec R. Ho.

A chaque gouvernement son choc de simplification, et Jean Castex entend bien maintenir la tradition. Sous couvert de « décomplexification », le Premier ministre prépare une batterie de mesures administratives pour faciliter la mise en musique du plan de relance qui sera présenté ce jeudi, mais aussi pour faciliter la vie des entreprises, a-t-on appris de sources concordantes. « Il s'agit d'une part d'alléger certaines normes, et d'autre part de remédier aux lourdeurs administratives en accélérant la numérisation de certaines démarches », explique une source gouvernementale. A la clé notamment, l'inscription dans la durée de certaines dérogations prises sous le sceau des différentes lois d'urgence pour faire face à l'épidémie de coronavirus.

Le Premier ministre l'a dévoilé la semaine dernière lors de son discours au Medef, mais ses propos sont passés quelque peu inaperçus. « Nous irons, c'est l'aspect non-financier [du plan de relance, NDLR], vers davantage de simplification afin de faciliter son appropriation rapide par toutes les entreprises », a-t-il promis, rappelant que nombre de mesures de simplification ont été adoptées pendant la crise sanitaire par ordonnances. « Ces dispositions seront prolongées, amplifiées et, si possible, pérennisées », a-t-il poursuivi, précisant les domaines concernés : travail, formation professionnelle, commande publique et urbanisme.

Relèvement des seuils de marchés publics

« Le coup du choc de simplification on nous l'a déjà fait », tempère le patron d'une grande branche professionnelle, pour le moins sceptique. Nul doute que les syndicats aussi seront très attentifs, eux qui avaient insisté durant le confinement pour que le gouvernement ne grave pas dans le marbre ce qui était censé rester exceptionnel. Les éventuels prolongements pourraient concerner les entretiens obligatoires des salariés. Autre piste, l'alignement sur le droit commun des indemnités versées aux apprentis placés en chômage partiel.

En matière de Code du travail, c'est plus flou. Parmi les mesures

dérogatoires prises en mars candidates à prolongement, certains évoquent les délais de consultation des CSE ou l'allongement de la durée du travail (même si c'est resté lettre morte). Du côté de la commande publique, le relèvement de 40.000 à 70.000 ou 80.000 euros des seuils de certains marchés publics sans mise en concurrence fait aussi partie des candidats à extension dans le temps.

Preuve que le sujet est dans l'air du temps, Alain Griset, le ministre chargé des PME, y a consacré un déplacement vendredi dernier à Montpellier. « L'Etat a montré pendant cette période de confinement sa faculté à faciliter les procédures. [...] On veut s'appuyer sur cette expérience pour la mise en œuvre dans le quotidien », a-t-il déclaré. Pour ratisser le plus large possible, Alain Griset a demandé aux organisations professionnelles concernées – dont l'U2P qu'il dirigeait – de lui adresser leurs vœux en matière de simplifications métier par métier.

Les mesures concernent le travail, la formation professionnelle, la commande publique et l'urbanisme.

Les réponses à cette consultation sont attendues cette semaine et vont être expertisées. Ce qui sera retenu des demandes terrain ainsi que les mesures d'urgence prolongées ou pérennisées sera ensuite mis en œuvre par voie réglementaire quand ce sera possible. Les simplifications qui devront en passer par la loi pourront être intégrées au projet de loi « Accélération et simplification de l'action publique » resté bloqué à l'Assemblée début mars à cause du confinement, voire – en cas de risque de cavalier législatif – via un nouveau texte. « La tendance est de passer via le projet de loi Asap qui reviendra à l'Assemblée à l'automne », avance un conseiller gouvernemental.

Le gouvernement pourrait aussi rattraper certains éléments du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social présenté en Conseil des ministres mi-novembre et qui, lui aussi, n'a pu être adopté au printemps. Il y était question de travail de nuit, de révision des accords de groupe ou encore de CDD multi-remplacement. ■



Le Premier ministre a annoncé, le 26 août dernier à l'université d'été du Medef, vouloir aller vers davantage de simplification au quotidien pour les entreprises. Photo Gonzalo Fuentes/Pool/Reuters

Les écologistes s'alarment de possibles atteintes à l'environnement

Le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique entend faciliter la tâche des entreprises pour s'implanter. Mais les écologistes craignent une atteinte forte du droit de l'environnement.

Muryel Jacque
@MuryelJacque

En janvier, bien avant que le coronavirus fasse dérailler la machine économique, Emmanuel Macron l'avait promis aux 200 patrons d'entreprises étrangères et françaises présents au sommet « Choose France » à Versailles : pour faciliter leurs implantations, certaines démarches administratives, souvent longues – et plus longues que dans d'autres pays –, seraient simplifiées. Sept mois plus tard, alors que la crise prend nombre d'entre

elles à la gorge, le gouvernement reste décidé à leur simplifier la tâche, notamment en matière d'autorisation environnementale.

Déroger à certaines normes

Transmis à l'Assemblée nationale quelques jours avant le confinement, le projet de loi de simplification de l'action publique (Asap), qui devrait être examiné dans l'hémicycle fin septembre, contient, en l'état, une série de propositions touchant au droit de l'environnement. Les arbitrages ne sont pas faits et le projet doit être discuté avant toute adoption, mais d'autres mesures pourraient s'y ajouter. L'objectif ? « Accélérer et libérer les projets industriels sur nos territoires, en simplifiant les procédures préalables aux implantations industrielles », selon l'exposé des motifs, qui précise que « ce sujet est un enjeu important d'attractivité ».

L'actuelle mouture de la loi permettrait, par exemple, de considérer des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) comme des installations existantes. Les préfets pourraient autoriser la réalisation de certains travaux de construction avant la délivrance de l'autorisation environnementale, à condition que le permis de construire ait été délivré et l'enquête publique réalisée. Dans certains cas, selon la nature du projet, ils pourraient aussi s'en tenir à une consultation du public. Quant aux pré-fouilles archéologiques, elles pourraient se voir anticipées.

Risque de « saucissonnage »

Pour le gouvernement, ces simplifications resteront très encadrées, tout en gardant un niveau de garantie élevé, sans rien changer aux règles de sécurité. Pour autant,

dès mars, des experts du droit de l'environnement s'étaient inquiétés et avaient « alerté » les parlementaires. L'association France Nature Environnement évoquait, avec ce projet de loi, un « risque d'amoinrir encore la qualité [des] évaluations [environnementales], en permettant un "sautonnage", c'est-à-dire de découper par opération ou par législation l'évaluation de l'impact d'un projet ».

Autre source de préoccupation pour les écologistes : un décret publié début avril, pendant le confinement, qui permet aux préfets de déroger à des normes réglementaires à certaines conditions, dans des domaines variés dont celui de l'environnement. Dans une tribune publiée lundi sur le site de Reporter, l'avocate et ancienne ministre de l'Environnement Corinne Lepage a « dénoncé » ce qu'elle estime être une « déconstruction » du droit de l'environnement. ■

Impôts de production : les villes inquiètes pour leur autonomie

COLLECTIVITÉS LOCALES

L'exécutif a prévu d'alléger les taxes foncières de l'industrie. Il a promis aux communes directement touchées de compenser leur baisse de recettes à l'euro près.

Laurent Thévenin
@laurentthevenin
et Isabelle Couet
@icouet

L'heure est aux derniers réglages pour la baisse des impôts de pro-

duction de 10 milliards d'euros par an voulue par Bercy. Fin juillet, le gouvernement avait déjà trouvé un accord avec les régions pour compenser la suppression de la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui leur revient, soit 7 milliards d'euros : elles se verront attribuer une fraction de la TVA. Pour les communes et les intercommunalités, toutes les incertitudes ne sont pas encore levées.

L'ambition du gouvernement est de baisser, pour les établissements industriels, deux impôts perçus par le bloc communal : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cet allègement passerait par une réforme du mode de calcul de la valeur locative des locaux indus-

triels, qui sont toujours davantage taxés que les autres types de locaux, notamment commerciaux.

Réactions diverses

Dans le détail, le gouvernement veut faire baisser la TFPB de 1,75 milliard d'euros et la cotisation foncière des entreprises de 1,54 milliard. C'est ce qu'ont indiqué la semaine dernière Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, et Olivier Dussopt, le ministre des Comptes publics, dans un courrier envoyé aux associations des réactions diverses.

« Nous réaffirmons notre opposition à toute baisse des ressources fiscales locales », réagit ainsi Philippe Laurent, le secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF), même si les deux ministres

ont promis que les effets de cette réforme sur les communes et les intercommunalités seraient « intégralement neutralisés ». « Ce principe de neutralité préservera l'intérêt local à l'accueil des entreprises », ont-ils écrit.

Le gouvernement entend ainsi mettre en place une compensation qui « soit certaine, dynamique et territorialisée ». Celle-ci se ferait sous la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat. « Elle consisterait à verser à chaque collectivité le même montant de taxe foncière et de CFE que les établissements industriels du territoire : pour 1 euro payé par l'Etat », développent les deux ministres dans leur courrier.

Pour l'Assemblée des communautés de France (AdCF), ces propo-

sitions sont « un moindre mal » : « Certes, c'est une part de notre assiette fiscale qui s'érode. Mais on garderait quand même un intérêt fiscal au développement économique des territoires », explique Nicolas Portier, son délégué général.

Reste un point crucial et en suspens pour les communes et intercommunalités, qui ont la main sur les taux de CFE et de TFPB. « Il nous importe d'avoir la garantie que, le cas échéant, une hausse des taux de la TFPB ou de la CFE se traduira bien aussi par une augmentation de due proportion de la quote-part de l'Etat », explique Franck Clayes, directeur économie et finances locales de France urbaine, l'association des grandes villes.

« Il ne faut pas que la compensation se fasse sur la seule évolution

des bases fiscales mais qu'elle tienne aussi compte des éventuelles évolutions de taux. Il faut préserver l'autonomie fiscale des collectivités locales », insiste également Bastien Régnier, le directeur général de Villes de France, qui représente les communes de 10.000 à 100.000 habitants. Une nouvelle réunion technique avec Bercy devrait permettre de débattre de ce sujet sensible. ■

10

MILLIARDS D'EUROS
La baisse des impôts de production annoncée par le gouvernement.



Le futur mécanisme de prise en charge s'adressera aux parents qui ne peuvent pas télétravailler. Photo iStock

Ecole : les parents indemnisés pour la garde de leur enfant

ÉDUCATION

Le gouvernement n'a pas encore tranché sur les modalités d'indemnisation des parents contraints de garder leur enfant en cas de fermeture de classe, mais le principe est acté.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

C'est la crainte de nombreux parents. Et une réalité, dès la rentrée, déjà pour certains. Une élève d'un collège d'Amiens, qui avait participé à l'opération « Ecole ouverte » menée dans son établissement la semaine dernière, a été testée positive au Covid et 24 de ses camarades qui l'avaient côtoyée ont été placés comme elle en quatorzaine.

Joli casse-tête pour les parents : le mécanisme d'indemnisation des mères ou pères bloqués chez eux pour garder leur progéniture de moins de 16 ans à la suite de la fermeture des établissements scolaires est tombé avec leur réouverture, en juin. En l'état actuel de la réglementation, les parents doivent déposer des congés ou RTT s'ils ne peuvent pas télétravailler.

Un dispositif très encadré

Mais le gouvernement travaille à un nouveau mécanisme de prise en charge, a affirmé Gabriel Attal, au micro de franceinfo mardi matin. Si une école ou une classe ferme en raison d'une contamination, « le congé parental sera possible pour les parents », a déclaré le porte-parole du gouvernement. « On va réactiver quelque chose pour accompagner les parents, soit via les indemnités journalières, soit via l'activité partielle », a précisé aux « Echos » la ministre du Tra-

vail, Elisabeth Borne, en marge d'un déplacement à Beauvais, dans l'Oise.

Mais le dispositif sera très encadré. Il faudra que trois conditions soient réunies, insiste-t-on dans l'entourage du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer : « Que la fermeture de l'établissement soit prononcée par les autorités compétentes administratives ; qu'aucun autre dispositif alternatif d'accueil de cet enfant ne soit proposé localement et qu'aucun des deux parents ne puisse par leur fonction, leur travail, aller télétravailler. »

Dernier recours

Lors d'un déplacement mardi à Châteauroux pour la rentrée scolaire, le Premier ministre, Jean Castex, a fait comprendre que ce mécanisme pour les parents serait en dernier recours. « Il faudra effectivement trouver des solutions surtout pour que les parents des enfants concernés puissent continuer à travailler, a-t-il déclaré. Donc plus que des solutions de congé parental, c'est plutôt des modes de garde que nous mettrions à leur disposition, que nous entendons favoriser dans cette hypothèse. »

Dès le début du confinement, le gouvernement avait annoncé que les arrêts de travail pour garde d'enfant à la suite de la fermeture des crèches et écoles seraient de droit et indemnisés. Initialement, le choix avait été fait d'une garantie de 90 % de la rémunération nette via les indemnités journalières servies par l'assurance-maladie. Puis, le 1^{er} mai, le système avait été intégré au chômage partiel, avec une indemnisation de 84 % du salaire net. A la suite de la réouverture des écoles, à la fin du confinement, le bénéfice du congé de garde d'enfant avait été conditionné à la transmission à l'employeur d'une attestation de l'établissement de l'enfant indiquant que ce dernier ne pouvait pas être accueilli. ■

Sécurité : un petit déphasage nommé Dupond-Moretti

Si Emmanuel Macron a choisi d'attaquer la question de la sécurité par l'angle de la justice et de la réponse pénale, son garde des Sceaux semble en retrait.

Ce n'est ni la première fois que l'usage d'un mot fait polémique – celui d'« *ensauvagement de la société* » employé par Gérald Darmanin – ni la dernière fois que le duo ministre de l'Intérieur-garde des Sceaux fait entendre des dissonances. Interrogé par Europe 1, Eric Dupond-Moretti a rejeté un terme qui, selon lui, « *développe le sentiment d'insécurité* ». Mais ne peut-on dire après tout que chacun est dans son rôle ? Le ministre de l'Intérieur dont on attend qu'il mette des mots (si tant est qu'il agisse) sur ce que ressent une partie de la population, un ministre de la Justice qui contrebalance, et un président de la République qui cherche la synthèse. Devant des journalistes vendredi, Emmanuel Macron a déploré une « *banalisation*

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE Cécile Cornudet



de la violence » et même un « *changement anthropologique* » qui nécessite de « *restaurer l'ordre républicain* ». Mots moins clivants mais même ambition. Après le Covid et la relance, la sécurité est l'autre dossier que l'exécutif a mis en haut de sa pile de rentrée. Tout l'exécutif ? Jusqu'à Eric Dupond-Moretti ? C'est sur ce point que l'interview interroge. Par refus de « *surenchère populiste* », il parle de « *crime atroce* » mais refuse de questionner les remises de

peine dont a bénéficié le récidiviste qui a violé et tué une adolescente à Nantes. Il porte aussi une charge très lourde contre la droite qui attaque sur la sécurité, alors qu'Emmanuel Macron a, lui aussi, donné consigne à Jean Castex et à Gérald Darmanin de hausser le ton sur le sujet. Le tout ne serait que petit couac de rentrée si les mêmes n'avaient décidé d'attaquer le problème non plus par l'angle de la police mais par celui de la justice. « *Plus de moyens* », « *plus de greffiers* », répètent Emmanuel Macron et Jean Castex pour accélérer les délais de la réponse pénale. Sur ce point, le garde des Sceaux entend : oui pour les moyens et les postes. Mais où serait l'effet attendu s'il n'y avait en même temps une sévérité de la réponse et un ministre pour l'incarner ? « *La stratégie est bonne mais Eric Dupond-Moretti est-il le bon*

casting pour la porter ? » s'interroge déjà un poids lourd de la majorité. S'il existe un « *sentiment d'insécurité* », il y a aussi un sentiment – ou pas – qu'on lutte contre l'insécurité. Ainsi, comment sera perçue l'amende de 200 euros instituée ce 1^{er} septembre contre les consommateurs de drogue ? Comme un mieux sécuritaire puisque les poursuites judiciaires ne débouchaient pas, ou comme un recul juste décidé pour désengorger les tribunaux ? Question d'effectivité sans doute, mais aussi de point de vue et d'incarnation. Nicole Belloubet n'était pas une figure d'autorité. Qu'en sera-t-il pour Eric Dupond-Moretti, pourtant en partie choisi pour coller à la France « *gilets jaunes* » ? A suivre...

ccornudet@lesechos.fr

Dessins Kim Rosetter pour « Les Echos »

Aujourd'hui, certaines mariées ont les cheveux de la couleur de leur robe.

Parce que la retraite est le moment de vivre de nouvelles aventures, nous vous aidons à l'anticiper.

Assurons un monde plus ouvert

CNP
assurances

Épargne • Prévoyance • Retraite

The Good Company - CNP ASSURANCES Entreprise régie par le Code des assurances, 4 place Raoul Dautry - 75015 Paris. RCS de Paris n° 341 737 062.

en bref

Estrosi se dit favorable à un accord entre la droite et Macron à la présidentielle

POLITIQUE Le maire LR de Nice, Christian Estrosi, a lancé mardi un pavé dans la mare en appelant la droite à passer un accord avec Emmanuel Macron pour 2022, au grand dam des Républicains qui cherchent toujours leur candidat. « *Pour ne pas gâcher tous les talents de la droite, passons un accord avec Emmanuel Macron pour qu'il soit notre candidat commun à la présidentielle et que ceux-ci puissent participer au redressement de notre pays* », a-t-il proposé dans « *Le Figaro* ». Même si cet appel est assorti de « *conditions* », il a été fraîchement reçu à droite, qui organise sa grande rentrée vendredi et samedi au Port-Marly, dans les Yvelines.

« Le montant du plan de relance devrait être beaucoup plus important »

- Celui qui se présente comme un ancien « archevêque de la pensée unique » juge, dans une interview aux « Echos », que l'exécutif n'a pas pris la mesure des changements de l'économie mondiale.
- Il appelle à penser autrement l'endettement et à un doublement des investissements de relance.

ALAIN MINC
Président
d'AM Conseil

Propos recueillis par
Isabelle Couet
@icouet
et **Renaud Honoré**
@r_honore

Le plan de relance à 100 milliards d'euros est-il à la hauteur des enjeux ?

Il me semble que les décideurs politiques – particulièrement à Bercy, où les dogmes anciens ont toujours cours – n'ont pas mesuré à quel point notre monde macroéconomique a changé. On garde les yeux d'hier, ce qui nous conduit à considérer l'endettement généré par la crise comme exceptionnel. Moi qui ai été un « archevêque de la pensée unique » et un défenseur des critères de Maastricht, je pense qu'il est grand temps de comprendre que tous les paradigmes viennent de muter.

« Une économie à taux négatifs ne peut pas fonctionner comme une économie à taux positifs. Les chiffres de déficit agrégé classiques ont perdu leur pertinence. »

Lesquels ?

On ne peut plus continuer de croire encore que la création monétaire fabrique de l'inflation. Cela fait des années que les banques centrales sont lancées dans une politique d'achats d'actifs et d'injection de liquidité sans que cela fasse remonter l'inflation. Du moins celle sur les coûts. Les déficits des Etats sont en quelque sorte financés par la BCE. L'endettement doit être pensé d'une manière complètement différente quand nous vivons dans un monde de taux négatifs.

Qu'est-ce que cela change pour le plan de relance ?

Comme l'ancien président de la BCE,

Mario Draghi, l'a dit cet été dans un discours très important, toute la question est de définir la bonne dette. Le monde de demain s'appuiera sur deux budgets : un budget de fonctionnement, traditionnel, avec des limites, et un budget d'investissement, financé par de la dette à long terme. Le plan de relance n'a pas assez intégré ce nouveau paradigme. Le montant du plan devrait être beaucoup plus élevé. Il suffit de voir ce que les Allemands font : ils ont enterré – sans doute définitivement – leurs dogmes budgétaires et n'hésitent pas à frapper fort avec les aides d'Etat, pour relancer des pans entiers de leur industrie. Les Etats-Unis font également preuve de beaucoup plus de réactivité et de souplesse, allant à rebours de tous les dogmes anciens.

Quel serait le bon ordre de grandeur du plan alors ?

Le montant du plan d'investissement devrait être doublé, dès lors qu'on distingue investissements d'avenir et ce que j'appelle les dépenses « pansements », comme le prêt garanti par l'Etat (PGE) ou l'activité partielle, qui sont aussi nécessaires.

La distinction entre dépenses d'investissement et de fonctionnement était d'ordinaire brandie par les critiques des critères de Maastricht...

Ce qu'on appelait la pensée unique, pour laquelle je militais à bon droit, visait à éviter une crise monétaire grâce à la maîtrise des déficits budgétaires. C'était la seule voie quand les taux d'intérêt étaient à 4 %. Mais nous sommes aujourd'hui dans un contexte tout à fait différent qui est appelé à durer. Une économie à taux négatifs ne peut pas fonctionner comme une économie à taux positifs. Les chiffres de déficit agrégé classiques ont perdu leur pertinence et la ligne de démarcation entre dépenses de fonctionnement et d'investissement est mouvante. Pour moi, la baisse des impôts de production comme le crédit impôt recherche relève de l'investissement, comme tout ce qui génère de la productivité. En revanche les salaires versés aux fonctionnaires correspondent à du fonctionnement.

Vous réclamez plus d'investissements. Mais où déverser tout cet argent ?

Regardons ce que font les Alle-



Pour Alain Minc, la France ne doit pas déroger à ce qui a été fait depuis trois ans pour recréer la confiance.

Photo Lionel Bonaventure/AFP

mands. Angela Merkel a décidé de mettre 3 milliards sur les bornes électriques sur les autoroutes allemandes, 9 milliards sur l'hydrogène, et je ne parle que des choses les plus visibles. En matière de recherche sur la transition écologique ou de recherche sur les médicaments, en matière de soutien au tissu de start-up, les sujets d'investissement ne manquent pas. En outre, il va bien falloir assurer la solvabilité des entreprises après avoir assuré leurs liquidités. Les 3 milliards annoncés risquent d'être un peu « courts ».

Le plan de relance allemand présente des mesures en faveur de la demande, pas le français. Est-ce une erreur ?

Cette présentation n'est pas juste. La France a largement soutenu la demande avec son dispositif de chômage partiel. Le régime français est le plus avantageux d'Europe. Les Allemands se sont payé un cadeau de riches en baissant la TVA, mais c'est cher payé. Pour le reste, le gouvernement français a raison d'insister sur les problèmes d'offre, et il pourrait faire bien plus compte tenu du nouveau monde économique dans lequel nous sommes. Nous avons la

capacité de faire un deuxième plan pour doubler la mise.

Le gouvernement britannique songe à remonter le taux de l'impôt sur les sociétés et à taxer plus fortement les plus aisés. Le gouvernement français ne va-t-il pas à rebours des tendances ?

La France a tellement besoin de recréer la confiance dans la sphère économique qu'il ne faut surtout pas déroger à ce qui a été fait depuis trois ans. Il y a un problème beaucoup plus profond, plus sensible encore en Angleterre, qui est celui de l'inflation du prix des actifs. Cela sera à l'avenir le grand discriminant social. La grande inégalité, ce sera entre celui qui a hérité d'un appartement à Paris de ses parents et celui qui n'en aura pas hérité. Les inégalités patrimoniales vont s'accroître de plus en plus.

Comment résoudre ce problème, si ce n'est par la fiscalité sur le patrimoine ?
C'est une question prématurée aujourd'hui mais qui se posera nécessairement. Le sujet ne concerne pas forcément les plus riches, autour desquels il y a un enjeu avant

« Les Allemands ont enterré leurs dogmes budgétaires et n'hésitent pas à frapper fort avec les aides d'Etat, pour relancer des pans entiers de leur industrie. »

tout symbolique. Le problème c'est qu'au sein de la classe moyenne vous aurez distinction de plus en plus grande entre ceux que la vie a doté d'un appartement ou d'un portefeuille grâce à l'héritage et les autres.

Un haut-commissariat au plan, c'est une bonne idée ?

Un peu « old fashion ». Le plan avait été créé à un moment où il n'y avait pas de lieu d'expertise. Aujourd'hui, il y a une telle pluralité d'expertises que cet instrument ne mérite, comme dans Racine, ni « cet excès d'honneur ni cette indignité ». ■

Une stratégie qui satisfait globalement les économistes

Les économistes jugent bien calibré le plan gouvernemental. Mais ils mettent en avant la nécessité de l'adapter à l'évolution de la conjoncture et de soutenir aussi les ménages modestes.

Guillaume de Calignon
@gcalignon

C'est un plan de relance typiquement macronien, un plan « en

même temps ». Qui soutiendra l'offre mais aussi un peu la demande, qui doit avoir des effets sur la conjoncture à court terme mais aussi s'attaquer aux problèmes structurels du tissu productif et le préparer aux défis de long terme. C'est probablement pour cela qu'il contente la plupart des économistes interrogés par « Les Echos », dont beaucoup ont été consultés par Bercy en amont.

Le plan de 100 milliards d'euros, dont le gouvernement doit donner

le détail ce jeudi, « est bien calibré compte tenu des informations dont nous disposons actuellement, c'est-à-dire étant donné l'état sanitaire et économique du pays », considère Elie Cohen, économiste au CNRS. « Globalement, la stratégie économique du gouvernement face au Covid-19 est bonne », réagit pour sa part Gilbert Cette, professeur d'économie à l'université d'Aix-Marseille. « L'urgence, c'est d'éviter la casse, d'éviter que des entreprises structurellement saines ne se retrouvent acculées à la faillite à cause de la pandémie et que les ménages les plus fragiles ne se retrouvent à la rue », considère-t-il. Pour Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), « c'est un plan massif doté d'une certaine cohérence ».

Si la philosophie d'ensemble – soutenir les entreprises mais aussi certains ménages – est jugée bonne et l'enveloppe globale suffisante, des interrogations se font jour. Certains sont d'avis que les sommes allouées aux ménages modestes et celles destinées à soutenir le marché du travail

pourraient se révéler trop faibles. « Peut-être que ce plan va se révéler insuffisant dans trois mois, notamment en ce qui concerne les dépenses sociales », souligne Xavier Ragot.

Des baisses d'impôts insuffisantes

Il est aussi possible que le marché du travail se dégrade plus. Le gouvernement devra alors être flexible et augmenter le montant du plan, mettent en avant plusieurs économistes. C'est d'ailleurs un des objectifs du plan de relance : redonner confiance aux entreprises pour qu'elles investissent et aux ménages, qui ont accumulé 100 milliards d'euros d'épargne pendant cette crise. Les perspectives en matière d'emplois définiront une partie de l'avenir économique du pays. « Si on arrive à convaincre les ménages que le chômage ne va pas exploser, alors ils consommeront leur épargne », explique Patrick Artus, chef économiste de Natixis.

L'autre bémol apporté par certains économistes concerne le soutien à l'offre. Elie Cohen juge que « l'enveloppe prévue pour la recapitalisation des entreprises et les apports en fonds propres est sous-dimensionnée ». Le plan prévoit un apport de 3 milliards d'euros qui permettrait à un fonds public de lever 15 milliards d'euros. D'autres craignent que les baisses d'impôts soient insuffisantes. « Suite à cette crise, les entreprises vont chercher à se refaire une santé financière. Elles vont donc aller produire dans des endroits où les impôts sont peu élevés, le coût du travail faible et les compétences de la population active, fortes. La France ne coche aucune de ces cases », déplore Patrick Artus, qui craint une vague de délocalisations.

Certes, le gouvernement prévoit des aides directes aux entreprises pour relocaliser leur production en France mais pour l'économiste, « cela ne peut se faire que dans quelques secteurs ». Il faudrait baisser les prélèvements sur les entreprises. C'est prévu puisque le gouvernement veut réduire les impôts de production de 10 milliards d'euros par an. Mais pour Patrick Artus, « c'est insuffisant pour avoir un effet important sur les relocalisations ». ■

Attentats de 2015 : un procès sous haute surveillance

JUSTICE

A partir de ce mercredi, la cour d'assises doit juger à Paris les complices présumés des terroristes qui ont commis les attentats contre « Charlie Hebdo » et l'Hyper Cacher, en janvier 2015.

Valérie de Senneville
@VdeSenneville

Près de 200 parties civiles, 14 accusés, une centaine d'avocats pour les représenter pendant 49 journées d'audience sous le regard de 90 médias du monde entier : le procès des attentats contre « Charlie Hebdo » et l'Hyper Cacher, qui s'ouvre ce mercredi, s'annonce hors normes.

Le 7 janvier 2015, les frères Saïd et Chérif Kouachi faisaient irruption dans les locaux de « Charlie Hebdo » et assaillaient 11 personnes avant de tuer encore un policier dans leur course folle. Le lendemain, Amédée Coulibaly tuait une policière municipale à Montrouge puis le 9 janvier il exécutait quatre hommes, tous juifs, lors de la prise d'otages du magasin Hyper Cacher, porte de Vincennes. Il mourra lors de l'assaut policier. Peu de temps avant, les frères Kouachi retranchés dans une imprimerie à Dammartin-en-Goële, en Seine-et-Marne, avaient eux aussi été abattus par les forces spéciales déployées sur place.

Des débats filmés

Après cinq ans d'enquête, quatorze accusés, dont trois manquant à l'appel, sont renvoyés devant la cour d'assises spécialement composée. Ils sont soupçonnés d'avoir, à des degrés divers, apportés leur concours aux terroristes. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour les juger. Des contrôles par détecteur de métaux ont été mis en place et une surveillance sera assurée par des policiers. Quatre salles d'audience ont été réquisitionnées afin que les parties civiles, le public et la presse puissent suivre le procès sur écran vidéo. Une régie a été installée dans la salle d'audience pour l'enregistrement du procès, une première en matière de terrorisme.

Outre le poids de ces mesures hors normes, il faudra à la cour d'assises revenir sur ces journées noires et naviguer entre les souvenirs et les blessures des parties civiles. Alors que les noms des victimes de « Charlie Hebdo » résonnent encore (Charb, Bernard Maris, Cabu, Wolinski, Elsa Cayat...), Patrick Klugman, avocat de familles d'otages de l'Hyper Cacher redoute que ce procès soit celui « du désespoir » : « Les victimes de l'Hyper Cacher ne veulent pas être des victimes fantômes » face aux victimes « emblématiques » de « Charlie Hebdo ».

Preuve de l'importance des débats, contrairement à l'usage, la cour entendra les victimes des attentats et les familles des 17 journalistes, dessinateurs, policiers, clients et employés de l'Hyper Cacher abattus par les terroristes ; ce n'est qu'ensuite que seront abordés l'enquête et l'interrogatoire des accusés. 144 témoins sont cités, ainsi que 14 experts. Le verdict est attendu pour le 10 novembre.

Lire l'enquête
Page 13

LesEchos SUR



RETROUVEZ DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ECO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI



FRANCE

01/08 Hausse des tarifs du gaz et de l'électricité : les prix réglementés de l'électricité des clients résidentiels devraient augmenter de 1,54 % tandis que les tarifs réglementés du gaz augmentent de 1,3 % en moyenne par rapport au mois précédent. La prime pour l'embauche d'un jeune, « mesure phare » du plan pour l'emploi des jeunes, entre en vigueur.

04/08 Emmanuel Macron annonce que l'Etat et les départements vont débloquent 160 millions d'euros pour verser aux 320.000 professionnels de l'aide à domicile la même prime Covid exceptionnelle que celle accordée aux autres soignants.

05/08 En visite dans le vignoble de Sancerre, le Premier ministre annonce qu'il porte à 250 millions d'euros l'aide décidée en mai dernier en faveur des viticulteurs.

06/08 Emmanuel Macron se rend à Beyrouth dévastée par les violentes explosions du 4 août.

09/08 Le passage de 18 % à 25 % du taux de la réduction d'impôt pour les investissements dans les PME (« Madelin IR/PME ») est effectif dans un décret publié au « Journal officiel ».

10/08 Le port du masque devient obligatoire dans les zones à forte fréquentation dans Paris.

11/08 Face au risque de résurgence de la pandémie, Jean Castex appelle les Français à se ressaisir.

15/08 L'Université Paris-Saclay, créée en janvier 2020, entre à la 14^e place mondiale du célèbre classement de Shanghai.

18/08 Le port du masque deviendra obligatoire partout en entreprise, sauf dans les bureaux individuels, à partir du 1^{er} septembre. ■ **Photo 1**

22/08 Emmanuel Macron reporte d'une semaine la présentation du plan de relance, pour se consacrer à la gestion de la crise sanitaire.

26/08 Jean Castex annonce que le plan de relance économique sera présenté le 3 septembre et que la culture bénéficiera d'une dotation exceptionnelle de 2 milliards d'euros. Il confirme la baisse de 10 milliards des impôts de production.

27/08 Le Premier ministre annonce la généralisation du port du masque à Paris. Emmanuel Macron suspend la pratique de la chasse à la glu cette année.

10/08 Le Premier ministre libanais Hassan Diab annonce la démission de son gouvernement six jours après l'explosion dévastatrice au port de Beyrouth.

11/08 La Russie annonce avoir créé le premier vaccin contre le Covid-19, baptisé « Spoutnik V », suscitant les inquiétudes de la communauté scientifique. Le candidat démocrate à la Maison-Blanche Joe Biden choisit la sénatrice de Californie Kamala Harris comme colistière.

12/08 La Commission européenne instaure des droits de douane sur certaines importations en provenance du Cambodge en raison de la situation des droits humains dans ce pays.

13/08 Israël et les Emirats arabes unis concluent un accord de paix historique, sous l'égide de l'administration Trump.

15/08 Le Royaume-Uni rétablit une quarantaine – de 14 jours – pour les voyageurs en provenance de France et des Pays-Bas.

16/08 Quelque 200.000 personnes se réunissent à Minsk, demandant le départ du président Loukachenko. ■ **Photo 3**

18/08 Sous la pression d'un coup d'Etat militaire, le président malien Ibrahim

dings, propriétaire de la chaîne 7-Eleven, prend le contrôle, pour 21 milliards de dollars, du réseau de supérettes et de stations-service américain Speedway.

04/08 Virgin Atlantic, le vaisseau amiral du groupe de Richard Branson, se place sous la protection de la loi américaine des faillites le temps de finaliser un plan de renflouement de 1,2 milliard de livres.

06/08 Face à la « crise de la jaunisse » qui met en péril la filière de la betterave à sucre, le ministre de l'Agriculture va autoriser dès 2021, à titre dérogatoire, l'usage des néonicotinoïdes, des insecticides tueurs d'abeilles bannis des champs depuis 2018.

11/08 Le fabricant britannique Rolls-Royce alerte sur des microfissures détectées sur un petit nombre de moteurs d'appareils A350 d'Airbus.

12/08 Le gouvernement allemand annonce l'octroi d'une nouvelle aide publique de 1,2 milliard d'euros au voyageur TUI, plombé par la pandémie de coronavirus. Les pilotes d'Air France approuvent par référendum le projet d'accord pour l'essor sur le réseau intérieur de la filiale à bas coûts Transavia.

Le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer, annonce un accord surprise avec le commissaire européen au Commerce, Phil Hogan, pour supprimer les droits de douane européens sur le homard américain, frais et congelé.

24/08 Takeda annonce la vente de son activité historique de médecine grand public au Japon, Takeda Consumer Healthcare Company Limited (TCHC). La Commission européenne conclut un accord préliminaire avec le laboratoire Moderna pour l'achat de 80 millions de doses de son vaccin potentiel contre le Covid-19, cinquième accord de ce type conclu par l'UE.

25/08 Aeva, la filiale de logiciels de Schneider, reprend l'américain OSIsoft pour plus de 4 milliards d'euros.

27/08 Après avoir supprimé 600 emplois dans ses usines à l'étranger depuis le début de la crise en mars, Figeac Aero annonce un plan de départ volontaire suivi d'un plan de sauvegarde de l'emploi visant à supprimer 320 postes parmi les 966 salariés en CDI (et 30 en CDD) de son site principal de Figeac (Lot).

28/08 Sanofi lance son offre publique d'achat sur la société de biotechnologies Principia Biopharma.

ouvre son capital au chinois Tencent et devient la neuvième licorne tricolore.

19/08 Financière Agache, filiale du groupe de Bernard Arnault, approuve la prise de participation de 27 % au capital de Lagardère Capital & Management (LC & M), annoncée en mai dernier.

20/08 La start-up d'origine française Dataiku lève 100 millions de dollars.

21/08 L'espagnol Mediapro lance sa chaîne Téléfoot. ■ **Photo 5**

23/08 Après près de 15 ans d'émission, France Ô disparaît des écrans.

24/08 Apple remporte une manche face à Epic Games, un juge l'autorisant à interdire Fortnite sur ses iPhone.

Napster, l'ex-étoile montante du Net, est vendue pour seulement 70 millions de dollars à MelodyVR, une start-up britannique spécialisée dans la retransmission payante de concerts et en réalité virtuelle.

26/08 Facebook News se lance à l'international. Longlet d'information du réseau social, qui a vu le jour aux Etats-Unis l'an passé, sera étendu à plusieurs pays, dont la France d'ici un an. Kevin Mayer, PDG de TikTok, démissionne à cause des pressions de Donald Trump pour vendre la société.

Les événements d'août 2020

Boubacar Keïta démissionne et dissout le Parlement.

Joe Biden est officiellement investi par les démocrates pour la présidentielle américaine.

21/08 Le Liban est le premier au monde à revenir au strict confinement en raison d'une flambée de cas de Covid-19. Arrivée à Berlin de l'opposant russe Alexeï Navalny dont l'entourage dénonce un très probable empoisonnement.

26/08 Démission de Phil Hogan, commissaire européen au Commerce, emporté par le scandale provoqué par sa participation à un dîner de gala en Irlande en dépit des restrictions sanitaires anti-coronavirus.

28/08 Shinzo Abe annonce sa démission prochaine en tant que Premier ministre pour raisons de santé.

13/08 Les propriétaires du français King Jouet reprennent une partie des actifs du belge Maxi Toys. Bercy donne son feu vert à la reprise d'Ascoval par le groupe britannique Liberty Steel.

15/08 Après une longue interruption liée à la crise sanitaire, une fusée Ariane 5 place en orbite géostationnaire trois satellites. ■ **Photo 4**

17/08 Camaïeu est repris par la Financière Immobilière Bordelaise, le fonds d'investissement de l'homme d'affaires Michel Ohayon, avec 80 % des effectifs. Sanofi s'offre la biotech américaine Principia Biopharma pour 3,7 milliards de dollars.

18/08 Veolia entre en négociations exclusives afin de racheter Osis, une filiale de Suez spécialisée dans l'assainissement et la maintenance industrielle, pour un montant de 298 millions d'euros. La célèbre enseigne britannique Marks & Spencer annonce la suppression de 7.000 emplois au cours des trois prochains mois.

19/08 Johnson & Johnson (J&J) rachète la biotech américaine Momenta Pharmaceuticals, spécialisée dans les maladies auto-immunes, pour 6,5 milliards de dollars.

20/08 Le parquet de Stuttgart, en Allemagne, met fin aux poursuites visant le président du conseil de surveillance de Volkswagen, Hans Dieter Pötsch, moyennant une compensation de 1,5 million d'euros. Bayer annonce qu'il va verser 1,6 milliard de dollars pour clore « 90 % des près de 39.000 plaintes » déposées contre son dispositif de contraception définitive Essure aux Etats-Unis.

21/08 La Turquie découvre « le plus grand gisement de son histoire en mer Noire ». Des réserves estimées à 320 milliards de mètres cubes.

HIGH-TECH & MÉDIAS

01/08 James Murdoch, fils du magnat Rupert Murdoch, démissionne du conseil d'administration de News Corp, actant un peu plus ses divergences avec son père et son frère. Pekka Lundmark devient le nouveau PDG de l'équipementier télécoms finlandais Nokia.

02/08 Microsoft confirme son intérêt pour le rachat aux Etats-Unis du réseau social TikTok, propriété du groupe chinois ByteDance.

04/08 Bruxelles ouvre une « enquête approfondie » sur le projet de rachat de Fitbit par Google.

05/08 Facebook lance Reels, une nouvelle fonctionnalité de création de vidéos courtes, sur son application Instagram.

06/08 Au nom de la sécurité nationale des Etats-Unis, le président américain signe un décret interdisant, d'ici à 45 jours, toute transaction avec les applications chinoises WeChat et TikTok.

11/08 Vivendi et Amber Capital annoncent un pacte afin d'obtenir des sièges au conseil de surveillance de Lagardère. Ubisoft débarque à son tour sur le marché très concurrentiel du Battle Royale avec le lancement de Hyper Scape. Le magnat américain des médias Sumner Redstone, qui a fait de la chaîne de cinémas familiale un empire comprenant CBS et Viacom, décède à l'âge de 97 ans.

12/08 Liberty Global, le câblo-opérateur de l'Américain John Malone, dévoile une offre de rachat sur l'opérateur suisse Sunrise pour 6,3 milliards d'euros.

13/08 Le fabricant de routeurs Cisco dévoile un plan d'1 milliard de dollars d'économie. Epic Games, l'éditeur du jeu vidéo Fortnite, attaque Apple après le retrait de son jeu des App Store.

17/08 Washington durcit ses sanctions contre Huawei en plaçant 38 filiales du groupe chinois sur la « liste noire » du département américain du Commerce. Le mandat d'associé-commandité et gérant d'Arnold Lagardère est renouvelé par anticipation pour quatre ans. L'éditeur parisien de jeux vidéo Voodoo

FINANCE & MARCHÉS

03/08 Natixis annonce le départ de son directeur général François Riahi pour « divergences stratégiques ». Il est remplacé par Nicolas Namias. Trois mois après l'échec du rachat de PartnerRe, l'assureur mutualiste Covéa et le holding italien Exor annoncent un partenariat dans les domaines de l'investissement et de la réassurance.

04/08 Au lendemain de la publication de lourdes pertes, Société Générale annonce le renouvellement de son état-major, avec notamment le départ du patron de la banque de financement et d'investissement. Morgan Stanley est suspendu pour au moins trois mois de son statut de « spécialiste en valeurs du Trésor » (SVT). L'or vole de record en record. Après avoir dépassé son plus haut historique de septembre 2011, à 1.921 dollars l'once, il franchit la barre symbolique des 2.000 dollars. ■ **Photo 6**

18/08 Le géant minier anglo-australien BHP se donne deux ans pour se séparer de ses mines de charbon, énergie fossile la plus polluante.

19/08 Apple franchit le cap symbolique des 2.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, en séance.

24/08 Delivery Hero, le livreur de repas berlinois, entre au DAX à Francfort. Une consécration pour la jeune société, dont la valeur a quadruplé depuis sa cotation en 2017. Le Parquet fédéral belge ouvre une information contre la banque suisse pour blanchiment d'argent et exercice illégal du métier d'intermédiaire financier. Glencore rejoint la Fair Cobalt Alliance pour améliorer les conditions de travail dans les mines artisanales.

25/08 Ant Group dépose son prospectus d'introduction en Bourse, simultanément sur les places de Hong Kong et de Shanghai.

28/08 SoftBank Group va céder pour 10,5 mds euros d'actions de sa filiale télécoms japonaise afin de renforcer sa trésorerie. — **Page réalisée par le service Documentation des « Echos »**



C. Hartmann, A. Konstantinidis, V. Fedosenko/Reuters

ESA/CNES/ArianeSpace, B. Guoy/AFP er M.Sezor/Reuters

Frontières : le projet de l'Europe pour tenter de mettre fin à la cacophonie

- Les ambassadeurs se penchent, ce mercredi, sur les moyens de se coordonner dans la gestion des frontières.
- Le but : éviter une nouvelle improvisation comme celle du printemps dernier, alors que la remontée des contaminations génère de nouvelles restrictions.

EUROPE

Gabriel Grésillon
@GGresillon
—Bureau de Bruxelles

Tout, sauf la cacophonie du printemps dernier. Alors que les pays européens tentent de se prémunir contre une possible deuxième vague de la pandémie de Covid-19, ils veulent éviter de donner à nouveau le spectacle de leur manque de coordination dans la gestion de leurs frontières. A l'image de la récente décision de la Hongrie de fermer les siennes ou de certains pays d'imposer du jour au lendemain des quarantaines aux personnes en provenance de certains Etats ou régions, le risque de désorganisation est réel. « Cela pose un problème d'image, mais aussi d'efficacité économique sur un marché européen très intégré », résume le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Clément Beaune.

Les représentants des pays européens auprès de l'Union européenne vont donc discuter, ce mercredi, des moyens de mieux coordonner les actions. Sur leur table : un texte présenté par la présidence allemande du Conseil de l'UE, très fortement influencé par une proposition française.

Améliorer la coopération européenne

Le document ne se fixe pas pour objectif une totale homogénéité des procédures sur le territoire européen. « Que ce soit au niveau régional ou national, il est logique de différencier les mesures en fonction de la présence du virus », estime Clément Beaune, pour qui « un certain patchwork est inévitable ». Pour autant, il est urgent d'améliorer la coopération européenne en la matière, précise le document.

Cela passerait par deux axes. Le premier est « quotidien, pragmatique », selon le secrétaire d'Etat. Il consiste à renforcer les contacts permanents entre pays ou territoires frontaliers. Il est nécessaire, en particulier, de ne pas entraver la vie des travailleurs frontaliers – un sta-

tut qui concerne 350.000 Français environ. Cette coordination est à l'œuvre, depuis plusieurs semaines, entre la France et ses voisins, parfois au niveau régional, comme avec les Länder allemands.

Le deuxième axe, à plus long terme, est plus ambitieux : il consisterait à tendre vers une harmonisation des critères sur lesquels sont évalués les risques. « Il y a aujourd'hui autant de procédures que de pays, et il serait bon de prendre nos décisions sur des principes partagés », plaide Clément Beaune. Utiliser les mêmes unités de mesure, se fixer les mêmes seuils pour définir zones vertes, oranges ou rouges : la mise en œuvre d'un tel principe ne sera pas simple, car il s'agit de toucher à des compétences sensibles des Etats membres – quand ce ne sont pas les régions qui en ont la charge, comme c'est le cas en Allemagne ou en Belgique. Deux pays qui, de même que le Luxembourg, l'Italie et l'Espagne, seraient toutefois en soutien de la proposition.

Les pays européens tentent de se prémunir contre une possible deuxième vague de la pandémie.

Faut-il se focaliser sur le nombre de nouveaux cas hebdomadaires pour 100.000 habitants ? La proportion de tests positifs ? Le nombre d'hospitalisations ? Les questions sont très concrètes, mais indispensables pour se comprendre.

Une telle convergence nécessiterait enfin probablement qu'une instance européenne – par exemple le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies – se charge de la cartographie de l'évolution de la pandémie dans l'UE. Un parfum de supranationalité qui va nécessiter beaucoup de flexibilité dans sa mise en œuvre : a priori, le but de cette proposition serait de constituer, à terme, une « recommandation » aux Etats membres. Qui resteraient libres de la suivre ou pas. ■



Les pays européens veulent éviter de donner à nouveau le spectacle de leur manque de coordination dans la gestion de leurs frontières.

La Hongrie fermée même aux Européens

Depuis mardi, l'accès au territoire hongrois est interdit à tous les étrangers y compris les citoyens européens... à l'exception de ses voisins du groupe de Visegrád.

Catherine Chatignoux
@chatignoux

La Hongrie a refermé mardi ses frontières à tous les étrangers en raison de sa crainte d'une résurgence de cas de Covid-19. La mesure, radicale, est la même que celle qui avait été prise lors de la première vague de l'épidémie en Europe, entre mars et mai dernier. La maladie est restée très contenue dans ce pays d'Europe centrale avec seulement 6.257 cas identifiés à ce jour et 616 morts, l'un des plus faibles niveaux de l'Union européenne. Le pays compte actuellement 96 patients hospitalisés avec le coronavirus, dont 7 sont sous respirateur.

Mais depuis quelques jours, le nombre de cas repart à la hausse et l'on comptait 292 nouveaux malades avérés le 30 août – un record depuis le début de l'épidémie –

contre un rythme quotidien inférieur à 30 au mois de juillet, selon la Johns Hopkins University. Fidèle à sa réputation, le gouvernement Orbán n'a pas fait pas dans le détail. Depuis le 1^{er} septembre et pendant au moins un mois, les frontières du pays sont closes à tout citoyen étranger. La mesure touche toutes les régions et tous les pays y compris ceux de l'Union européenne. La Hongrie est le premier pays à rétablir ainsi la fermeture de ses frontières et le seul à le faire aussi massivement, en englobant les résidents de l'Union européenne et de l'espace Schengen.

Un seul test

« Il y a une menace de réintroduction du virus et la plupart des infections sont d'origine étrangères », a justifié le chef de cabinet du Premier ministre, Gergely Gulyás, qui estime qu'une deuxième vague épidémique a atteint l'Europe. « La classification épidémiologique des pays a été abolie, la Hongrie est verte, tous les autres pays passent désormais au rouge », a ajouté le responsable.

Le gouvernement prévoit toutefois de permettre le passage des

convois humanitaires ou militaires ainsi que les voyages d'affaires et diplomatiques. Une autre exception de taille a été ajoutée lundi par le ministre hongrois des Affaires étrangères, Péter Szijjártó et vise les citoyens des autres pays du « groupe de Visegrád » (République tchèque, Slovaquie et Pologne) qui pourront entrer en Hongrie avec un test négatif au Covid-19 de moins de cinq jours. La concession semble avoir été arrachée par le Premier ministre tchèque, Andrej Babiš, à l'issue d'une rencontre avec son homologue hongrois Viktor Orbán, lundi matin en Slovaquie.

Budapest s'attire à nouveau les foudres de la Commission européenne.

Les Hongrois rentrant de l'étranger qui devaient, eux aussi, se plier à une période d'isolement de 14 jours dont ils ne pouvaient sortir qu'à la condition de fournir deux tests négatifs effectués en

Hongrie, ont vu leur sort allégué aussi : un seul test sera suffisant.

Cette exception à l'interdiction a provoqué une réaction immédiate de la Commission européenne qui a demandé au gouvernement hongrois de respecter l'intégrité de l'espace Schengen et « d'appliquer des mesures aux frontières de façon non discriminatoire à tous les citoyens et résidents de l'UE », a tweeté le commissaire belge à la Justice, Didier Reynders.

« Discrimination »

« Toute mesure qui ne respecterait pas ces principes fondamentaux du droit européen devra bien entendu être immédiatement retirée », a-t-il poursuivi. Il n'est « pas possible d'avoir une discrimination sur la base de la nationalité entre les citoyens européens », a rappelé un porte-parole de la Commission, Christian Wigand, lors du point de presse quotidien.

Au même moment, le gouvernement polonais décidait d'interdire, à compter de ce mercredi les vols directs en provenance de 44 pays, dont l'Espagne et la Roumanie dans le même souci d'éviter une résurgence de l'épidémie. ■

La présidentielle américaine dans le piège des violences urbaines

ÉTATS-UNIS

Attaqué par le président américain qui promet le chaos si son rival est élu en novembre, le candidat démocrate a riposté, dénonçant les violences mais aussi un président « toxique ».

Véronique Le Billon
@VLeBillon
—Bureau de New York

Joe Biden est passé à l'attaque. Le candidat démocrate à la présidentielle a répondu avec force à l'offensive de Donald Trump sur le respect de « la loi et l'ordre » et la menace d'une « Amérique de

Biden » livrée aux « casseurs ». « Piller, ce n'est pas manifester. Mettre le feu, ce n'est pas manifester. Rien de tout cela n'a à voir avec les manifestations. C'est de l'anarchie, un point c'est tout », a déclaré Joe Biden, lors d'un discours donné lundi à Pittsburgh (Pennsylvanie). Condamnant ainsi explicitement les violences entourant certaines manifestations antiracistes ou la hausse des crimes et délits, notamment dans des villes tenues par des exécutifs démocrates.

« Ligne de survie »

Il y avait urgence pour le camp démocrate. Tandis que les républicains ont continué à caricaturer Joe Biden en « cheval de Troie de la gauche radicale » la semaine dernière, quelques vidéos virales ont

écorné l'image des manifestants antiracistes ces derniers jours. Ce fut d'abord celle d'une femme attablée à un restaurant de la capitale Washington, harcelée par des militants Black Lives Matter lui demandant de lever le poing en signe de solidarité. Ce furent ensuite celles d'invités du discours d'investiture de Donald Trump jeudi, pour suivis par des manifestants à la sortie de la Maison-Blanche. Ce fut, enfin, la mort d'un militant d'extrême droite à Portland (Oregon), dimanche, à l'issue d'une confrontation entre militants antiracistes et partisans d'extrême droite, arrivés en colonnes de camions dans le centre-ville.

En condamnant explicitement les violences, Joe Biden a pu retourner les arguments de Donald Trump contre lui. Le président

« pense peut-être que déblatérer les mots "loi et ordre" le rend fort, mais son échec à appeler ses propres partisans à arrêter d'agir comme une milice armée dans le pays vous montre à quel point il est faible », a dénoncé le candidat démocrate, rappelant que les événements se déroulaient dans « l'Amérique de Trump ». « Il est président, qu'il le sache ou pas », a-t-il ironisé, critiquant l'utilisation du thème de la sécurité comme « une ligne de survie [...] pour sauver sa campagne ».

« Empoisonné les valeurs »

Se démarquant de courants plus à gauche qui peuvent appuyer une baisse des crédits à la police, Joe Biden a rendu hommage, lundi, à la grande majorité de la police et à l'armée. Espérant convaincre les indécis et peut-

être aussi capitaliser sur le malaise d'une partie des militaires après les manifestations en hommage à George Floyd, quand le président américain brandissait le recours à l'armée pour ramener le calme.

Avec une série de démissions et de commentaires critiques de hauts gradés à son actif, Donald Trump a visiblement perdu des points ces derniers mois au sein de l'armée. Selon un sondage réalisé auprès de 1.018 soldats en service actif il y a un mois et publié par le « Military Times » et l'Institut des vétérans et des familles de militaires, Joe Biden est le candidat préféré (à 43 %) devant Donald Trump (à 37 %). En octobre 2016, un sondage donnait 41 % d'intentions de vote au candidat républicain, contre 21 % pour la

candidate démocrate, Hillary Clinton. Dénonçant Donald Trump comme « une présence toxique » ayant « empoisonné les valeurs » américaines, Joe Biden espère ramener les Américains sur l'axe d'attaque central de la campagne démocrate : attaquer la gestion de la pandémie de Covid-19 par la Maison-Blanche. Le président américain, de son côté, se rendait mardi à Kenosha (Wisconsin), théâtre de violences après qu'un policier a tiré à sept reprises dans le dos d'un Afro-Américain, Jacob Blake.

Après le discours de Joe Biden, Donald Trump a refusé de condamner les manifestants en sa faveur de Portland, et jugé sur Twitter que le candidat démocrate avait davantage « blâmé » les policiers que les émeutiers. ■

Berlin anticipe une récession moins forte, comparable à celle de 2009

- Le gouvernement allemand table sur un PIB en recul de 5,8 % en 2020, contre 6,3 % prévu en avril.
- Le ministre de l'Économie, Peter Altmaier, se dit convaincu de pouvoir éviter un deuxième confinement général.

ALLEMAGNE

Ninon Renaud
@NinonRenaud
—Correspondante à Berlin

Le ministre allemand de l'Économie est arrivé mardi devant la presse avec le sourire : « Je peux vous apporter une bonne nouvelle », a-t-il annoncé. Après un point bas atteint en mai, les mois suivants ont confirmé le scénario d'une reprise de la croissance en forme de V. Dans ces conditions, Peter Altmaier table désormais sur une récession moindre pour l'année en cours : le recul du produit intérieur brut allemand devrait atteindre -5,8 %, contre -6,3 % anticipé en avril.

Ce niveau se rapprocherait des -5,7 % enregistrés par l'Allemagne en 2009, au plus fort de la crise financière. Peter Altmaier juge même son anticipation prudente et espère faire « légèrement mieux » d'ici à la fin de l'année. Grâce à l'expérience des derniers mois qui permettra de cibler les mesures de lutte contre la recrudescence du virus, « je suis convaincu que nous éviterons un nouveau confinement général » et « j'ose prévoir

« J'ose prévoir qu'en 2022 nous retrouverons les niveaux de croissance d'avant crise. »

PETER ALTMAYER
Le ministre de l'Économie

qu'en 2022 nous retrouverons les niveaux de croissance d'avant-crise », a précisé le ministre.

Les chiffres du chômage publiés mardi renforcent son optimisme : le nombre de personnes sans emploi a augmenté de 45.000 entre les mois de juillet et d'août, portant à 6,4 % le taux de chômage, contre 6,3 % en juillet. Une telle hausse est traditionnelle à cette époque de l'année (elle a concerné 44.000 personnes en août 2019), souligne l'Agence fédérale de l'emploi. Selon un sondage de l'institut Ifo, les entreprises interrogées ont par ailleurs moins recours au chômage partiel : 37 % l'utilisent, contre 42 % en juillet.

Pas de hausse d'impôts

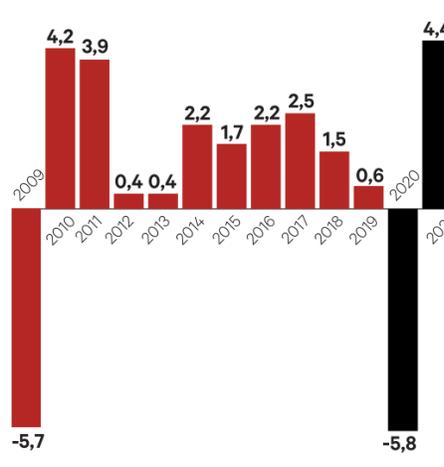
Le chômage atteint néanmoins un pic depuis la Réunification rappelle Carsten Brzeski, chef économiste chez ING. Quant au chômage partiel, il touche encore plus d'une entreprise sur trois. Dans le secteur du voyage, 90 % des acteurs interrogés par l'IfO disent y avoir recours. Le gouvernement se veut donc réaliste : en 2021, il ne table plus que sur une hausse du PIB de 4,4 %, contre 5,2 % initialement anticipé. Une partie de la croissance attendue alors se concrétisera en effet dès cette année sans que la vitesse supérieure puisse être enclenchée.

Des pans entiers de l'économie, en particulier l'hôtellerie, la restauration, le tourisme et la culture, seront de fait toujours contraints par les restrictions d'activité liées au coronavirus l'an prochain. Le moteur allemand des exportations sera en outre toujours bridé par les difficultés de grands partenaires comme les États-Unis, touchés de plein fouet par le coronavirus. Berlin anticipe

ainsi une reprise de 8,8 % des exportations en 2021, qui ne compensera pas la chute de 12,1 % attendue cette année. Dans ces conditions, le ministre des Finances, Olaf Scholz, devrait la semaine prochaine faire état de recettes budgétaires sensiblement réduites. Les partis de la coalition gouvernementale ont déjà reconnu qu'il leur faudrait de nouveau recourir, en 2021, à un niveau d'emprunt dépassant la règle du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution. Celui-ci limite le déficit structurel fédéral à 0,35 % du PIB maximum. Qui paiera ? Peter Altmaier a promis qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts durant le mandat d'Angela Merkel, jusqu'à fin 2021. Après, c'est une autre question. ■

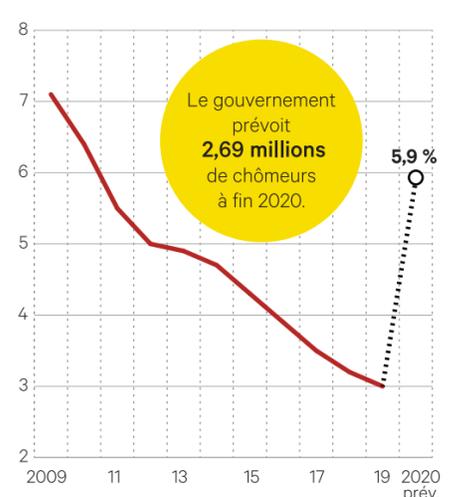
Allemagne : les dernières prévisions de croissance...

Variation annuelle du PIB, en % ■ Prévisions



... et le taux de chômage

En % de la population active



« LES ÉCHOS » / SOURCES : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ÉNERGIE, DESTATIS, AGENCE FÉDÉRALE DE L'EMPLOI

Zone euro : l'inflation s'effondre au mois d'août

Les prix à la consommation ont reculé au mois d'août dans la zone euro pour la première fois depuis 2016.

Chômage en hausse et inflation en baisse. Tel est le reflet de l'économie de la zone euro en cette fin d'été 2020, coincée entre une reprise timide de l'activité et la menace d'une résurgence du coronavirus à l'automne. Les prix à la consommation ont reculé au mois d'août pour la première fois depuis le début 2016, de 0,2 % sur un an, après +0,4 % en juillet, selon l'estimation d'Eurostat.

Les reculs les plus nets ont été relevés à Chypre (-2,9 %) en Grèce (-2,1 %), en Estonie et en Irlande (-1,2 %). Mais les prix reculent aussi en Espagne (-0,6 %) tirés à la baisse par les rabais offerts sur les prix des loisirs et des voyages et en Allemagne (-0,1 %) où les prix sont affectés par la réduction temporaire de la TVA. Autre élément d'explication, les prix de l'énergie ont reculé de 7,8 % le mois dernier et ceux des services ont ralenti à 0,7 % au lieu de 0,9 % en juillet, signe selon Bert Colijn, économiste à la banque ING, que les effets déflationnistes de la récession commencent à se manifester dans les prix. Les prix des produits industriels sont eux aussi passés en territoire négatif contribuant à ramener l'inflation sous-jacente (qui exclut les produits volatils comme l'énergie) à un bas niveau record : +0,4 %, contre +1,2 % en juillet. Même si des facteurs saisonniers - les soldes - et techniques ont pesé à la baisse en août, les économistes entrevoient le maintien d'un très faible niveau d'inflation « au

moins jusqu'au début 2021, alors que la faiblesse des marchés du travail et du revenu des ménages risque d'ancrer l'inflation à des niveaux déprimés », explique Iaroslav Shelepko, pour Barclays. Le chômage quant à lui s'est aggravé, à 7,9 % de la population active en juillet - après 7,8 % en juin -, même s'il reste contenu grâce aux politiques de soutien à l'emploi déployées par l'ensemble des pays européens. « Le taux de chômage devrait avoir atteint 10 % de la population active si les mesures de financement du chômage partiel n'avaient pas été mises en place », note la banque ING.

Survie des entreprises

Ces indicateurs tirent la sonnette d'alarme pour la BCE qui tient sa réunion de rentrée la semaine prochaine et va devoir réfléchir à la meilleure façon de continuer à soutenir l'activité économique et la consommation des ménages alors que des millions de salariés sont menacés de perdre leur emploi et que beaucoup d'entreprises luttent pour leur survie. Les membres de la BCE qui n'ont pas encore trouvé la recette qui permettrait de redresser durablement le niveau des prix ne parlent pas d'une même voix. Le chef économiste, Philip Lane a déclaré la semaine dernière que la prochaine étape, après avoir combattu le choc économique, serait de stimuler l'inflation, mais l'allemande Isabel Schnabel, membre du directoire, a jugé dans une interview lundi matin que les derniers indicateurs « ne suggèrent pas la nécessité d'une action supplémentaire à l'heure actuelle ». — C. C.

À L'EST LE RENOUVEAU

Terre de transition énergétique, le Grand Est est la première région productrice de biocarburants durables de France.

©Anthony Doemlen - Alabama Productions / Région Grand Est

grandest.fr

Le soleil se lève à l'Est

Les pays africains vont bénéficier d'un répit sur les intérêts de leur dette

CORONAVIRUS

Selon le dernier pointage du Club de Paris, une trentaine de pays africains vont bénéficier cette année d'un report de paiement des intérêts de leur dette, de près de 2 milliards de dollars.

Richard Hiault
@RHIAULT

L'objectif est quasiment atteint. « Par rapport à nos prévisions d'avril dernier où nous avons lancé l'initiative du moratoire sur la dette des pays pauvres, nous sommes proches du potentiel de réalisation. » Odile Renaud-Basso, la directrice générale du Trésor et présidente du Club de Paris, se satisfait des résultats liés à l'offre des pays du G20 de suspendre, pour les pays les plus pauvres du monde, le paiement des intérêts de leur dette jusqu'à la fin de l'année. Lors d'un point presse, mardi à Paris, Odile Renaud-Basso a indiqué qu'une quarantaine de ces pays ont demandé au Club de Paris de bénéficier de cette initiative. Parmi eux, vingt-huit (1) dont vingt en Afrique subsaharienne ont signé un protocole d'accord.

Le montant total des échéances initialement dues en 2020 ainsi différées représente environ 1,8 milliard de dollars à ce jour. En ajoutant le report d'arriérés préexistants à

l'initiative du G20, le total s'élève à 2,1 milliards de dollars. Pour le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe, le Portugal, qui n'est pas membre du Club de Paris, a signé conjointement avec les créanciers du Club de Paris un accord mettant en œuvre cette initiative, a détaillé la présidente.

Mobilisation générale

Frappés par la crise sanitaire du Covid-19, ces pays pauvres vont pouvoir bénéficier d'une petite bouffée d'oxygène. Parallèlement, le Fonds monétaire international (FMI) a déjà mobilisé pour eux près de 80 milliards de dollars de financement d'urgence et la Banque mondiale s'est engagée à leur apporter 160 milliards de dollars de nouveaux financements. Les chiffres fournis par le Club de Paris ne représentent qu'une partie des montants concernés. Ne sont pas pris en compte les montants des pays du G20 non membre du Club à l'instar de la Chine, un autre grand créancier de ces pays.

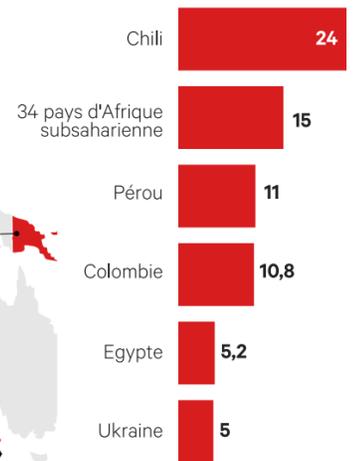
La réunion des ministres des Finances du G20 et les assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale se profilant en octobre prochain, les discussions se poursuivent pour la mise en œuvre effective de ce moratoire. Se pose également la question de la suite à donner à cette suspension du paiement des intérêts de la dette qui ne concerne que les huit derniers mois de l'année en cours. Le ministre des Finances français, Bruno Le Maire, plaide en faveur d'une extension de l'opération en 2021.

Demandes d'allégement de la dette qui ont été accordées



Les plus grandes demandes de financement d'urgence (lignes de crédit de précaution)

En milliards de dollars



« LES ÉCHOS » / SOURCE : CLUB DE PARIS

Six mois supplémentaires ? une année entière ? La question est en débat. Tout dépendra de l'évolution de la crise sanitaire dans ces pays et de l'analyse de la soutenabilité de la dette. Le FMI et la Banque mondiale prépareront un rapport sur les besoins de liquidités des pays éligibles. Une question est d'ores et déjà réglée : la communauté internationale ne s'oriente pas

vers un plan général d'annulation de dette, comme elle a pu le faire par le passé avec l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale. La question pourrait se poser tôt ou tard dans la mesure où ce moratoire ne fait qu'apporter un peu d'air frais aux pays concernés, mais n'a aucun effet sur la soutenabilité de leur dette.

nuer de rembourser les créanciers privés », explique un expert. Reste qu'à mi-juillet, aucune demande formelle des pays pauvres n'avait été formulée pour alléger le paiement des intérêts dus aux créanciers privés, avait alors indiqué l'Institute of International Finance, l'association des grandes banques internationales.

(1) Angola, Burkina Faso, Cap-Vert, Cameroun, les Comores, République démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Ethiopie, Grenade, Guinée, Kirghizistan, Mali, Mauritanie, Myanmar, Népal, Niger, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo et Zambie.

La dette des pays émergents va de nouveau progresser en 2021

L'agence de notation Moody's s'attend à ce que la dette publique des plus grands pays émergents augmente de près de 10 points de pourcentage du PIB en moyenne d'ici à la fin de 2021 par rapport aux niveaux de 2019. La croissance de la dette, au Brésil, en Inde et en Afrique du Sud propulsera le ratio de la dette par rapport au PIB au-delà de 80 %. En Inde, le service de la dette monopoliserait à lui seul 20 % des recettes publiques.

Vendredi 4 septembre



DOSSIER SPÉCIAL

SPÉCIAL IMMOBILIER

PRIX, CRÉDITS, RENDEMENTS...
CE QUE LA CRISE A CHANGÉ

Les Echos
Reprenez un temps d'avance

Macron donne trois mois aux dirigeants libanais pour tracer un nouveau cap

INTERNATIONAL

Le président français s'est montré ferme vis-à-vis des responsables libanais, en affirmant que les réformes indispensables représentaient « la dernière chance » pour le pays.

Daniel Bastien
dbastien@lesechos.fr

En déplacement pour la deuxième fois en moins d'un mois dans la capitale libanaise, Emmanuel Macron a vite bouclé la partie symbolique de son voyage : la célébration du premier centenaire de la naissance du Grand Liban, une visite à la célèbre chanteuse Fairouz, chère au cœur des Libanais, et une visite au port pour constater les avancées après sa visite du 6 juillet dernier, deux jours après l'explosion dévastatrice.

Le président français est allé dès son arrivée, lundi soir, à l'essentiel, prévenant d'emblée les dirigeants libanais qu'ils s'exposeraient à des mesures punitives – financières ou personnelles – s'ils ne parvenaient pas à tracer dans les trois mois un nouveau cap pour le pays, qui tra-

verse sa pire crise depuis la guerre civile, et s'ils ne répondaient pas ainsi à la colère des Libanais. En évoquant notamment des élections législatives dans six à douze mois. « Je reviendrai en décembre », a-t-il précisé. « C'est la dernière chance pour ce système », a déclaré Emmanuel Macron au site d'information Politico, en sachant qu'il joue gros : « C'est un pari risqué que je fais, j'en suis conscient [...] Je mets la seule chose que j'ai sur la table : mon capital politique », a-t-il reconnu. En marchant sur une sorte de ligne de crête : avec eux, « ma position est toujours la même : celle de l'exigence sans l'ingérence ».

Un « gouvernement de mission »

Le chef de l'Etat, qui pour être crédible tant localement qu'auprès de la communauté internationale doit obtenir des résultats sans tarder, a ainsi appelé à la mise en place d'un « gouvernement de mission » au « plus vite » quelques heures seulement après la nomination d'un nouveau Premier ministre, Moustapha Adib, et rappelé que les partenaires étrangers du Liban ne débloqueraient les fonds dont le pays a désespérément besoin qu'en contrepartie du lancement de « véritables réformes » contre la corruption endémique, en particulier dans les secteurs énergétique et financier.

« Il faut qu'on continue à mobiliser toute la communauté internationale [...] Je suis prêt à ce qu'on réorganise, autour peut-être de mi-fin octobre, une conférence internationale de soutien avec les Nations unies », a-t-il déclaré. « Je suis tout à fait prêt même à l'accueillir à Paris », a-t-il ajouté en insistant sur une coordination « très ferme » avec l'ONU.

Après avoir rencontré lundi soir l'ex-Premier ministre Saad Hariri, l'un des poids lourds de la communauté sunnite, et déjeuné mardi au palais de Baabda, à l'invitation du président chrétien Michel Aoun, Emmanuel Macron a réuni en fin d'après-midi les représentants des neuf forces politiques à la Résidence des Pins (celle de l'ambassadeur de France), dont le Hezbollah chiite soutenu par l'Iran, « une force politique qui est représentée au Parlement », a rappelé le président français, même s'il a dit « désapprouver » une partie du « projet » politique de ce mouvement. Au centre des discussions, la délicate question de l'abandon du fameux « système confessionnel » qui régit toute la vie politique du pays, une idée à laquelle plusieurs dirigeants politiques semblent vouloir se rallier, comme le président Aoun, le chef du Hezbollah Hassan Nasrallah, ou le président du Parlement et chef du mouvement chiite Amal, Nabih Berri. ■



Pascal Garnier pour « Les Echos »

Au Brésil, la relance post-Covid face au mur de la dette



L'ANALYSE DE LA RÉDACTION

Au Brésil, le recul du PIB, qui a atteint 9,7% au deuxième trimestre, pourrait avoir des conséquences moins graves qu'attendu grâce à l'aide d'urgence pour les plus démunis et au plan de relance que Jair Bolsonaro concocte avec les militaires qui l'entourent. Mais le mur de la dette, lui, risque de finir par affoler les marchés financiers et les investisseurs étrangers.

Thierry Ogier

—Correspondant à São Paulo

On nous promettait un big bang, un cocktail de mesures capables de remettre l'économie sur les rails... Ce ne fut finalement qu'un pétard mouillé. Cette annonce, prévue pour la semaine dernière, a été reportée sine die. Motif : le jadis tout-puissant ministre de l'Économie, Paulo Guedes, est désormais contesté, non seulement par le président Jair Bolsonaro, qui lui a demandé de revoir sa copie au dernier moment, mais également par les militaires, qui détiennent désormais la moitié des portefeuilles ministériels au gouvernement.

Certes, la pandémie est encore loin d'être maîtrisée. Avec une moyenne proche de 1.000 décès par jour depuis trois mois, le géant latino-américain peine à infléchir la courbe des victimes. Douloureux, le bilan s'élève à plus de 120.000 morts et quelque 4 millions de cas confirmés. Seuls les États-Unis ont payé un plus lourd tribut au coronavirus que le Brésil.

Particulièrement violente et mal maîtrisée, cette pandémie a frappé une économie encore convalescente. Car le Brésil n'était pas, en début d'année, encore totalement rétabli du choc (terrible) de la (longue) récession de 2015-2016. La croissance a ainsi plafonné à

1,1 % au cours des trois années suivantes.

L'économie brésilienne était encore loin de reprendre son rythme de croisière lorsqu'elle a été frappée par le virus. Mais il est vrai qu'aux yeux des investisseurs le gouvernement avait commencé à poser des jalons, comme la réforme de retraites. Sa situation budgétaire, véritable talon d'Achille, commençait à s'améliorer. C'est cet élan, à présent, qui risque d'être brisé.

Jair Bolsonaro, qui a toujours nié la gravité de la crise sanitaire, s'intéresse surtout aux conséquences sociales de la pandémie, non sans arrière-pensées électorales. Priorité, dès le départ : éviter une révolte des misérables et des scènes de pillage, dans un pays marqué par de profondes inégalités, où plusieurs dizaines de millions de personnes sont soit au chômage, soit survivent de petits boulots dans le secteur informel. A leur intention, un programme d'aide d'urgence a rapidement été mis sur pied. Une centaine d'euros est ainsi tombée dans l'escarcelle de plus de 60 millions de personnes chaque mois (environ 30 % de la population). Ce filet de sécurité a non seulement évité que 23 millions de Brésiliens plongent dans la pauvreté, mais il a également induit un niveau minimal de consommation (d'autant plus que les restrictions imposées au commerce ont été progressive-



Les points à retenir

- La Covid 19 a frappé le Brésil dont l'économie convalescente était encore loin de reprendre un rythme de croisière, risquant de briser du même coup l'élan budgétaire des réformes entreprises.
- Le plan d'urgence mis en place par Jair Bolsonaro pour environ 30 % de la population, a induit un niveau minimal de consommation et lui a apporté un regain de popularité.
- Prolongée jusqu'à la fin de l'année, cette aide pourrait devenir permanente.
- Un programme de travaux publics, soutenu par les militaires proches du gouvernement, est l'autre volet du big bang promis par le président.
- Alors que la dette brute du Brésil doit bientôt atteindre 100 % du PIB, sa marge de manœuvre en matière d'équilibres budgétaires est très fragile.
- D'autant plus qu'en cas de dérapage, les marchés financiers pourraient bien exiger son remboursement au prix fort.

ment levées dans plusieurs grandes villes).

Résultat, la récession s'annonce historique, le PIB ayant reculé de 9,7% au deuxième trimestre, mais la baisse de l'activité ne sera peut-être pas aussi catastrophique que l'on aurait pu imaginer au départ.

Initialement prévue pour trois mois, l'aide d'urgence a été prolongée jusqu'à la fin de l'année. Jair Bolsonaro en a rapidement tiré les dividendes politiques : il a connu un regain de popularité, y compris dans certains bastions de la gauche traditionnelle. Le président y voit donc une carte maîtresse pour briguer un second mandat en 2022.

L'aide pourrait ainsi devenir permanente à partir de l'année prochaine. C'est le premier volet du big bang promis par Jair Bolsonaro. L'autre, défendu depuis plusieurs mois par les militaires qui entourent le président, consisterait en un programme de travaux publics pour relancer l'activité économique, en attendant que l'initiative privée prenne le relais.

Toutefois, Paulo Guedes, qui a tenté d'enseigner les rudiments de l'économie au président Bolsonaro au cours des dix-huit derniers mois, en perd son latin. Alors que la dette brute doit bientôt atteindre 100 % du PIB et que les marchés observent la trajectoire des dépenses publiques à la loupe, le grand

argenter est soucieux ne pas trop aggraver les déséquilibres budgétaires. La marge de manœuvre est d'autant plus étroite que le Brésil devra respecter dès l'année prochaine un plafonnement des dépenses publiques (Paulo Guedes a souvent reproché à ses adversaires de vouloir « crever » le plafond, ce qui constituerait une violation de la Constitution). Toutefois, son statut de « super-ministre » a été abaissé à celui de collaborateur.

Le chemin vers la reprise post-Covid est donc parsemé d'embûches. Il y a certes quelques signes encourageants. L'aide aux plus démunis a amorti le choc social. Mais la pandémie a provoqué une forte hausse du chômage. Paulo Guedes n'a pas pu mettre un terme aux privilèges de certains fonctionnaires. Et en matière budgétaire, le terrain devient extrêmement glissant. En cas de dérapage, les marchés financiers pourraient bien exiger le remboursement de la dette croissante du Brésil au prix fort. Au risque de réveiller l'inflation, assoupie depuis plusieurs années. Enfin, le caractère autoritaire et imprévisible de Jair Bolsonaro, mis en évidence durant sa gestion de la crise sanitaire et de la déforestation en Amazonie, sans parler du climat des « affaires » qui plane au-dessus de son clan familial, demeure un facteur d'instabilité permanente. ■

LA CHRONIQUE DU CERCLE DES ÉCONOMISTES

de Pierre-Yves Geoffard

Les limites du jacobinisme sanitaire

Alors que la rentrée se déroule dans une incertitude extrême sur l'évolution de l'épidémie et la reprise de l'activité économique, quelques enseignements de la première vague se dessinent quant à l'organisation du système de soins.

Premier élément troublant : en dehors des soins hospitaliers liés au Covid-19, l'activité de soins a fortement baissé pendant le confinement, qu'il s'agisse des consultations de généralistes ou de spécialistes, ou de la consommation de médicaments, sans qu'on puisse noter, à court terme, d'impact délétère sur l'état de santé de la population. Ceci indique un gisement de dépenses peu utiles pour la santé et pointe à nouveau la nécessité d'améliorer la pertinence des soins.

Deuxième élément : alors que la télé-médecine peinait à prendre de l'importance, la crise l'a fortement

développée, et patients comme professionnels de santé s'y sont rapidement adaptés ; reste à savoir si ces adaptations seront durables, mais le potentiel d'amélioration de la qualité des soins et de maîtrise des coûts est manifeste.

Les équipes soignantes, temporairement libérées des contraintes budgétaires, ont pu s'affranchir d'un système suradministré.

Troisième élément, conditionnellement optimiste : l'hôpital, qu'on disait à bout de souffle, a su

faire face à un afflux inédit de patients déjà fragiles, âgés et souvent obèses, nécessitant des soins lourds et longs. Si l'hôpital a tenu, c'est avant tout grâce à la formidable mobilisation des soignants eux-mêmes, malgré une rémunération dont chacun sait désormais qu'elle n'est pas à la hauteur. C'est aussi grâce à la mobilisation de l'ensemble des structures hospitalières ; les régions qui ont su rapidement articuler l'offre privée, à but lucratif ou non, avec celle des hôpitaux publics ont mieux tenu.

C'est encore grâce à la planification, très française mais en l'occurrence performante, qui a organisé le transfert de malades graves depuis les hôpitaux les plus débordés vers ceux qui ne connaissent pas de telles surcharges. Et c'est, surtout, grâce à la capacité de réaction des équipes soignantes, temporairement libérées (« quoi qu'il en

coûte ») des contraintes budgétaires et qui se sont aussi affranchies des lourdeurs bureaucratiques d'un système traditionnellement suradministré. Les soignants ont pu, face à des situations très diverses, innover dans l'organisation de leur activité et assurer ainsi la prise en charge de tous les patients qui en avaient besoin.

Si on élargit la perspective à la santé, au-delà des soins au sens strict, le tableau est moins brillant. Les errements de la communication sur l'utilité des masques, les retards incompréhensibles sur la disponibilité massive des tests sont de premiers points noirs. L'absence d'implication des représentants des patients, ou des usagers, dans les conseils ou les cercles de décision a pu conduire à des mesures très décalées par rapport aux comportements des populations. Par exemple, des associations impliquées

dans la réduction des risques en milieu festif auraient pu signaler très tôt que les jeunes, lassés de mois d'enfermement social, ne passeraient pas l'été sans faire des fêtes et que la fermeture des clubs et des festivals conduirait à l'explosion de soirées clandestines, dont certaines sont devenues de véritables foyers de contamination. Idem sur le rôle laissé aux élus locaux : c'est seulement grâce au lobbying de quelques élus bretons que les maires ont obtenu l'autorisation de demander aux préfets des dérogations aux décisions de fermeture des plages. Le Covid-19 a montré les limites du jacobinisme sanitaire : saurons-nous en tirer les leçons ?

Pierre-Yves Geoffard est directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École d'économie de Paris et membre du Cercle des économistes.

opinions

Publiez vos contributions
sur le Cercle des Echos :
lecercle.lesechos.fr



LE LIVRE DU JOUR

Saclay, entre Paris et Shanghai

LE PROPOS. Cocorico : la France, avec l'université Paris-Saclay, compte maintenant une bonne place (14^e) dans le classement de Shanghai. À coups de Grand Paris et de grand emprunt, surtout grâce à une somme de volontarismes, il aura été possible de réaliser, sur ce plateau francilien, un grand projet urbain. Dans cet ouvrage d'entretiens, Pierre Veltz, qui a été à la manœuvre de 2009 à 2015, relate les labyrinthes et les luttes qui ont longtemps freiné cette ambition consistant à mettre en symbiose enseignement (grandes écoles et universités), recherche, entreprises et 49 communes. Ce site historique du colbertisme à la française est également un laboratoire d'action publique, avec complexités obligatoires mais aussi procédures trop lourdes. L'opération ne produit pas uniquement des places dans un classement international. Elle traduit de nouvelles réalités urbaines et tire des leçons en matière de gouvernance locale.



Saclay. Genèse et défis d'un grand projet
Pierre Veltz, Editions Parenthèses,
2020, 168 pages, 18 €.

L'AUTEUR. Polytechnicien, sociologue, Pierre Veltz, titulaire du grand prix de l'urbanisme, mêlant responsabilités académiques et opérationnelles, livre ici le récit vivant d'une expérience compliquée au service d'un dessein d'excellence.
—Julien Damon



Cette épidémie ne vaut pas le sacrifice d'une génération

COVID-19 // Le principe de précaution va trop loin, selon Edouard Tétreau. La frilosité des entreprises pour embaucher, entretenue par un discours anxigène ambiant, risque de fabriquer une génération sacrifiée qui pourrait être tentée par le rejet du capitalisme et le choix des extrêmes.

LA CHRONIQUE d'Edouard Tétreau



Il est ferme dans la dispute, fort comme un Turc sur ses principes, ne dément jamais de son opinion, et poursuit un raisonnement jusque dans les derniers recoins de la logique. » En lisant ce week-end le texte d'un collectif de quelques médecins stigmatisant si peu utilement – trois jours avant la rentrée scolaire – la soi-disant impréparation des écoles face au coronavirus, on se rappelle ces mots du Professeur Diafoirus dans « Le Malade imaginaire », présentant les qualités de son fils à Argan, père de la belle Angélique.

Certains médecins, encouragés par une société française plus judiciarisée et apeurée que jamais, se montrent têtus dans leur volonté d'immobiliser à nouveau le pays, de l'emberlificoter avec des normes, interdictions et avertissements sans fin. Gulliver enchaîné par les Lilliputiens.

Une « deuxième vague » inoffensive

Si les Diafoirus modernes sont têtus, les faits et les chiffres récents de la pandémie le sont encore plus. Le CépiDc de l'Inserm montre ainsi que la surmortalité liée au Covid est devenue négligeable (entre 1,3 et 8,7 morts par jour vs 406 morts quotidiennes pour d'autres causes). Que l'âge médian des victimes est de 84 ans, soit 18 mois de plus que l'espérance de vie des Français. La base de données mondiale de la Johns-Hopkins University confirme ce phénomène dans tous les pays : oui, il y a une « deuxième vague », et, bonne nouvelle, cette vague est devenue largement inoffensive. On constate par ailleurs que le taux de mortalité de pays ayant mis en place des mesures très limitées de confinement sont à peu près équivalents au nôtre : les Etats-Unis, la Suède et le Brésil comptabilisent entre 51 et 58 morts pour 100.000 habitants ; la France, l'Italie et l'Espagne, entre 46 et 62 morts.

Bref, il serait temps, en particulier sur le front de l'économie, de reprendre une

activité normale, tant les déséquilibres qui se creusent actuellement sont anormaux. En six mois, les Français ont enrichi leurs comptes en banque de plus de 100 milliards d'euros, épargnant comme jamais (taux d'épargne à 27,4 %, soit le double du taux moyen depuis vingt ans), et épargnant leurs efforts, entre le chômage partiel, le télétravail et ses télé-pauses, et les vacances. Enrichissez-vous par le non-travail et par l'épargne, comme ne disait pas Guizot.

Bombe à retardement

Cet argent venu de nulle part – des jeux d'écriture dans les banques centrales – trouve une destination très concrète : nos déficits publics et notre dette (120 % du PIB), que nous laissons de facto aux nouvelles générations. N'en déplaise aux économistes « boomers » qui ne voient pas où est le problème. Or, c'est là où le bât blesse : à cause des Diafoirus modernes, en médecine comme en politique ou dans certains médias, nous avons pris peur au point de moins investir et consommer. Et de ne plus donner de travail aux nouvelles générations : celles qui vont porter le fardeau des dettes du Covid, celles qui paient pour le confort de notre chômage partiel et nos 100 milliards d'épargne supplémentaire.

Ceux qui vont payer la dette du Covid-19 ont joué le jeu de leurs aînés – investissement personnel et financier pour étudier en vue d'un métier – et on leur refuse jusqu'à un simple stage aujourd'hui.

Le vrai danger de cette pandémie est la bombe à retardement, mondiale, d'une génération qui a joué le jeu de ses aînés – investissement personnel et financier, dettes incluses, pour étudier en vue d'un métier – et qui on refuse jusqu'à un simple stage aujourd'hui.

On ne stigmatisera pas les très grands groupes très rentables, même après le premier semestre 2020, qui ont gelé toute embauche, annulé des CDD, renvoyé des apprentis chez eux et supprimé des offres de stage puis usé de la facilité du chômage partiel. Les Diafoirus

auront eu temporairement raison de leur confiance dans l'avenir.

Mais s'il y a un moment où il faut savoir prendre un risque pour son entreprise et son pays, c'est aujourd'hui. Les entreprises localisées en France, rentables, qui continuent de geler les embauches au moment où 700.000 jeunes arrivent sur le marché du travail, se tirent une balle dans le pied, sinon dans la tempe. Où se tournera cette génération sacrifiée, sinon vers les extrêmes de toute obédience et de toute couleur, pour mettre à terre une économie capitaliste qui se sera moquée d'elle – des études pour rien –, et ne lui aura donné aucun espoir – inaccessibilité au logement, au travail, à la constitution d'un patrimoine ? Les islamistes, les après-mondialistes, les communautaristes n'auront plus qu'à leur ouvrir grand les bras et engranger leur énergie, leur colère légitime. Et leurs suffrages.

Freins juridiques

Quel que soit le retard d'un plan de relance ambitieux, ainsi que les limites d'un pouvoir qui fait ce qu'il peut avec les ressources organisationnelles et financières limitées d'un Etat-balourd, c'est aux entreprises rentables de reprendre le flambeau. Si tant est qu'on leur laisse le droit de travailler (notamment dans l'événementiel, le tourisme, hôtellerie-restauration, ou encore les transports), et que l'on suspende les trop nombreux freins juridiques à l'embauche, elles ont entre leurs mains le pouvoir de remettre la nouvelle génération en selle – ou de la jeter dans la rue.

L'armée, hélas, n'est pas capable d'accueillir cette nouvelle génération, l'idée de service national universel n'ayant débouché sur rien de significatif, trois ans après son annonce. Les collectivités locales sont exsangues. Ce sont donc les chargés de recrutement des entreprises privées françaises, et, au fond, personne d'autre, qui détiennent les clés de la relance immédiate du pays et de son avenir. Au gouvernement de se mettre à leur service, en faisant taire les Diafoirus qui l'entourent. Et en faisant de l'embauche des moins de 25 ans une priorité nationale.

Edouard Tétreau associé gérant de Mediafin, vient de publier « Les Etats généraux en 2022 », aux Editions de l'Observatoire.

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Trump ou Biden ? Le choix de Xi

South China Morning Post

● Qui de Donald Trump et de Joe Biden, la Chine préfère-t-elle ? Les deux candidats aux élections présidentielles américaines du 3 novembre ont, à leur manière, désigné l'empire du Milieu comme une menace pour les intérêts des Etats-Unis. « The South China Morning Post » s'interroge.

Avec Joe Biden à la Maison-Blanche, l'Amérique pourrait revenir à « la normale » après l'ère « chaotique » de Trump, sauf pour les relations sino-américaines.

L'ancien vice-président de Barack Obama et le 45^e président américain ont tous les deux fait de la Chine l'ennemi de l'Amérique. Le temps où Trump et Biden mettaient en avant leur relation personnelle avec le président Xi Jinping est bien révolu, estime le quotidien anglophone de Hong Kong.

En revanche, pour le journal, Pékin, dans un signe de désarroi face à la campagne électorale américaine, semble avoir mis une sourdine à son discours nationaliste.

Reste qu'après des années de rapprochement entre les deux puissances dominantes, l'heure est à la confrontation dans ce qui ressemble à une guerre froide d'un nouveau genre, marquée par une guerre commerciale.

Ce qui n'empêche pas Pékin, ajoute le « SCMP », d'espérer une reprise du dialogue, après les élections de novembre.

Si officiellement Pékin n'a pas de préférence pour un candidat, notamment, pour ne pas être accusé d'interférence dans la politique américaine, la réélection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis lui serait plus largement favorable parce qu'il a réduit le leadership américain dans le monde et tourné le dos à nombre d'alliances. Et le journal cite Robert Daly, directeur de l'Institut Kissinger au Wilson Center : « L'intérêt de la Chine n'est pas de promouvoir un candidat en particulier, mais de voir la démocratie américaine s'affaiblir. » —J.H.-R.

Les Echos

Les Echos est une publication du **Conseil Les Echos**
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTRICE DÉLÉGUÉE **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

ÉDITRICE **Marie Van de Voorde-Leclercq**
ÉDITRICE ADJOINTE **Clémence Callies**
DIRECTEUR DES DÉVELOPPEMENTS
ÉDITORIAUX DU PÔLE LES ECHOS **Henri Gibier**
DIRECTEUR DES RÉDACTIONS **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)

Elsa Conesa (Finance et Marchés)
Daniel Fortin (Magazine, Opinions et Innovation)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs
et opérations spéciales)
Étienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaitre (Information digitale)
Lucie Robequain (France, International et Enquête)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION
Fabien Laborde

DIRECTRICE ARTISTIQUE
Marion Moulin
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, Jacques Hubert-Rodier,
Éric Le Boucher, Jean-François Péresse,
Jean-Marc Vittori, Sabine Delanglade,
Laurent Fallo, Sylvie Ramadier
(Le Crible)
LES ECHOS EXECUTIVES
RÉDACTRICE EN CHEF **Muriel Jazor**

LES ECHOS WEEK-END
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Henri Gibier
RÉDACTEURS EN CHEF **Laura Berny, Karl**
De Meyer et Mariana Reali
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Cécile Texeraud**
SÉRIE LIMITÉE
RÉDACTRICE EN CHEF **Frédérique Dedet**
DIRECTRICE ARTISTIQUE
Clarice Fensterstoffer

DIRECTEUR DE LA DIFFUSION ET DU MARKETING CLIENTS
Etienne Porteaux
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION **Fabrice Février**
PUBLICITÉ Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL **Philippe Pignol**
DIRECTRICE PUBLICITÉ FINANCIÈRE **Céline Vandromme**
DIRECTRICE PUBLICITÉ COMMERCIALE **Emmanuelle Denis**

SERVICE ABONNEMENTS LES ECHOS 4, rue de Mouchy 60438 Noailles Cedex. Tél. : 01 70 37 61 36 du lundi au vendredi de 9h à 18h. IMPRESSION L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi Libre (Montpellier). TIRAGE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 : 58.879 exemplaires. Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 56%. Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002. Eutrophisation : P₀ 0,01kg/tonne de papier Membre de membre ACPM OJD CPPAP : 0421 c 83015. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)

Ce numéro comporte un 3^e cahier de 12 pages « Les Echos Spécial VINS » et un 4^e cahier de 8 pages « Les Echos Entreprises et Collectivités ».



Vous êtes déjà 4 millions à avoir téléchargé notre podcast d'actualité « La Story »



opinions

LE POINT DE VUE

de Julien Damon

Le coronavirus fait repartir le fléau de la pauvreté

La Banque mondiale s'assigne un objectif ambitieux : celui de mettre fin à la pauvreté. L'institution a élaboré, depuis presque bientôt un demi-siècle, un seuil international de mesure de la pauvreté, aujourd'hui à 1,9 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat.

Ces dernières décennies, à l'aune de cet indicateur singulier, ont été marquées par des progrès importants dans la réduction de la pauvreté. Celle-ci constitue le premier des Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies. Des chiffres plutôt flatteurs ont été couramment diffusés, notamment à partir des années 2010. Quand, en 1990, 1,9 milliard de personnes vivaient dans la pauvreté – en France on dirait, à ce seuil, dans l'extrême pauvreté –, ce n'était plus le cas que de 740 millions en 2015. En taux, la pauvreté est passée d'un tiers de la population mondiale à significativement moins de 10 %. Des projections soulignaient la quasi-extinction de la pauvreté à l'horizon 2030.

Secteurs informels

Les conséquences économiques du virus douchent cet enthousiasme. La crise touche puissamment les populations pauvres des pays en développement. Elles subissent les effets des confinements nationaux qui ont, en économie domestique, drastiquement limité l'activité, et, en économie internationale, provoqué une déflagration. Dans des systèmes économiques et de protection sociale fragiles, là où une majorité de la population exerce dans le secteur informel, les chocs sont rapides.

Dès mai 2020, l'Organisation internationale du travail (OIT) signalait que la pandémie avait un impact dévastateur sur près de 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle. En parallèle, les destructions d'emploi, le déclin des envois de fonds des travailleurs émigrés, la désorganisation des services d'éducation et de santé heurtent eux aussi les niveaux de ressources des ménages les plus pauvres.

100 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté en 2020.

Sur le plan de la pauvreté, telle donc que mesurée à 1,9 dollar par jour, les taux devraient repartir à la hausse, pour la première fois depuis la fin de la décennie 1990.

Lors d'une première estimation, en avril, la Banque mondiale, avait considéré que de 40 à 60 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté en 2020 à la suite de la pandémie. Le taux mondial aurait ainsi augmenté à hauteur de 0,3 à 0,7 %, pour se rapprocher à nouveau de la barre des 10 %. En juin, de nouvelles estimations prennent acte du déplacement de l'épicentre de la pandémie, de l'Europe et de l'Amérique du Nord vers l'hémisphère Sud. Les estimations de l'impact de coronavirus sur la pauvreté dans le monde ont été revues à la hausse.

Dans un scénario de base ce ne sont plus 40 millions de personnes (comme dans les estimations du mois d'avril) mais 70 qui basculeraient en 2020 dans la pauvreté. Dans un scénario plus préoccupant, mis en avant par le président de la Banque mondiale David Malpass en août, ce chiffre s'élèverait à 100 millions. Pour les années suivantes, les projections suggèrent que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté resterait plutôt inchangé. Pourquoi ? En partie en raison des taux de croissance des pays qui comptent le plus grand nombre de pauvres. Nigeria, Inde, République démocratique du Congo, qui concentrent plus du tiers des pauvres du monde entier, devraient enregistrer des taux de croissance plus favorables en 2021 qu'en 2020. Mais, en l'espèce, rien n'est écrit.

Retard ou revirement ?

Avec une lecture et des prévisions optimistes, on peut voir un simple ralentissement (avec un retard pris d'un ou deux ans) dans la réalisation du dessein de quasi-éradication de la pauvreté dans le monde vers 2030. Avec une lecture plus pessimiste, on peut déjà voir l'effacement d'une demi-décennie de progrès.

Bref, de toutes les manières, le coronavirus a marqué une rupture de tendance. Selon le contenu et l'intensité de la reprise économique, il s'agira de voir si cette nouvelle crise n'aura alimenté qu'un à-coup ponctuel ou si, au contraire, elle aura enclenché un revirement.

Julien Damon est professeur associé à Sciences Po.



Monument élevé en 1906 en l'honneur de la République, à Savines-le-Lac, dans les Hautes-Alpes.

Pierre Gléizes/RÉA

Les Français et le spectre de l'égalité

LIBRE PROPOS

Par Gaspard Koenig



Article 1^{er} : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Les prémisses de la Déclaration sont devenues son principal point faible. Depuis Nietzsche et la déconstruction méthodique des valeurs, qui peut encore prétendre que l'Homme serait doté de « droits naturels, inaliénables et sacrés », comme l'affirme le préambule ? Quelle mystérieuse essence humaine nous garantirait un statut à part dans l'ordre biologique ? Dans « Homo Sapiens », l'historien Yuval Harari a beau jeu de se moquer de la « secte » de l'humanisme libéral, dont la théorie du droit naturel n'est jamais qu'un système de croyances comme un autre. « Tant que vous vous définissez comme un individu possédant des droits naturels inaliénables, écrit Harari, vous ne saurez pas qui vous êtes vraiment ».

Comment donc poser des droits universels sans recourir à une transcendance ? Au sein de ce débat déjà riche, la réponse la plus convaincante me paraît celle apportée par Ronald Dworkin, célèbre philosophe du droit américain. Dans un texte au titre explicite, « Prendre les droits au sérieux », Dworkin s'opposa à l'utilitarisme en vogue pour refonder l'idée de droits attachés à l'individu avant même tout contrat social. C'est notre capacité morale à nous projeter dans l'avenir et à développer un sens de la justice qui implique le « droit à la même attention et au même respect », fondement des libertés. L'égalité que revendique Dworkin ne porte pas directement sur la redistribution des richesses, mais plutôt sur l'autonomie des choix de chacun. On pourrait reformuler ainsi l'article 1^{er} : les hommes veulent être traités de manière égale ; ils exercent leur liberté en accord avec leurs propres valeurs...

Imaginez-t-on Victor Hugo sous statut ?

Qu'en est-il dans la France contemporaine ? Force est de constater que depuis 1789, les distinctions sociales ont peu à peu fleuri. L'Etat a généré ses « corps » grands et petits, et la société lui a emboîté le pas en ressuscitant les corporations. Le régime de Vichy, fidèle à sa vision hiérarchique de la société, a largement contribué à cette rigidification des rapports sociaux, en créant le statut de la fonction publique et en multipliant les ordres professionnels. De même que l'on « était » comte, baron ou vilain indépendamment de ce qu'on « faisait », on « est »,

aujourd'hui, polytechnicien, administrateur civil, taxi ou smicard. Les diplômes obtenus à vingt ans suffisent souvent à définir une identité sociale. Si les hommes naissent égaux en droits, ils ne le demeurent pas longtemps... Même les écrivains sont menacés : un récent rapport officiel propose la création d'un statut pour l'artiste-auteur professionnel, comme si cette classification n'était pas incompatible avec l'exercice toujours légèrement anarchique de la créativité. Imaginez-t-on Victor Hugo sous statut ?

Esprit de corporations

Les résistances à la réforme des retraites ont illustré cette passion du traitement différentiel. Alors que le gouvernement proposait un système universel, où cotisations et points auraient eu la même valeur pour chacun, on a vu défiler tous ceux qui voulaient préserver leurs privilèges, aussi minces fussent-ils, depuis les cheminots jusqu'aux danseuses de l'Opéra. Contre le spectre effrayant de l'égalité, la CGT et les avocats fiscalistes ont tissé une alliance objective. Les négociations sur la pénibilité sont devenues l'occasion d'échapper au sort commun et de rétablir discrètement un statut différent, spécial, à part...

On pourrait reformuler l'article 1^{er} de la Déclaration : les hommes veulent être traités de manière égale ; ils exercent leur liberté en accord avec leurs propres valeurs...

Si l'on prenait l'article 1^{er} au sérieux, on promulguerait une nouvelle loi Le Chapelier. En juin 1791, Isaac Le Chapelier, député jacobin, artisan de l'abolition des privilèges en tant que président de l'Assemblée durant la nuit du 4 août, présentait une réforme radicale : « Il n'y a plus de corporation dans l'Etat, il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporations. » Il devenait ainsi possible d'exercer le métier de son choix : la compétence et le succès devaient nous départager en amont, plutôt que la cooptation en aval.

Exit donc les grands corps et ces hauts fonctionnaires qui prêchent la flexibilité sans jamais l'appliquer à eux-mêmes. Exit les professions réglementées qui, en entravant la concurrence, favorisent toujours les mêmes initiés. Exit les statuts qui nous étouffent !

Gaspard Koenig est philosophe et président du think tank GenerationLibre

LE POINT DE VUE

d'Emmanuel Cazeneuve

Les start-up c'est bien, les autres, PME et ETI, c'est bien aussi

Le développement de l'économie numérique, couplée à l'essor rapide du capital-risque, a ouvert la voie à de grandes aventures technologiques et humaines, et représente une chance que l'économie française doit saisir pour accompagner les grands changements qui dessineront l'avenir.

Toutefois, la multiplication accrue des start-up a eu un effet pervers : celui de rendre invisibles les autres types de petites et moyennes entreprises sous l'œil des médias et des pouvoirs publics. Le montant des levées de fonds et les valorisations étant devenus l'unique critère d'évaluation de la réussite d'une entreprise, les PME et ETI qui croissent sur un autre modèle, en comptant sur leur capacité d'autofinancement et leurs bénéfices concrets, s'en trouvent presque marginalisées.

Les ETI représentaient 39 % de notre PIB national

Or, notre économie a plus que jamais besoin de ces entreprises que le tissu économique français a trop souvent délaissées, se polarisant entre les start-up et les très grands groupes, entre le pays des capitaines d'industrie et la « start-up nation ». A l'heure où l'Etat multiplie les efforts pour sauvegarder notre tissu économique, ces petites entreprises doivent trouver un écho car

elles seront la clé d'une relance efficace et pérenne de l'économie nationale.

D'abord, ces entreprises sont le socle économique du pays. Si l'immense majorité des start-up dépose le bilan moins de cinq ans après leur création, les PME et ETI qui ne lèvent pas de fonds offrent un modèle complémentaire de croissance, qui gagne en pérennité et en stabilité ce qu'il peut perdre en fulgurance. Il y a fort à parier que beaucoup des faiblesses économiques françaises – le manque d'industrie ou le chômage persistant – soient liées à un écosystème où ces sociétés manquent encore.

En 2017, la France comptait près de 5.000 ETI, contre 13.000 en Allemagne et 10.000 au Royaume-Uni. Malgré cette faiblesse, les ETI représentaient alors 39 % de notre PIB national et ont créé près de 150.000 emplois depuis 2009 ! Ces entreprises sont donc absolument essentielles dans la perspective d'un plan de relance qui a également vocation à créer le plus d'emplois, en particulier chez les jeunes. Par ailleurs, les PME et les ETI irriguent largement nos régions et participent à l'équilibre économique de nos territoires.

Donner du souffle aux PME-ETI Loin de dénigrer les nouveaux modèles financiers qui aident certaines entreprises à devenir florissantes, les jeunes entrepreneurs qui rêvent de licornes

devraient avoir l'espoir de conserver leurs entreprises au lieu de les vendre et de les faire grandir jusqu'à devenir un grand acteur de l'économie. Il n'y a pas de raison pour que les entrepreneurs français vendent leurs pépites par manque de confiance en notre écosystème ou en nos politiques publiques.

Si l'immense majorité des start-up dépose le bilan moins de cinq ans après leur création, les PME et ETI offrent un modèle plus pérenne de croissance.

La nomination d'Alain Griset au poste de ministre délégué aux PME et la délégation du développement des ETI à la ministre déléguée chargée de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher témoignent d'une volonté politique de se rapprocher de ces acteurs de l'économie réelle et de donner un souffle à des entreprises qui peuvent, même lorsqu'elles ne comptent que sur leurs fonds, avoir de grandes ambitions de croissance et se préparer à devenir aussi les grands groupes de demain.

Emmanuel Cazeneuve est fondateur et CEO d'Hesud.

art&culture

CINÉMA // Le Festival du cinéma américain lèvera vendredi son rideau pour la 46^e fois. A nouveau, Bruno Barde tient bon la barre d'une édition riche de 100 films.

Les planches au temps du masque



La 46^e édition du Festival du cinéma américain, marquée par l'épidémie, est la dernière, sinon de l'ère Trump, du moins de son premier acte.

Adrien Gombeaud
@AdrienGombeaud

Depuis 1975, Deauville prend chaque année la température du cinéma américain. L'édition 2020 sera celle de la fièvre, ce qui la rend d'autant plus intrigante. Marquée par l'épidémie, elle est la dernière, sinon de l'ère Trump, du moins de son premier acte. Pour Bruno Barde, qui pilote la sélection, il n'y a pas de cinéma « trumpien » : « Les films reflètent la société, l'émancipation des femmes, la place des jeunes... mais aucun ne me semble s'adresser à Donald Trump. Le cinéma est un art qui, comme la littérature ou la peinture, élève la nature humaine. Trump la rabaisse. Il est l'amant de la laideur, c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas inspiré les cinéastes. »

Tandis que des affaires de mœurs entachaient la Maison-Blanche, Hollywood observait la chute de Harvey Weinstein et le cinéma tentait de rééquilibrer les rapports hommes-femmes.

Un combat que Deauville suit, sans modifier son cahier des charges : « Cette année, nous accueillons 8 films de femmes en compétition sur les 15 sélectionnés. Nous n'avons jamais mis en place de quotas. Cependant, en 2010, l'Amérique produisait 52 films de réalisatrices. En 2019, il y en avait 78 ! Le festival reflète cette évolution mais reste libre dans ses choix. »

La vérité du grand écran

Pendant ce temps, une autre révolution, technologique, voit l'histoire du cinéma basculer vers les petits écrans : « On a montré des productions Netflix ou Amazon dès leurs débuts, poursuit Barde. J'ai considéré ces plateformes comme un progrès, un nouvel outil de diffusion. Le problème de leur régulation reste posé, mais plus on pourra voir les beaux films, mieux ça vaudra. La télé, le VHS, le DVD n'ont pas tué le cinéma. Les gens ont beau

CINÉMA
Festival du cinéma américain de Deauville
46^e édition
Du 4 au 13 septembre
www.festival-deauville.com

écouter de la musique dans leur casque, voir des matchs sur leur tablette, ça ne les empêche pas d'assister à des concerts ou des rencontres sportives. De même, un festival montre la vérité du cinéma, qui est celle du grand écran. » Cette année, le jury de Vanessa Paradis devra notamment départager : « First Cow », le nouveau film de la réalisatrice de « Certaines femmes », Kelly Reichardt ; « Love Is Love Is Love », d'Eleanor Coppola, avec un casting qui remonte le temps (Joanne Whalley, Rosanna Arquette et Cybill Shepherd) ; « Sound of Metal », de Darius Marder, avec Riz Ahmed, Olivia Cooke et Mathieu Amalric ; ou « The Nest », de Sean Durkin, réalisateur du splendide « Martha Marcy May Marlene », avec Jude Law.

Deauville 2020 ne s'annonce pas entièrement américain. Bruno Barde présente hors compétition trois films

issus du Festival international du film d'animation d'Annecy qui s'est tenu en ligne, dont « Petit Vampire » de Joann Sfar. Des œuvres puisées dans la sélection d'un Festival de Cannes chaviré par la vague de Covid seront également projetées. On pourra voir « Des hommes », de Lucas Belvaux, avec Gérard Depardieu et Catherine Frot ; « ADN », de Maïwenn, avec elle-même, Fanny Ardant et Louis Garrel ; ou encore « Peninsula », où Yeon Sang-ho offre une suite à son ébouriffant film de zombies « Dernier train pour Busan ». Ce film d'horreur coréen prendra une saveur particulière dans un festival encadré de règles sanitaires : masques, distanciation dans les salles et les files d'attente, gel hydroalcoolique...

« Nous nous adaptons, conclut Bruno Barde. Nous ne sommes pas chercheurs, on ne peut pas lutter contre le virus, mais on peut lutter contre la peur. » C'est peut-être aussi ça, le cinéma : dans le noir, un rayon de lumière. ■

Enceinte, hélas !

Sophie Letourneur dirige deux excellents acteurs, Marina Foïs et Jonathan Cohen, dans une comédie incorrecte sur les affres de la maternité et de la paternité. Transgressif et réjouissant.

Olivier De Bruyn
@OlivierBruyn

Ne cherchez pas plus loin le film qui, dans les salles obscures et derrière votre masque, vous incitera à rire aux éclats en cette rentrée propice aux inquiétudes en tout genre... Dans le bien nommé « Enorme », Sophie Letourneur (« Les Coquillettes », « Gaby Baby Doll ») s'attaque à des sujets inusables, la maternité et la paternité, mais son insolence et son goût pour la transgression dynamisent les us et coutumes lénifiants qui gouvernent si souvent la représentation de ces thèmes.

Claire, une pianiste reconnue, ne jure que par son métier et son ego surdimensionné. Un jour, à la suite d'événements dont il convient de ne rien dire, Frédéric, son compagnon, qui joue également le rôle d'imprésario dictatorial auprès de sa « moitié », se met en tête de devenir père. Problème : le couple, obsédé par sa réussite professionnelle, s'était promis de ne jamais se reproduire et Claire considère la grossesse et l'amour maternel comme deux abominations. Qu'à cela ne tienne : Frédéric, grâce à un stratagème retors, parvient à ce que Claire tombe enceinte et garde le bébé. La pianiste, bientôt devenue « énorme », et l'imprésario, gaga à la perspective de devenir papa, vivront une série d'aventures rocambolesques qui mettront à mal leur union.

Le burlesque et l'insolence

Sophie Letourneur aime s'amuser avec les tabous, les rôles prédéfinis et les assignations « genrées... Dans « Enorme », un film dont le concept, dit-elle, lui est venu lors de sa propre grossesse, la cinéaste incorrecte s'amuse en dépeignant un couple où la femme déteste l'idée même de maternité et où le mâle, hanté par son désir de devenir père, sombre dans une sorte de démente régressive. Sophie Letourneur dépeint avec une férocité sarcastique l'agitation de Frédéric, qui consulte gynécologues et sages-femmes à la place de sa compagne et achète compulsivement tous les produits destinés aux nouveau-nés.

Elle décrit avec un humour décapant la dépression de Claire, d'abord en plein déni face à son état, puis effarée par la transformation « monstrueuse » de son corps. Avec ses deux personnages hors norme, la cinéaste met en scène une comédie corrosive et pas sottie qui séduit grâce à son audace, à l'invention de ses dialogues et aux prestations « énormes » de ses deux acteurs principaux : Marina Foïs, parfaite en future maman accablée, et Jonathan Cohen, hilarant dans la peau d'un néo-père dingo. Un couple idéal pour chasser le spleen.

Enorme de Sophie Letourneur, avec Marina Foïs, Jonathan Cohen, Jacqueline Kakou, 1 h 41

Film en bref



FILM FRANÇAIS
Poissonsexe
d'Olivier Babinet
Avec Gustave Kervern,
India Hair, Dorrit Petersen.
1 h 28.

● Gustave Kervern n'en finit pas d'occuper les écrans. Quinze jours après la sortie de son nouveau film, coréalisé avec son compère Benoît Delépine (l'excellent « Effacer l'historique »), il signe déjà son retour, cette fois en tant qu'acteur.

Dans « Poissonsexe », une fiction aussi énigmatique que son titre, le comédien incarne Daniel, un physicien solitaire et angoissé. On le serait à moins... Alors que l'humanité s'inquiète du destin de la dernière baleine s'agitant dans les océans, Daniel tente diverses expériences pour inciter les poissons à se reproduire de nouveau, une condition sine qua non, cela va de soi, pour que l'espèce continue d'exister.

Parallèlement, le physicien souhaite lui-même devenir père... Avec ce film drolatique, Olivier Babinet s'essaie à la science-fiction minimaliste et signe une comédie à la fois absurde et poétique, évoquant des thèmes qui n'ont rien de frivole : les désastres écologiques, les manipulations scientifiques, mais aussi la dépression... Malgré ses répétitions et ses temps morts, ce « petit » film atypique mérite de ne pas passer inaperçu. — O. D. B.

Bergman chez les flics

Anne Fontaine met en scène trois policiers chargés d'une mission qui leur pose de graves problèmes de conscience... Ce film noir confirme la singularité de la réalisatrice dans le paysage du cinéma français.

Elle aime aborder tous les registres et refuse avec une même intransigeance les formatages du cinéma dit populaire et les poses de l'« auteurisme » abscons. Depuis ses débuts dans la décennie 1990, Anne Fontaine se renouvelle de film en film, tout en restant fidèle à son exigence et à son originalité. Ces dernières années, la réalisatrice s'est illustrée, entre autres, en signant une comédie acide campée par un Fabrice Luchini

des grands jours (« Gemma Bovary »), un drame historique bouleversant (« Les Innocentes ») et une variation délirante autour de Blanche-Neige (« Blanche comme neige »). Dans « Police », librement adapté de l'ouvrage homonyme de Hugo Boris (Grasset), Anne Fontaine change une nouvelle fois de cap et met en scène un polar qui ne respecte en rien les canons du genre.

Trois policiers parisiens, Virginie, Erik et Aristide, sont chargés de transférer à l'aéroport de Roissy un sans-papiers menacé de mort dans son pays natal afin qu'il soit expulsé. En proie à la culpabilité, Virginie, une héroïne volon-

FILM FRANÇAIS
Police
d'Anne Fontaine.
Avec Virginie Efira,
Omar Sy, Grégory Gadebois.
1 h 39.

taire comme Anne Fontaine les adore, tente de convaincre ses deux collègues de libérer leur prisonnier avant d'arriver à destination. Parallèlement, « Police », en fragmentant son récit et en bousculant la chronologie, lève le voile sur certains aspects difficiles de la vie privée des trois protagonistes.

Intense et troublant

Le dilemme moral de policiers qui, derrière leur uniforme, sont évidemment des femmes et des hommes comme les autres, est traité avec subtilité... Défini avec humour par Anne Fontaine comme « du Bergman chez les flics », « Police » entremêle les pistes et slalome

avec élégance entre polar tendu à l'extrême (l'action se déroule sur vingt-quatre heures), parcours initiatique et réflexion sur la responsabilité.

En suivant avec réalisme des policiers lors d'une mission problématique et en cherchant simultanément à rendre compte de leur intimité en souffrance, la cinéaste signe une fiction inclassable qui radiographie certaines réalités douloureuses de notre époque et sonde avec subtilité les fragilités existentielles de ses personnages. Mis en scène avec inspiration et interprété par trois acteurs convaincants (Virginie Efira, Omar Sy et Grégory Gadebois), « Police » confirme la singularité d'une réalisatrice qui aime entraîner ses comédiens et les spectateurs dans des univers de fiction inédits. — O. D. B.

enquête

« Charlie Hebdo »,
Hyper Cacher :
un procès pour l'histoire

TERRORISME // 49 journées d'audience, 14 accusés, 200 parties civiles et près d'une centaine d'avocats... Pendant deux mois et demi, la cour d'assises va revenir sur ces journées noires de janvier 2015, au risque de raviver les anciennes blessures.

Les principaux protagonistes ne sont plus là pour répondre de leurs actes. Que savaient ces quatorze accusés qui, à un moment ou un autre ont croisé le chemin des terroristes, des projets des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly ?

Valérie de Senneville
@VdeSenneville

C'est un procès historique qui s'ouvre ce mercredi 2 septembre à Paris. Dix semaines d'audience qui s'annoncent lourdes, denses, poisseuses jusqu'à la nausée. La cour d'assises, spécialement composée de magistrats professionnels – et donc sans jurés – et présidée par Régis de Jorna, va devoir sonder les itinéraires et rouages pervers qui ont conduit, en janvier 2015, aux attaques contre « Charlie Hebdo », une policière à Montrouge et l'Hyper Cacher.

Un procès emblématique des attentats terroristes qui ont frappé la France après celui, en 2017, des tueries perpétrées par Mohamed Merah. « « Charlie Hebdo », c'est la prise de conscience du phénomène djihadiste en France », analyse François Molins, aujourd'hui procureur général près la Cour de cassation et à l'époque procureur de Paris. Ce sera d'ailleurs le premier procès pour terrorisme à être filmé, compte tenu de « son intérêt pour la constitution d'archives historiques de la justice », a décidé la cour d'appel de Paris.

Chacun se souvient de ces journées noires de janvier 2015, suivies par une immense ferveur populaire au nom de « Nous sommes tous Charlie ». Pour la première fois, une rédaction de dessinateurs joyeusement foutraques et irrévérencieux venait d'être sauvagement assassinée sur le sol français. Le 7 janvier, vers 11 h 30, Saïd et Chérif Kouachi, cagoulés et armés de fusils d'assaut, avaient fait irruption dans les locaux de « Charlie Hebdo » à Paris. En quelques secondes, ils vont assassiner onze personnes avant de prendre la fuite en hurlant : « On a vengé le prophète Mohamed ! On a tué "Charlie Hebdo" ! »

Dans leur fuite folle, les frères Kouachi abattent leur douzième victime, le policier Ahmed Merabet, et filent vers le nord-est de Paris. Le lendemain, Amedy Coulibaly tue une policière municipale à Montrouge. Puis le 9 janvier, quatre hommes, tous juifs, dans un magasin Hyper Cacher de la porte de

Vincennes. Se réclamant combattant du djihad, il est tué dans l'assaut policier. Quelques heures avant, les frères Kouachi, retranchés dans une imprimerie à Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne), ont également été abattus par les forces spéciales.

« Odeur de poudre et de sang »

Les principaux protagonistes, ceux dont le monde entier a vu les photos, ne sont plus là pour répondre de leurs actes. Mais le travail d'enquête a permis d'identifier quatorze individus, dont quasiment personne ne connaissait les noms jusqu'à présent. Quel effet cathartique peut avoir ce procès pour les victimes, les deux cents personnes qui se sont constituées parties civiles ? « Les gens qui sont accusés ne sont pas les auteurs directs, et il y a une attente forte. Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment des gens qui faisaient déjà l'objet d'une certaine surveillance ont-ils pu préparer ces attentats sans être inquiétés ? Qui les a aidés ? », résume François Molins, qui se souvient encore de l'odeur de « poudre et de sang » dans les locaux de « Charlie Hebdo » quand, à la tête du parquet de Paris, il était arrivé sur les lieux.

Certains rescapés des tueries viendront témoigner à la barre. « Ce procès est une étape importante pour eux. Ils attendent que justice

« Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment des gens qui faisaient déjà l'objet d'une certaine surveillance ont-ils pu préparer ces attentats sans être inquiétés ? Qui les a aidés ? »

FRANÇOIS MOLINS
Procureur général près la Cour de cassation et à l'époque procureur de Paris

soit rendue pour savoir qui a fait quoi, tout en sachant que ceux qui ont appuyé sur la gâchette ne sont plus là », expliquent Marie-Laure Barré et Nathalie Senyk, qui représentent les victimes de « Charlie Hebdo ». Richard Malka, avocat historique de l'hebdomadaire satirique, représentera la société d'édition. « Ce n'est pas le procès des lampistes. Sans les accusés qui seront dans le box, Amedy Coulibaly n'aurait pu agir », déclare de son côté Patrick Klugman, l'avocat de la plupart des victimes de l'Hyper Cacher.

La défense des accusés s'annonce délicate. Tout en reconnaissant la force symbolique de cette audience, Christian Saint-Palais, qui défend l'accusé Amar Ramdani, tient à ce que « même si l'émotion s'exprime, le procès garde son sens qui est celui de juger les hommes qui sont dans le box ».

De fait, la lecture des 271 pages de l'ordonnance de mise en accusation qui renvoient ces quatorze personnes devant la cour d'assises donne une chair sanglante aux événements. Un travail acharné des enquêteurs pour démêler cet entrelacs déletère d'itinéraires de radicalisation, de délinquance, avec des « potes » qui rendent des « services »... Ce sera la question centrale du procès : que savaient ces quatorze accusés des projets des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly ? Tous, à un moment ou un autre, ont croisé le chemin des terroristes.

A commencer par Hayat Boumedienne, la compagne du meurtrier de l'Hyper Cacher, partie avant les attentats pour la zone irako-syrienne avec les frères Belhoucine, qui auraient eu un rôle capital dans la radicalisation du tueur. Leur mort, évoquée par diverses sources, n'a jamais été confirmée et ils restent visés par un mandat d'arrêt. Ils seront jugés par défaut.

Restent ceux qui, dans le box, vont devoir assumer le regard des victimes pendant deux mois et demi. Tous affirment avoir ignoré le projet criminel des terroristes. Parmi eux, Ali Riza Polat est le principal accusé. Ce Franco-Turc aurait été une pièce centrale dans la préparation des attentats. « Ali Riza Polat apparaît à tous les stades de la

préparation des actions terroristes, en contact tant avec Coulibaly, à l'aide de lignes téléphoniques dédiées, qu'avec Willy Prevost ou encore avec Metin Karasular, Michel Catino, Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez, sur le volet fourniture d'armes, munitions et explosifs », écrivent les juges dans leur ordonnance de mise en accusation.

Très proche d'Amedy Coulibaly, qu'il a connu en 2007 à Grigny, dans la cité où il a grandi, ce délinquant multirécidiviste, se comportait face à Coulibaly, comme « un soldat face à un commandant », selon un autre accusé. Il aurait en particulier fourni les armes au terroriste de l'Hyper Cacher mais aussi, selon l'accusation, aux frères Kouachi, ce qu'il nie.

Pour expliquer sa proximité avec l'assaillant de l'Hyper Cacher, Ali Riza Polat a raconté aux enquêteurs être redevable envers Coulibaly, qui lui avait donné en 2009 quelques kilos de cannabis pour 15.000 euros. Sorti de prison en 2014, ce dernier l'avait recontacté dans le but de se faire rembourser. Il aurait cherché à effacer sa dette en lui rendant divers services.

Il est le seul présent dans le box à être poursuivi du chef de « complicité » de l'ensemble des actes terroristes. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Les autres sont visés pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle », « acquisition, détention et cession d'armes » et « port et transport d'armes ». Des crimes passibles de vingt ans de prison.

Liste d'explosifs

A ses côtés, Ali Riza Polat retrouvera Abdelaziz Abbad et Miguel Martinez, qui vivaient et travaillaient à Charleville-Mézières, d'où sont originaires les femmes des frères Kouachi. C'est avec eux que le Franco-Turc aurait récupéré des armes pour les frères Kouachi, à Charleroi, en Belgique. A cette occasion, ils vont rencontrer Metin Karasular, un garagiste. Dans son garage, les enquêteurs vont découvrir une macabre liste d'explosifs – notamment de type C4 – nécessaires à un éventuel attentat : « Prix de 200 g de C4 ? [...]

Combien de détonateurs pour 1 kg ? Prix des détonateurs en plus ? Balle de Kalach 500 pièces ? Balle de 9 mm 100 pièce ? 3 chargeur de kalach prix ? » (sic). Cette note, selon l'expertise graphologique, serait écrite de la main de Polat. Elle pèsera lourd lors de l'audience.

Sur le banc des accusés encore, Nezar Pastor Alwatik et Amar Ramdani. Tous deux ont été incarcérés avec Amedy Coulibaly. Avec un autre accusé, Saïd Makhoul, Amar Ramdani s'est rendu plusieurs fois dans la région de Lille. Ils y rencontrent Mohamed Fares, un autre accusé. Pour les enquêteurs, leurs rendez-vous sont liés à la recherche et fourniture d'armes pour Amedy Coulibaly.

D'autres encore sont accusés d'avoir fourni gilets tactiques, bombes lacrymogènes ou munitions aux trois terroristes.

La cour va donc devoir fouiller ces itinéraires sinueux pour tenter d'éclairer les nombreuses zones d'ombre, tous les accusés niant avoir connu la radicalisation meurtrière des terroristes. Pour déterminer les éventuelles complicités, l'enquête a remonté leur itinéraire. Un travail de fourmi qui éclaire d'une lumière crue les dérives radicales au début des années 2000. Dix ans avant les attentats, les frères Kouachi apparaissent déjà dans ce que les juges nomment « la filière des Buttes-Chaumont ». Amedy Coulibaly, lui, multiplie les interpellations et les condamnations pour trafic de drogue, escroqueries, vol... C'est en prison qu'il va se radicaliser et faire la connaissance de Chérif Kouachi.

« Ce n'est pas le procès des lampistes. Sans les accusés qui seront dans le box, Amedy Coulibaly n'aurait pu agir. »

PATRICK KLUGMAN
Avocat de la plupart des victimes de l'Hyper Cacher.

De 2005 à 2015, Chérif Kouachi et Amedy Coulibaly vont rester en contact étroit. En mai 2010, ils sont soupçonnés d'avoir préparé l'évasion de l'artificier des attentats du RER C en 1995. Chérif obtient un non-lieu, mais Amedy Coulibaly est mis en examen et repasse par la case prison, cette fois à Villepinte, où il va rencontrer plusieurs de ceux qui se retrouvent dans le box des accusés aujourd'hui. C'est là que, entre prêche et lecture de versets du Coran, il va former avec ses codétenus « la secte de la buanderie ».

Avec le départ, à l'été 2011, de Saïd Kouachi pour Oman, qui est pour beaucoup de djihadistes une porte d'entrée vers le Yémen, les frères Kouachi réapparaissent dans le radar des services de renseignement. « Le dossier de « Charlie Hebdo » et de l'Hyper Cacher est aussi la convergence de plusieurs affaires, entre des vétérans algériens du GIA, des radicalisés de la filière des Buttes-Chaumont et d'ultra-violents radicalisés en prison », explique François Molins. Les services de renseignement en tireront les leçons et se reformeront en profondeur.

Attaques synchronisées

Pour les experts, le dossier recèle encore une autre particularité que l'audience devra sans doute approfondir : les frères Kouachi et Amedy Coulibaly appartiennent à deux branches du djihad : le groupe Etat islamique (EI) et Al Qaida. Pourtant les assaillants vont « synchroniser » leurs attaques. Le 7 janvier 2015 à 10 h 19, Chérif Kouachi envoyait un SMS à Amedy Coulibaly, à l'aide de la ligne dédiée à leurs échanges. « Probablement pour l'avertir du top départ de l'action terroriste », supposent les enquêteurs. L'ADN de l'assaillant de l'Hyper Cacher a également été retrouvé sur un des fusils d'assaut utilisés par les frères Kouachi.

L'enquête a pu retracer les instants précédant immédiatement les drames. Ainsi, les enquêteurs s'interrogent sur la présence d'Amedy Coulibaly à Montrouge le 8 janvier à 8 heures. Quelques instants avant que le terroriste ne tire sur Clarissa Jean-Philippe et ne la blesse mortellement, un accident de la circulation s'était produit. C'est sur le lieu de celui-ci que se rendait la policière municipale. Or, « à proximité immédiate du lieu de l'assassinat, se trouvent les locaux de la synagogue et de l'école Yaguel : compte tenu de l'heure, 8 heures, qui n'est pas sans rappeler les assassinats commis par Mohamed Merah à l'école Ozar Hatorah à Toulouse, ... il est vraisemblable qu'Amedy Coulibaly avait prévu de s'attaquer à cette école », écrivent les juges d'instruction.

Autant de détails que la cour d'assises devra éclairer... au risque de rouvrir des cicatrices mal refermées. ■



« La rentrée », Yohan Papin pour « Les Echos »



L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Les barbares aux portes de la Bourse

Les effets secondaires du Covid sont décidément bien curieux. Chez certains, la perte du goût ou de l'odorat s'est accompagnée d'un besoin irrationnel de thésauriser – les Français ont mis de côté pas moins de 60 milliards d'euros entre janvier et juin. Pour d'autres, c'est une furieuse envie de boursicoter. Aux Etats-Unis et en Europe, en France même, les particuliers confinés devant leurs écrans ont découvert ou redécouvert les joies du trading en solitaire au point qu'à Wall Street, ils représentent désormais 20 % des volumes traités chaque jour, contre moins de 2 % après la crise de 2009. Paradoxalement, à mesure que les ménages redécouvrent la Bourse, ce sont les entreprises qui la désertent. Le nombre de sociétés cotées ne cesse de diminuer – à la Bourse de Londres comme à Wall Street, il a été divisé par deux en vingt ans. En parallèle, les marchés non cotés ont explosé, offrant de très séduisantes alternatives aux entrepreneurs et chefs

d'entreprise. Pourquoi en effet s'imposent les multiples contraintes de la Bourse quand on peut lever tout l'argent nécessaire discrètement, et sans obligation de transparence, notamment en matière de rémunération ? En première ligne, les places financières rivalisent d'inventivité pour tenter de contenir ce déclin et inciter les entreprises à reprendre le chemin des marchés action, comme vient de le faire la Bourse de New York, qui a purement et simplement inventé la cotation sans banque. Certes, en cette rentrée, les entreprises semblent se précipiter vers la Bourse pour se financer après des mois difficiles, notamment outre-Atlantique. Faut-il y voir le signe d'un regain d'intérêt pour les marchés actions, soudain ressuscités par le Covid ? C'est peu probable. Nombre de ces opérations sont en réalité

menées par des fonds qui cherchent à lever de l'argent via des structures cotées pour saisir des opportunités d'acquisitions dans un contexte de crise, et dans une moindre mesure par des entreprises ayant de vrais projets de développement. Par ailleurs, si près de 70 milliards de dollars ont été levés depuis le début de l'année dans des introductions en Bourse aux Etats-Unis, soit davantage que l'an dernier à la même date, les fonds de capital-investissement ont dans le même temps collecté près de 260 milliards de dollars pour investir dans le non-coté. Ces fonds, dont la puissance avait été scénarisée dans un best-seller nommé « Barbarians at the Gate », en 1989, ont encore quelques anticorps.



Par Elsa Conesa

Le Covid-19 peut-il ressusciter la Bourse, alors que le nombre d'entreprises cotées ne cesse de diminuer ? C'est peu probable.

Lire nos informations
Pages 28-29

DERNIÈRE HEURE

Vers un procès du député Brochand

🕒 JUSTICE – La Cour de cassation a déclaré irrecevable mardi le pourvoi du député (LR) Bernard Brochand, ouvrant la voie à son procès devant le tribunal correctionnel pour ne pas avoir mentionné des comptes en Suisse dans ses déclarations de patrimoine et pour blanchiment de fraude fiscale. Le pourvoi avait été formé par les avocats du député des Alpes-Maritimes après qu'un juge a refusé, en 2017, d'homologuer la condamnation acceptée par Bernard Brochand dans le cadre d'une procédure de plaider-coupable, une décision rare.

Le RN envisage de déménager

🕒 POLITIQUE – Le Rassemblement national réfléchit au déménagement de son siège, situé à Nanterre (Hauts-de-Seine). « Le RN envisage de déménager dans des locaux plus petits et plus près du centre de Paris », a précisé le trésorier du parti, Wallerand de Saint-Just, interrogé par l'AFP. « On va y penser sérieusement dans les semaines qui viennent », a-t-il ajouté. « Il y a un déménagement qui va probablement être envisagé dans les prochaines semaines », avait déclaré lundi sur LCI le vice-président du RN, Jordan Bardella.

Indépendance : l'Ecosse prête à un nouveau référendum

🕒 POLITIQUE – La Première ministre écossaise, Nicola Sturgeon, a indiqué mardi au Parlement écossais qu'elle allait préparer un nouveau référendum d'indépendance pour l'Ecosse. Elle veut pousser ce dossier lors des prochaines législatives en mai et profiter de sondages plus favorables depuis que le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne. Un sondage daté du 19 août montre que 55 % des Ecossais sont favorables à l'autonomie, contre 45 % lors du dernier référendum il y a six ans.

Venezuela : Maduro gracie plus d'une centaine d'opposants

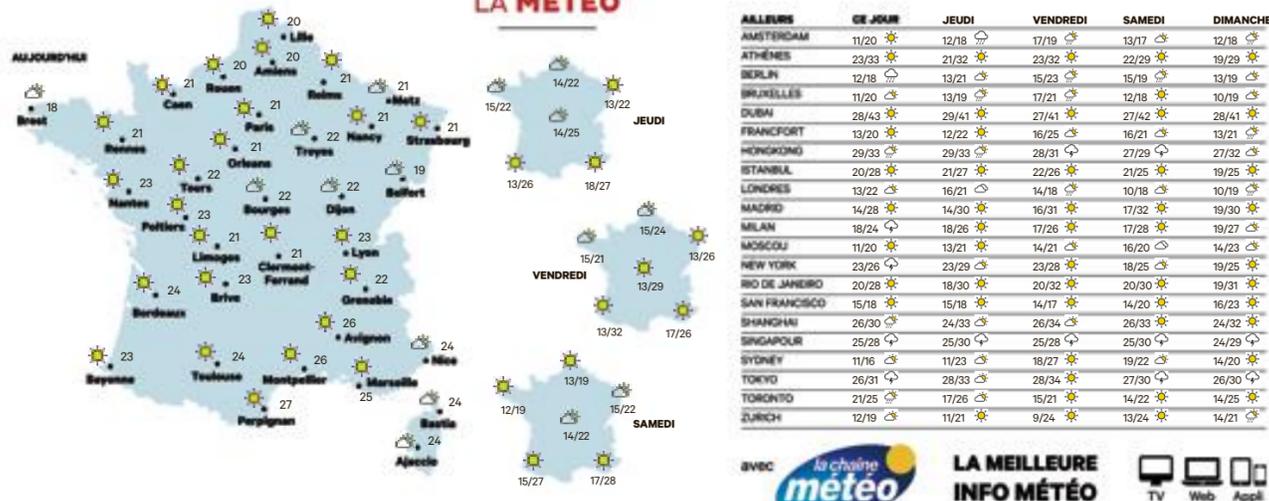
🕒 ÉLECTIONS – Le président vénézuélien Nicolas Maduro a gracié plus de 100 opposants, dont des députés et des collaborateurs du chef de file de l'opposition Juan Guaido, « dans le but de promouvoir la réconciliation nationale », à trois mois de législatives que l'opposition appelle à boycotter. Le gouvernement utilise ces grâces « comme monnaie d'échange » pour « légitimer une farce » électorale. « On ne gracie pas des innocents ni ceux qui ont une immunité », a réagi Juan Guaido.

LA PHOTO DU JOUR



RENTREE Près de 12,4 millions d'élèves français ont fait mardi leur rentrée des classes avec port du masque obligatoire à partir du collège, « C'est presque une rentrée normale », a fait valoir Jean Castex en visite dans une école de Châteauroux. Le Premier ministre a mis en avant sa « sérénité » et assuré que tout était « prêt » pour faire face au coronavirus. Pour permettre à l'ensemble des élèves français de reprendre les cours, le protocole sanitaire qui régit les écoles avait été allégé fin juillet.
Photo Martin Bureau/AFP

LA MÉTÉO



RETROUVEZ
L'ÉDITO ÉCONOMIQUE
DE **FRANÇOIS VIDAL**
TOUS LES JOURS
À 7H10

Les Echos
— SUR —



Et votre journée devient plus belle.



Les Echos

Entreprises & Marchés

CAC 40
4.938,1 points
-0,1843 %

DOW JONES
28.500,09 points
0,2464 %

EURO/DOLLAR
1,1947 \$
5,8336 %

ONCE D'OR
1.972,35 \$
0,7663 %

PÉTROLE (BRENT)
45,84 \$
0,5925 %

Mercredi 2 septembre 2020
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,8905 | EUR/JPY 126,636 | EUR/CHF 1,0841 | GBP/USD 1,3418 | USD/JPY 105,983 | USD/CHF 0,9074 TAUX | EONIA -0,467 | LIFFE EURIBOR 3 MOIS -0,477 | OAT 10 ANS -0,176 | T-BONDS 10 ANS 0,6585

Philippe Heim nommé à la tête de La Banque Postale

BANQUE

Romain Gueugneau
@romainguugneau

Le mercato des patrons se poursuit dans le secteur bancaire. La Banque Postale a trouvé un successeur à Rémy Weber, qui a quitté le groupe le 3 août dernier. Comme l'avaient révélé « Les Echos » un peu plus tôt dans la journée, la filiale de La Poste a annoncé mardi soir la nomination de Philippe Heim à la présidence du directoire. Cet ancien directeur général délégué de Société Générale, qui a quitté ses fonctions cet été, débutera son mandat jeudi 3 septembre. Il sera également directeur général adjoint du groupe La Poste, et membre du comité exécutif.

« Philippe Heim prend la présidence de La Banque Postale à un moment clé de son histoire, cinq mois après la naissance du grand pôle financier public formé par le rapprochement de la Caisse des Dépôts et de La Poste, de La Banque Postale et de CNP Assurances », a commenté Philippe Wahl, le PDG de La Poste, cité dans un communiqué.

Le départ de l'ancien patron Rémy Weber avait surpris. Il était en effet l'un des artisans du mariage entre La Banque Postale et CNP Assurances, finalisé début mars. L'opération avait été le point d'orgue d'une stratégie de diversification menée depuis son arrivée à la tête du groupe en 2013. Son départ avait été justifié par « des divergences de vues stratégiques ». Depuis le 3 août, c'était Tony Blanco, le secrétaire général, qui assurait l'intérim.

Un expert du secteur

Philippe Heim avait quant à lui fait les frais du remaniement opéré cet été à la tête de Société Générale. Au lendemain de la publication de lourdes pertes, Frédéric Oudéa avait annoncé le départ de deux directeurs généraux délégués, dont Philippe Heim, et

la promotion de trois nouveaux dirigeants, dont l'ex-banquier d'affaires de Rothschild Sébastien Proto.

Agé de 52 ans, Philippe Heim est un bon connaisseur du secteur. Cet énarque fêru de jazz, passé par différents cabinets ministériels, notamment au Budget auprès de Nicolas Sarkozy, est entré chez Société Générale en 2007 en tant que banquier d'affaires, avant de devenir successivement directeur de la stratégie, puis directeur financier et enfin directeur général délégué.

Cet ancien directeur général délégué de Société Générale, qui a quitté ses fonctions cet été, débutera son mandat jeudi 3 septembre.

Depuis 2018, il était responsable de la division Banque de détail à l'international et des assurances, qui avait généré la majorité des bénéfices en 2019. Et son nom avait même circulé il y a quelques mois parmi les prétendants à la succession de Frédéric Oudéa.

En allant à La Banque Postale, il fait un sacrifice financier : son salaire ne pourra pas dépasser 450.000 euros, comme le veut le plafond réglementaire fixé par l'Etat pour les dirigeants d'entreprises publiques. Or en 2019, sa rémunération totale s'élevait à 1,56 million d'euros chez Société Générale, selon le rapport annuel du groupe de la Défense.

Charge à Philippe Heim de poursuivre le développement de La Banque Postale. Avec CNP Assurances, le groupe s'est mué en nouveau bancassureur public, avec un chiffre d'affaires pro forma (2019) de 9,2 milliards d'euros et 8.000 salariés. Il représente désormais la majorité des bénéfices de La Poste.



Chez Société Générale, Philippe Heim avait fait les frais du remaniement opéré cet été à la tête de la banque par le PDG Frédéric Oudéa. Photo B. Forneczi/Bloomberg

Malgré la crise, la banque devrait poursuivre sa diversification. Outre l'assurance, elle a accéléré dans la banque d'affaires mais aussi la banque privée, via sa filiale BPE. La Banque Postale était sur les rangs pour reprendre Meeschaert, finalement acquis par la société d'investissement LFP.

Elle a aussi étudié le rachat des activités de banque de détail de HSBC France, dont le processus a été perturbé par la crise sanitaire. Société Générale a également regardé le dossier. L'arrivée de Philippe Heim pourra-t-elle relancer l'intérêt de La Banque Postale pour l'ex-CCF ? ■

Salaires des cadres : le millésime 2020 plombé par la crise du coronavirus

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Après l'emploi, le coronavirus devrait aussi peser sur les salaires. C'est ce que montre l'édition 2020 du baromètre de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), publiée ce mercredi, pour ce qui concerne l'encadrement. L'Apec prend garde à ne pas sonner le tocsin. Mais la perspective d'une baisse du salaire médian des cadres en 2020 – qui serait une première depuis 2009 – est bel et bien inscrite en filigrane dans son étude. « Alors que l'on assistait depuis plusieurs années à une hausse constante du salaire des cadres, plusieurs phénomènes vont remettre en question cette dynamique », souligne le directeur général de l'Apec, Gilles Gateau. Le premier est l'impact de la crise sur les composantes variables de la rémunération, avec deux populations particulièrement concernées par leur baisse attendue : les commerciaux plus nombreux que les autres à bénéficier d'une part variable et les salariés de grandes entreprises mieux servis d'ordinaire en épargne salariale.

Le premier est l'impact de la crise sur les composantes variables de la rémunération.

Les trajectoires de carrière des cadres vont aussi être impactées. D'une part, aux générations bénies entrées sur le marché du travail à la fin des années 2010 et qui ont bénéficié d'un coup de pouce salarial – 62 % des moins de 30 ans ont été augmentés en 2019 –, succèdent des générations heurtées de plein fouet par la crise qui va plomber leur début de carrière. D'autre part, la crise va mettre un coup d'arrêt à la mobilité externe, ces changements d'entreprise, source de ressauf salarial. Enfin, l'augmentation du chômage va aussi peser. Tout cela alors même que les entreprises devraient donner un tour de vis à leurs politiques salariales.

Ces sombres perspectives devraient marquer un retournement de tendance. Après deux années très dynamiques, en 2017 et 2018, le salaire médian s'est « stabilisé à 50.000 euros » à la fin de l'an dernier (fixe + variable), note l'étude réalisée à partir du dépouillement de 16.000 questionnaires individuels. La rémunération moyenne a, elle, progressé de 2,5 % en 2019 pour atteindre 57.100 euros. La progression globale de l'industrie a talonné celle des services, premier secteur employeur de cadres (+1,9 % contre +2,1 %).

Sans doute l'entrée en vigueur de l'index d'égalité a-t-elle joué aussi : alors que les femmes ont vu leur rémunération médiane stagner en 2017 et 2018, 2019 a été marquée par un « effet de rattrapage », avec une hausse du salaire moyen féminin de 4,7 % contre 1,7 % pour les hommes, note l'Apec. Avec la crise, « les entreprises devront être vigilantes à ne pas ralentir le rythme - encore trop lent - de réduction des inégalités entre femmes et hommes. C'est un vrai risque », alerte Gilles Gateau. ■

l'essentiel

Suez prépare sa contre-attaque face à Veolia

Après l'annonce de l'offre de rachat par Veolia de l'essentiel de la participation d'Engie dans Suez, la direction de ce dernier, appuyée de ses banquiers-conseils, étudie les moyens de conserver son indépendance. // P. 17

Rechute du marché automobile français au mois d'août

Les immatriculations de voitures neuves en France ont chuté d'environ 20 % le mois dernier. Les professionnels relativisent toutefois la baisse, rappelant que le mois août avait été exceptionnellement haut l'an dernier. // PP. 18-19



Une rentrée sous le signe de l'incertitude pour la télévision

Après un été encourageant sur le front de la publicité, les chaînes sont dans le brouillard pour la fin de l'année, période stratégique. Les spécialistes prévoient une année en recul plus marqué que durant la crise de 2008-2009. // P. 22

Des néovignerons réactivent les terroirs oubliés

Dans le quart nord-ouest de l'Hexagone, de nouveaux exploitants profitent de l'assouplissement des droits de plantation de la vigne pour relancer des terroirs historiques, mais oubliés. // P. 25

Les espoirs de reprise du transport aérien brisés par l'été

AÉRIEN

Bruno Trévidic
@BrunoTrevidic

Même si la saison n'est pas encore finie, il faut se rendre à l'évidence : l'été n'a pas apporté la forte reprise tant attendue par le transport aérien. Malgré l'attitude très volontariste de nombre de compagnies aériennes comme Air France et KLM, qui n'ont pas hésité à rouvrir jusqu'à 80 % de leur réseau en pariant sur la reprise des voyages, le pré-bilan dressé mardi par l'Association du transport aérien international (IATA) est plus que décevant. Selon l'IATA, le trafic aérien mondial en juillet, exprimé en passagers-kilomètres était encore inférieur de 79,8 % à celui de l'an dernier. C'est certes mieux que le point bas de 94,1 % atteint en avril, mais c'est loin des attentes des compagnies, notamment européennes, qui ont déjà remis sur le marché près de la moitié de leurs capacités. « J'espérais pouvoir vous parler d'une forte reprise cet été, mais c'est loin d'être le cas », a reconnu le directeur de l'IATA, Alexandre de Juniac, lors d'un point presse téléphonique. Si le trafic domestique a reconquis une partie du terrain

perdu, pour revenir en moyenne à plus de 40 % de son niveau d'avant crise, le trafic international n'a quasiment pas redécollé et reste en retrait de 91,9 %. La réouverture des frontières au sein de l'espace Schengen, début juin, a permis au trafic intra-européen de reprendre un peu de couleur, contrairement au trafic avec l'Amérique du Nord et l'Asie, toujours quasi-nul. Mais ce trafic intra-européen restait encore inférieur de 79,2 % à celui de juillet 2019.

Ecart croissant entre offre et demande

Et à en juger par l'écart croissant entre l'augmentation de l'offre de sièges et la progression du trafic passager, la situation des compagnies aériennes ne va pas s'améliorer en septembre. « Les frontières sont restées fermées et les politiques sanitaires sont si fluctuantes que les gens ne prennent plus l'avion », a expliqué Alexandre de Juniac. Le directeur de l'IATA appelle les gouvernements à mieux coordonner leurs efforts pour rouvrir les frontières, dans le respect du protocole sanitaire international, mais en évitant certaines mesures unilatérales dévastatrices pour le transport aérien, comme la quarantaine. ■

LES ENTREPRISES CITÉES

ADP 16	Dassault Systèmes 32	Lafon Energie 26	Sanofi 32
Air France 16	Delivery Hero 23	Lagardère 23	Slack 28
Aliphos 26	Disney 22	Netflix 22	Spotify 28
Apple 22, 23	Engie 17	News Corp Australia 22	Suez 17
AramisAuto 18	Facebook 22	Nutri&Co 24	Ternovo 25
Asana 28	FNAC Darty 20	Palantir 28	Total 19
B&B Hotels-Vital Concept 20	France Télévisions 22	Peacock 22	Vallourec 21
Badakan 24	Goldman Sachs 17	Peugeot 18, 32	Vivendi 23
Bouygues Bâtiment 21	Google 22	Printemps 20	Walmart 21
Citroën 20	Groupe Arnault 23	Renault 18, 32	Wirecard 29
	Kering 32	Rocket Internet 23, 32	YouTube 22

La crise remet en cause le modèle des aéroports français

- L'effondrement du trafic passager a déstabilisé le modèle de financement de l'Aviation civile et des aéroports français.
- Il est basé sur le principe de la croissance perpétuelle et de l'utilisateur-payeur, y compris pour les missions régaliennes.

INFRASTRUCTURES

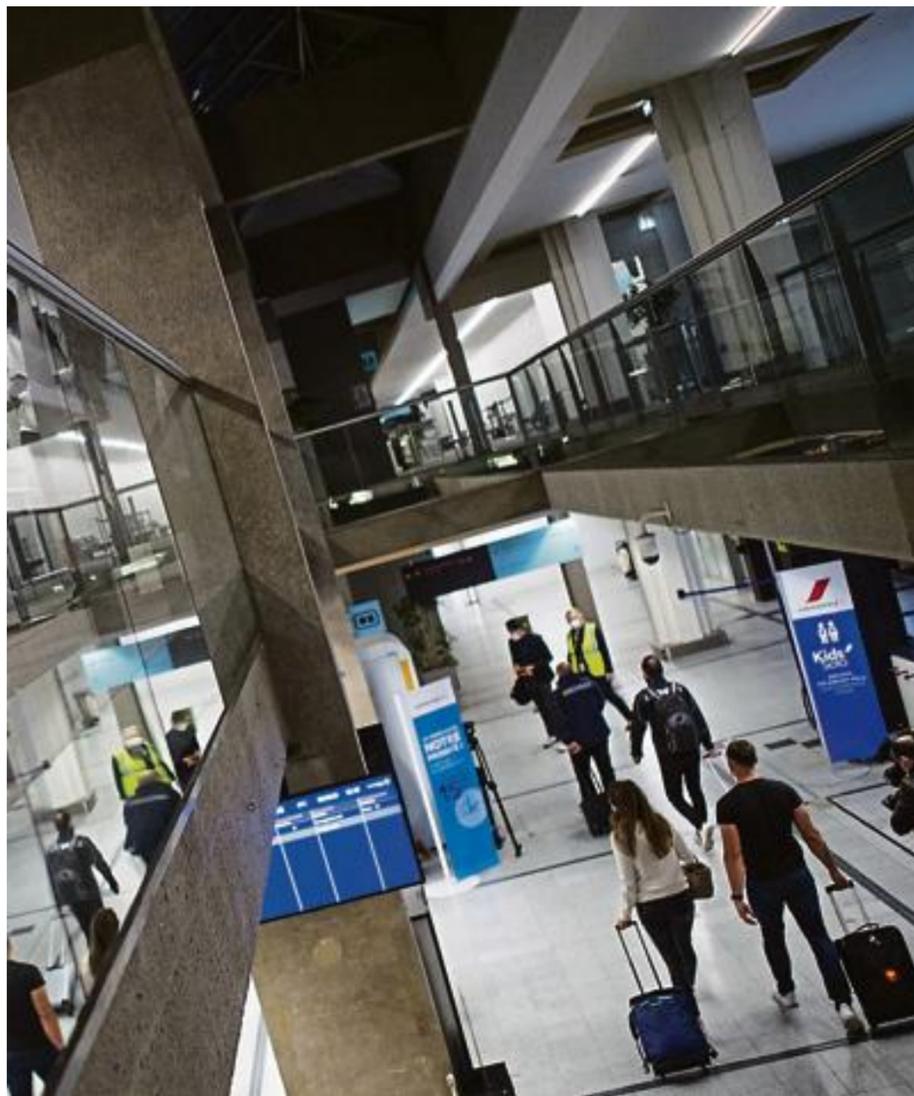
Bruno Trévidic
@BrunoTrevidic

Les aéroports français seront-ils les oubliés de la relance ? Si Air France et d'autres acteurs du secteur du voyage ont bénéficié de mesures de soutien, les aéroports ont dû affronter la crise avec leurs propres moyens. ADP envisagerait d'ailleurs de supprimer 700 emplois via des départs volontaires, a affirmé mardi le syndicat Unsa Sapap. A l'exception du chômage partiel, aucune aide publique spécifique n'est venue compenser l'effondrement du trafic passagers de 85 % de début mars à fin juillet, selon les chiffres du Conseil international des aéroports (ACI). Soit l'équivalent de 76 millions de passagers perdus en cinq mois pour les aéroports français.

La reprise estivale ne fut que très partielle. A Paris, où le trafic était encore en recul de 77 % en juillet comparé à juillet 2019, « la situation est un peu meilleure que prévu sur les lignes domestiques, avec une très bonne surprise sur l'Outremer, mais c'est plus lent que nous l'avions imaginé sur le trafic Schengen et l'international », résume le directeur exécutif du groupe ADP, Edward Arkwright. Les aéroports parisiens tablent toujours sur un trafic en baisse de 60 % à 65 % sur l'ensemble de l'année, mais septembre et octobre seront déterminants.

Dans les grands aéroports régionaux, la part moins importante du trafic international a permis de limiter la baisse d'activité à 70 % en moyenne en juillet, avec des situations toutefois contrastées (75 % à Toulouse, 73 % à Marseille, 70 % à Nice, 79 % à Bordeaux, mais 50 % à Pointe-à-Pitre). Pour l'ensemble de l'année, l'Union des aéroports français (UAF) table sur un recul de 65 %. Mais, là encore, la rentrée reste une incertitude majeure, à l'instar de la situation sanitaire.

Faire revenir les low cost
Ajoutez à cela des coûts fixes extrêmement élevés, de l'ordre de 80 % des dépenses d'un aéroport, et l'on comprend pourquoi les représentants des aéroports français et européens multiplient les appels à l'aide en direction des pouvoirs



Malgré la reprise partielle des vols cet été, le trafic des aéroports français reste inférieur de 85 % à 70 % à son niveau de 2019. Photo Loïc Venance/AFP

publics. « Nos finances sont exsangues, assure le président de l'Union des aéroports français, Thomas Juin. Mais l'urgence est de réussir la reconstruction du réseau des liaisons aériennes. Cela passe par la reconquête des compagnies low cost, lesquelles représentaient déjà 86 % de la croissance du trafic avant la crise », explique-t-il. Pour ce faire, les aéroports français devront être plus attractifs que leurs concurrents espagnols, portugais, italiens... « Or, ceux-ci avaient déjà tendance à

nous prendre des parts de marché avant la crise, essentiellement grâce à des coûts de touché moins élevés », souligne Thomas Juin. Malheureusement pour les aéroports français, la principale cause de cet écart de compétitivité avec leurs concurrents n'est pas de leur fait.

Il s'agit encore et toujours du montant des taxes en France. « Nous sommes compétitifs sur les redevances [le tarif des services rendus par l'aéroport, NDLR], mais les taxes sont nettement plus élevées en

France qu'ailleurs », déplore le président de l'UAF. Taxe d'aéroport, taxe de l'aviation civile et taxe de solidarité, elles se situent entre 15 et 22 euros pour un vol court-courrier en classe économique, contre 4 euros en Espagne et 7 euros en Italie. « La France est notamment le seul pays à faire supporter l'intégralité du coût de la sécurité et de la sûreté par les passagers, alors que ces missions régaliennes sont généralement du ressort du budget de l'Etat », regrette Thomas Juin.

Avec l'effondrement du trafic, ce modèle de financement, basé sur le principe de l'utilisateur-payeur et d'une croissance régulière du trafic, s'est brutalement retrouvé dans le mur. Non seulement les montants récoltés ne suffisent plus à couvrir les dépenses, mais certaines compagnies aériennes ont même « oublié » de reverser le produit de ces taxes aux aéroports. En juin dernier, cette ardoise était estimée par l'Union des aéroports français à environ 45 millions d'euros pour les seuls mois de février et mars.

Face à l'urgence, le gouvernement a dû faire un geste en acceptant de combler le déficit des dépenses de sécurité et de sûreté des aéroports en 2020, estimé à 300 millions d'euros. Sans quoi nombre d'aéroports auraient arrêté de fonctionner. « Il s'agit seulement d'une avance, qui devra être remboursée ces prochaines années », note le président de l'UAF, tout en estimant nécessaire de prolonger la mesure en 2021.

La facture va grimper

La question du montant des taxes se pose avec d'autant plus d'acuité que la facture devrait encore augmenter à l'avenir. La solution idéale serait une plus grande prise en charge par l'Etat des coûts de sûreté. Mais compte tenu du déficit du budget annexe de l'aviation civile, qui doit elle-même financer une modernisation trop longtemps retardée des outils du contrôle aérien, cette perspective semble assez lointaine.

A court terme, l'issue la plus probable à ce problème de financement est plutôt une renégociation générale des contrats de concessions aéroportuaires, ainsi qu'un effort supplémentaire demandé aux collectivités locales désireuses de sauver leur aéroport. A plus long terme, la généralisation du système de « caisse aménagée » ou de « double caisse », qui permet aux aéroports de conserver le bénéfice des profits générés par leurs activités annexes (parking, commerce, immobilier...) plutôt que de devoir les intégrer au calcul des redevances, est tout aussi probable, même si cela ne fait pas l'affaire des compagnies. Quelle que soit la formule, aucune ne pourra fonctionner durablement si le trafic aérien ne retrouve pas sa croissance. ■

Les taxes aéroportuaires en mode ascensionnel

Si les compagnies aériennes ont obtenu un report de paiement des taxes en 2020, de nouvelles dépenses et de nouveaux prélèvements sont déjà prévus pour 2021 et 2022.

Avant même la crise, la question du niveau des taxes aéroportuaires en France et du financement des dépenses de sûreté figurait déjà en tête de liste des sujets de préoccupation pour tous les acteurs du secteur. Loin de la baisse espérée, ces taxes et ces dépenses étaient en effet parties pour augmenter, pour différentes raisons.

La première est la nécessité pour les aéroports de financer les équipements nécessaires à l'entrée en vigueur en 2022 d'une nouvelle réglementation sur le contrôle des entrées dans l'Union européenne. A compter de 2022, les passagers des vols internationaux se rendant dans l'Union européenne devront en effet remplir un questionnaire, afin d'obtenir une autorisation de voyage sur le modèle du système Esta américain.

Le coût du Brexit

Pour éviter des files d'attente interminables aux contrôles de police, les aéroports devront s'équiper de bornes de préenregistrement à plus de 15.000 euros pièce. Des fonds européens ont été prévus par Bruxelles pour couvrir une partie des frais. En France, le ministère de l'Intérieur n'a, semble-t-il, pas prévu d'en reverser une partie aux aéroports.

L'« éco-contribution », reportée à 2021, doit financer la modernisation du ferroviaire.

Autre échéance encore plus proche, celle d'un Brexit sans accord en janvier prochain, qui aurait également de sérieuses conséquences sur le trafic entre la France et le Royaume-Uni. « Si aucun accord n'est trouvé, la taxation des vols internationaux s'appliquera aux liaisons avec le Royaume-Uni, ce qui se traduira par une augmentation d'environ 8 euros et des fermetures de lignes », explique le président de l'Union des aéroports français (UAF), Thomas Juin. Pour certains petits aéroports régionaux qui dépendent très largement du trafic low cost avec le Royaume-Uni, les conséquences pourraient être désastreuses. »

Par ailleurs, 2020 devait marquer l'entrée en vigueur d'un nouveau prélèvement sur le transport aérien, baptisé « éco-contribution » et destiné à financer à hauteur de 180 millions d'euros la modernisation des infrastructures ferroviaires. Cette nouvelle taxe, qui devrait prendre la forme d'une augmentation de la taxe de solidarité, initialement destinée à financer la lutte contre les épidémies dans les pays pauvres, a été reportée à l'an prochain. « Demander au transport aérien de financer d'autres secteurs alors qu'il est à terre n'est pas concevable », estime le patron de l'UAF. ■

Le début des travaux du terminal 4 de Roissy repoussé

Le projet d'un quatrième terminal à Roissy-CDG n'est pas abandonné, mais il doit être revu en profondeur, ce qui retardera d'un an ou deux le lancement des travaux.

Les grands projets aéroportuaires sont-ils maudits en France ? Deux ans après l'abandon de Notre-Dame-des-Landes, le projet de construction d'un quatrième terminal à Roissy-CDG, le T4 de CDG 2, est lui aussi remis en cause, cette fois par la crise sanitaire et l'effondrement du trafic.

Dans un communiqué publié fin juillet, le groupe ADP a annoncé vouloir modifier en profondeur ce projet à 7 milliards d'euros, conçu pour accueillir à terme autant de passagers que l'aéroport d'Orly. De quoi entraîner un report d'un ou de deux ans de ce projet, dont la première partie devait ouvrir ses por-

tes en 2028 et dont la construction devait s'étaler jusqu'en 2037.

« Le projet va être revu en profondeur, confirme Edward Arkwright, directeur général exécutif du groupe ADP. Notre monde a changé et nous devons en tirer les conséquences. Nous devons tenir compte des nouvelles attentes de nos partenaires, de l'Etat, ainsi que de l'avis rendu par l'Autorité environnementale. Toutefois, si nous avons dû reporter l'ensemble du projet pour des raisons administratives, beaucoup de travaux de réaménagement prévus dans le cadre de ce projet restent nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme et ne sont nullement remis en cause », souligne-t-il.

Impact environnemental

Courant juillet, la question du T4 avait clairement pris un tour politique. Après une lettre ouverte au président de la République émanant d'un collectif de 26 associa-

tions environnementales plus ou moins représentatives, la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, Valérie Pécresse, s'était emparée du sujet, pour demander l'arrêt du projet.

L'Autorité environnementale avait également rendu début juillet un avis très critique sur l'estimation de l'impact environnemental du futur T4. Devant la montée des oppositions, le secrétaire d'Etat aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari, avait finalement publiquement estimé fin juillet que « le projet ne se justifie plus tel qu'il était prévu » et qu'il devait être revu « en profondeur ». Reste à savoir combien de temps prendra cette révision en profondeur et quelles modifications pourraient lui être apportées.

Sur le premier point, le directeur général exécutif d'ADP évoque un report du lancement des travaux « d'un ou de deux ans, le temps d'avoir la visibilité nécessaire ». Mais

tout dépendra de la durée et de la profondeur de la crise. Le calendrier des différentes phases du projet, qui devrait s'étaler de 2028 à 2037, pourrait également être revu, en fonction de l'évolution du trafic et des besoins des compagnies. La première phase du T4 pourrait donc ne pas voir le jour avant la prochaine décennie et la dernière phase, avant la décennie suivante.

« Les avions à hydrogène vont nous obliger à revoir le fonctionnement des aéroports... »

EDWARD ARKWRIGHT
Directeur général exécutif d'ADP

Quant aux modifications envisagées, la seule nouveauté d'ores et déjà sur la table concerne l'accueil des futurs avions à hydrogène, projet phare du plan de soutien à l'aéronautique, que le gouvernement espère voir arriver dès 2035.

« Les avions à hydrogène vont nous obliger à revoir le fonctionnement des aéroports », explique Edward Arkwright. Les industriels français, notamment Airbus, travaillent déjà sur le sujet. Nos premières analyses démontrent que la rotation des avions à hydrogène pourrait prendre plus de temps que celle des avions classiques. Pour pouvoir maintenir le même taux de contact, il pourrait être nécessaire de prévoir des infrastructures supplémentaires. Il faudra aussi trouver une place sur le site de l'aéroport pour la future usine de production d'hydrogène. Pour être au rendez-vous de 2035, tout cela s'anticipe dès aujourd'hui ». — B. T.

Suez prépare sa contre-attaque face à Veolia

SERVICES

Après l'annonce de l'offre de rachat par Veolia de l'essentiel de la participation d'Engie dans Suez, la direction de ce dernier étudie les moyens de conserver son indépendance.

Antoine Boudet
@Aboudet

Passé la surprise, puisque des proches de la direction de Suez assurent que celle-ci n'a pris connaissance des intentions de Veolia de lancer une opération visant à la fusion des deux champions français des services à l'environnement que quelques heures avant son officialisation dimanche, l'heure est à la contre-attaque du côté de la proie désignée.

Après le non ferme, mais poli, adressé lundi par le conseil d'administration du groupe dirigé par Bertrand Camus à l'offre défendue avec ardeur par le PDG de Veolia, Antoine Frérot, il s'agit d'évaluer les alternatives à ce scénario que le patron du numéro un mondial des services à l'environnement estime être un succès assuré.

Entouré de ses banquiers-conseils, chez Goldman Sachs et à la Société Générale, que, selon nos informations, pourrait rejoindre Rothschild, le patron de Suez cherche la parade à ce qui paraît en effet comme une histoire bien ficelée, celle d'un futur champion du monde français des services à l'environnement dans le traitement des eaux, la gestion des déchets et les services à l'énergie face, notamment, au spectre de la concurrence chinoise. Si « la

situation de Suez est un peu compliquée, reconnaît un banquier d'affaires au fait du dossier, il peut y avoir plein d'idées. On y réfléchit, comme d'autres ». De fait, la difficulté pour le challenger de Veolia est de trouver une alternative.

Elle devra d'abord bien sûr être mieux-disante que l'offre de ce dernier. Ce qu'on ne cache pas espérer chez Engie, où l'on attend de la part de Veolia qu'il améliore la sienne de 15,50 euros à 17 euros par action. Cette éventuelle alternative devra en outre plaire au principal actionnaire de l'énergéticien, l'Etat, sensible à l'argument d'une solution franco-française avancé par Antoine Frérot, le patron de Veolia.

Des synergies qui posent question

Selon cette même source, l'angle d'attaque de Suez devrait être de se saisir de la question sociale. « Je suis perplexe sur le plan de synergies avancé par Veolia et sur l'impact sur l'emploi d'une telle fusion, notamment pour les équipes des sièges chez Suez, explique-t-elle. Dans le contexte actuel d'une recrudescence du chômage, l'argument de la casse sociale pourrait peser aux yeux du gouvernement. » Sachant que Suez compte en France quelque 30.000 salariés, sur 90.000 au total, une mobilisation des syndicats de l'entreprise serait de nature à faire réfléchir l'Etat actionnaire d'Engie.

Resterait à trouver le chevalier blanc susceptible de permettre à Suez de conserver son indépendance et de dérouler sa « stratégie 2030 », pour l'exécution de laquelle le conseil d'administration du groupe réuni lundi, moins les représentants d'Engie, a renouvelé sa confiance à Bertrand Camus. Ce dernier pourrait, par exemple, aller voir

Thierry Déau, le patron de Meridiam, ce fonds français spécialisé dans les infrastructures, et lui proposer, plutôt que les seules activités de la branche eau en France que lui vendrait Veolia, de prendre une participation de contrôle sur la totalité du groupe.

« Une opération à près de 10 milliards, ce serait un trop gros morceau pour Meridiam », estime un bon connaisseur du dossier. « En revanche, ajoute le même, on pourrait imaginer constituer un pool d'investisseurs avec un ou plusieurs autres acteurs du capital-investissement. » Sur ces secteurs sensibles de l'approvisionnement en eau, de la gestion des déchets et des services à l'énergie, pourquoi encore ne pas imaginer un attelage entre un investisseur étranger et un institutionnel français, garant de l'intégrité du groupe, comme celui à la tête du numéro un tricolore de l'hospitalisation privée, Ramsay Santé, composé de l'australien Ramsay et du français Predica.

Enfin, sous réserve des questions de concurrence que cela risquerait de soulever, le fonds suédois EQT, très actif en France, où il vient de prendre le contrôle du numéro quatre européen des Ehpad, le groupe Colisée, pourrait vouloir fusionner Saur, le numéro trois de l'eau en France qu'il contrôle, à Suez pour renforcer la position de ce dernier face à Veolia. Un duopole qui n'en serait pas un en France, puisque les régions municipales sont encore défendues par nombre de collectivités locales. En temps normal, d'autres entreprises travaillant dans le monde des concessions, comme un Vinci, pourraient aussi être intéressées par un investissement dans le secteur de l'eau et des déchets. Mais la crise qui fragilise de nombreux groupes pourrait limiter le nombre des chevaliers blancs potentiels pour Suez.

Lire également « Crible »
Page 32



L'angle d'attaque de Suez – qui emploie près de 30.000 salariés en France – devrait être de se saisir de la question sociale.

M. Astur/Sipa

Siemens réduit la voilure dans l'énergie en France

ÉNERGIE

Frappé par le choc pétrolier, le groupe allemand réduit la voilure dans ses activités au Havre. Il va cesser la production de compresseurs pour l'industrie pétrolière.

Sharon Wajsbrot
@Sharonwaj

Le choc pétrolier n'en finit pas de faire des victimes. Mardi, le géant de l'énergie allemand Siemens a annoncé à ses équipes françaises son projet de réduire la voilure dans la production d'équipements pour les majors de l'industrie pétrolière. Concrètement, dans son usine située au Havre, qui emploie 560 personnes, Siemens Energy (1.000 salariés au total dans l'Hexagone) va cesser de produire des compresseurs utilisés dans les raffineries ou encore dans des opérations de forages nécessaires pour extraire du pétrole. Au total, 300 personnes travaillent dans cette activité.

Entré dans le giron du groupe allemand en 2014, en plein boom du schiste aux Etats-Unis, ce site a été touché de plein fouet par la crise pétrolière et par la chute des investissements des géants du secteur. « Nous produisons à 95 % pour des contrats à l'export et nous sommes confrontés comme l'ensemble de l'industrie à une problématique de surcapacité », confirme Siemens Energy France, qui précise que son usine ne ferme pas.

« Nous allons conserver une activité de service pour réaliser des opé-

érations de maintenance, fournir des pièces de rechange et réaliser le suivi de projets », indique son président, Samuel Morillon. Sur les 560 emplois que compte l'usine du Havre, seuls 260 doivent toutefois être conservés d'ici à 2022.

Emblématique de l'histoire industrielle de la région, ce site industriel s'est d'abord consacré aux chantiers navals, sous la houlette de la société Mazeline, puis des Forges et Chantiers de la Méditerranée, avant de se convertir aux activités pétrolières dans les années 1960. Ironie de l'histoire, ses effectifs pourraient désormais se tourner vers l'éolien en mer. « Le marché du pétrole est très volatil et imprévisible, nous voulons utiliser l'opportunité de la création de l'usine de pales et d'assemblage de nacelles d'éoliennes en mer de Siemens Gamesa pour mener cette transformation », fait valoir Samuel Morillon.

Plan de départ volontaire

Autrement dit, un accès prioritaire aux offres d'emplois de cette nouvelle usine que l'autre filiale du groupe, spécialisée dans l'énergie éolienne, est en train de construire dans le port normand sera proposé aux salariés de Siemens Energy dont le poste sera supprimé. Toutefois, « aucun transfert de poste n'est garanti car Siemens Energy et Siemens Gamesa sont deux entités séparées », précise le groupe. Afin d'éviter les départs contraints, Siemens Energy entend par ailleurs proposer à ses salariés des emplois sur le site de construction de la centrale à gaz qu'il réalise pour Total Direct Energie, à Landivisiau, dans le Finistère. Un plan de départ volontaire et des mesures encourageant les départs à la retraite doivent aussi être mis sur la table. ■



Transformer la vie des patients par la science™

S'unir, c'est oser conjuguer les talents et les expertises d'une recherche agile et d'un développement robuste pour créer une entreprise biopharmaceutique de premier plan.

Innov, c'est oser explorer de nouvelles voies thérapeutiques pour proposer des médicaments qui transforment la vie des patients.

Soutenir, c'est oser s'engager pour aider les patients à vaincre des maladies graves comme les cancers, les pathologies du système immunitaire, les maladies cardiovasculaires ou les fibroses. Aucune approche n'est trop audacieuse pour servir les patients.

Une vision unique nous anime : Transformer la vie des patients par la science.

 **Bristol Myers Squibb™**

Pour en savoir plus sur Bristol Myers Squibb, consultez bms.com/fr ou suivez-nous sur YouTube et Twitter @BMSFrance

Rechute du marché automobile français au mois d'août

- Après les deux mois d'embellie ayant suivi la crise du coronavirus, les immatriculations de voitures neuves en France ont chuté d'environ 20 % le mois dernier.
- Les professionnels relativisent toutefois la baisse, rappelant que le mois août avait été exceptionnellement haut l'an dernier, et surtout en 2018.

AUTOMOBILE

Anne Feitz
@afeitz

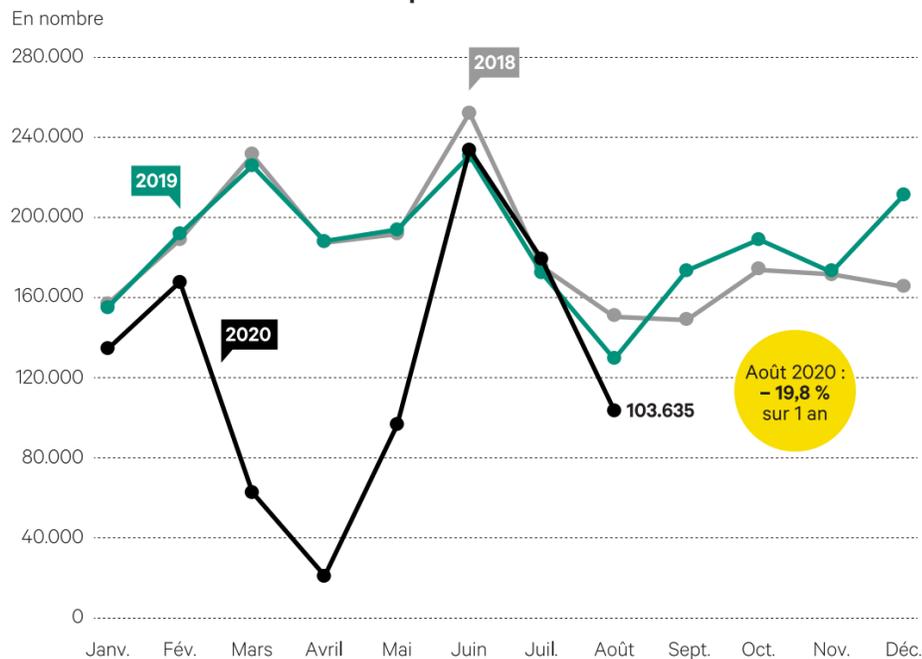
Depuis le déconfinement mi-mai, le chiffre est scruté à la loupe tous les mois par les professionnels de l'auto. Et en août, le soulagement des mois précédents fait place à la grimace : selon les chiffres publiés mardi par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), les immatriculations de voitures particulières neuves ont reculé le mois dernier à 103.635 unités, soit 19,8 % de moins que l'an dernier. La chute a été moins dure pour PSA que pour Renault, s'établissant à, respectivement, 8,4 % et 20 %.

Ayant plongé de 72 % en mars et de 89 % en avril, les ventes avaient repris timidement avec la réouverture des concessions, ayant progressé de 1,2 % en juin (avec toutefois deux jours ouvrés de plus) et de 3,9 % en juillet (un jour ouvré de moins). Sur les huit premiers mois de l'année, il s'est vendu 32 % de voitures en moins que sur la même période de 2019. Le marché des véhicules utilitaires légers se porte un peu mieux, ayant reculé de 2 % en août et de 25 % sur huit mois.

Les professionnels relativisent toutefois la chute. « Les mois d'août 2019 et, surtout, de 2018 avaient été exceptionnellement élevés », rappelle le porte-parole du CCFA, François Roudier. Il est vrai qu'en 2018, en raison d'un changement de méthode d'homologation qui entraînait en vigueur le 1^{er} septembre, les constructeurs s'étaient dépêchés d'immatriculer leurs véhicules avant cette date.

Résultat, le chiffre avait bondi de 40 % cette année-là, et n'était retombé que de 12 % l'année suivante. « On est revenu cette année à un mois d'août normal, autour de 100.000 immatriculations. Nous estimons que la dynamique des deux mois précédents n'est pas cassée », poursuit François Roudier. Après leur succès fulgurant, les primes à la conversion ont pourtant été

Les immatriculations de voitures particulières neuves en France



revues à la baisse à compter du 3 août. Car l'enveloppe de 200.000 primes, instaurée début juin, a été épuisée en à peine deux mois. Les sommes versées pour

L'enveloppe de 200.000 primes à la conversion, instaurée début juin, a été épuisée en à peine deux mois.

l'achat d'un véhicule plus propre aux clients se débarrassant d'une vieille voiture polluante ont donc été réduites, et les conditions d'octroi durcies.

Les ventes n'en restent pas moins tirées par les particuliers, qui conti-

nent de rattraper le retard pris avec plus de deux mois de fermeture des concessions. « Le marché des entreprises, lui, se tient correctement, malgré l'arrêt des ventes aux loueurs de courte durée », poursuit François Roudier. Par ailleurs le boom de l'électrique se poursuit, avec des volumes en forte hausse en août (5.690 voitures 100 % électriques, soit +171 %, et 5.266 hybrides rechargeables, soit +251 %), portant la pénétration des voitures à batteries à 9,4 % des ventes sur huit mois 2020. Les constructeurs sont plutôt confiants pour septembre. « Les carnets de commandes sont bons », poursuit le spécialiste. Le patron de la marque Peugeot, Jean-Philippe Imparato, a ainsi indiqué lundi sur BFM Business que les prises de commande de la marque ont progressé en août de 16 % chez les particuliers

et de 32 % chez les entreprises. De même, selon nos informations, Renault a enregistré une croissance de 27 % de ses commandes en août en France et même de 37 % en Europe. Pour la suite en revanche, c'est l'inconnu total. Les professionnels estiment que la chute sur l'année sera comprise entre 20 % et 30 %. « Ce qui est sûr, c'est qu'on ne rattrapera pas les deux mois perdus ! » conclut François Roudier. ■

5.690

VÉHICULES
100 % électriques ont été vendus en août en France (+171 % par rapport à l'année précédente).

Un marché de l'occasion toujours aussi dynamique

Les ventes en août ont progressé de 15,1 % par rapport à l'an dernier, confirmant une résilience supérieure aux immatriculations de véhicules neufs.

Lionel Steinmann
@lionelsteinmann

Mois après mois, l'allant du marché de la voiture d'occasion ne se dément pas. Les ventes se sont une nouvelle fois très bien tenues en août, avec 484.231 immatriculations selon le site spécialisé Auto Scout 24, soit une hausse de 15,1 %

par rapport au même mois en 2019. « Le marché continue de compenser le volume perdu durant le confinement, et ne se situe plus qu'à -10 % par rapport aux 8 premiers mois de 2019 », relève le site dans un communiqué.

Selon Guillaume Paoli, cofondateur d'AramisAuto, l'un des leaders du secteur, le marché de l'occasion est par nature plus résilient que celui du neuf : « C'est un achat avant tout utile, qu'on décide lorsqu'on déménage, qu'on a un nouvel enfant ou qu'il faut remplacer une voiture qui commence à s'essouffler. Le confinement a provoqué des reports

d'achat, mais le rattrapage s'opère car les besoins sont toujours là. » De surcroît, relève-t-il, le pouvoir d'achat des ménages a été jusqu'ici relativement protégé des conséquences de la crise, ce qui a préservé la dynamique des ventes.

Niveaux historiques

A la sortie du confinement, le marché a même atteint des niveaux historiques, avec 585.000 immatriculations en mai et 635.000 en juillet. Des records dus en grande partie au plan de soutien du secteur automobile mis en place par le gouvernement, qui incluait 200.000 primes à la conversion, pour l'achat d'un véhicule neuf mais également d'une occasion récente.

Une aubaine que n'ont pas laissée passer les clients : « 28 % des véhicules vendus par AramisAuto en juin et juillet ont bénéficié de la prime », indique Guillaume Paoli. Certains observateurs redoutaient que la fin du dispositif, début août, ne se traduise par un décrochage des transactions, d'autant que le mécanisme qui l'a remplacé a été circonscrit aux ménages modestes. Le marché à tout de même conservé son tonus, et la nouvelle prime a trouvé son public : elle a

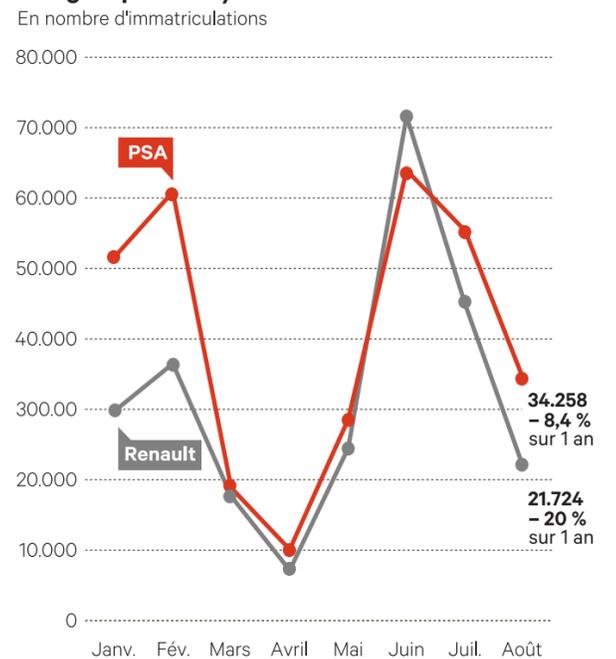
concerné 8 % des dossiers traités par AramisAuto en août, confie son dirigeant.

Pour les mois à venir, ce dernier ne se risque toutefois pas à faire de pronostics. Les sites spécialisés comme le sien s'approvisionnent en partie en récupérant des modèles récents provenant de flottes d'entreprises ou de loueurs de courte durée. Or ces deux types d'acteurs ont drastiquement taillé dans leurs investissements depuis le printemps pour encaisser le choc du confinement. Cela pourrait restreindre l'offre de seconde main dans les mois à venir. ■

« Le confinement a provoqué des reports d'achat, mais le rattrapage s'opère car les besoins sont toujours là. »

GUILLAUME PAOLI
Cofondateur d'AramisAuto

Les groupes français en 2020



« LES ÉCHOS » / SOURCE : CCFA/AAA

La production française revient à son niveau d'avant-crise

L'activité est repartie dans les usines auto françaises, qui ont quasiment retrouvé leur niveau de production d'avant la crise. Les constructeurs ont rempli leurs carnets de commandes sur les véhicules assemblés dans l'Hexagone, les utilitaires, les SUV ou les voitures électriques.

Même si les immatriculations de voitures neuves ont plongé en août par rapport à l'année précédente, les constructeurs ont fait redémarrer leurs lignes de production après l'été, et la plupart tournent désormais à plein. « En ce moment on est full », a indiqué le patron de la marque Peugeot, Jean-Philippe Imparato, lundi sur BFM Business. De même chez Renault, « les usines françaises ont repris à leur rythme d'avant-Covid », affirme une porte-parole.

Selon les estimations d'IHS-Markit, la production automobile en France devrait avoir quasiment retrouvé fin 2020 le rythme mensuel prévu en début d'année. « En février, nous prévoyions -11 % au quatrième trimestre, par rapport à la même période de 2019, or nous devrions être à -14 % », indique Romain Gillet, analyste chez IHSMarkit.

Recrutement d'intérimaires

Chez les deux constructeurs tricolores, les carnets de commandes sont pleins. Selon le baromètre publié mardi par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), le nombre de commandes global de voitures particulières a reculé de 3,2 % en août, à 99.000 unités (après des hausses de 31,6 % en juin et

21,4 % en juillet), mais plutôt au détriment des constructeurs étrangers. Peugeot affirme avoir enregistré en août une hausse de 16 % de ses commandes auprès des particuliers et de 32 % auprès des entreprises, tandis que Renault a observé une augmentation de 37 % en Europe.

Alors que la plupart des petites voitures de Renault et PSA sont désormais assemblées à l'étranger, les usines françaises profitent surtout de la demande pour les SUV, les véhicules électriques ou les véhicules utilitaires légers. PSA a indiqué ces derniers jours avoir recruté 1.300 intérimaires à Sochaux (où sont produites les 3008 et les 5008), et 500 à Rennes (le site de la C5 Aircross). Mulhouse (2008, 508, DS7 Crossback) a aussi fait revenir les salariés détachés sur d'autres sites, tandis qu'Hordain (utilitaires) emploie toujours les 300 intérimaires recrutés en juin (ainsi que 120 salariés polonais moins nombreux que prévu suite à une polémique).

Samedis travaillés à Flins

Chez Renault, « les intérimaires sont revenus là où il y en avait avant la crise », souligne le délégué CFDT du groupe, Franck Daoût. Soit, à Sandouville (Traffic), Batilly (Master), Maubeuge (Kangoo), et Flins (ZOE). « A Flins, il y aura même des séances d'activité supplémentaires, le samedi », avance le syndicaliste. Seule Douai, où sont produites les Talisman, Scenic et Espace, qui se vendent moins bien, continue à tourner au ralenti.

Selon IHSMarkit, la production dans l'Hexagone chutera finalement de 39 % cette année (de 1,75 à 1,3 million d'unités), au lieu d'une baisse de 19 % prévus avant la crise sanitaire.

— A. F.

Les Echos
Le Parisien
ANNONCES

Diffusez vos publications judiciaires dans Les Echos

annonces.lesechosleparisien.fr
01 87 39 70 08

« Dieselgate » : Bruxelles durcit les contrôles sur les voitures neuves

Les nouvelles règles européennes de contrôle des véhicules mis sur le marché, érigées en réponse au « dieselgate » de 2015, sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre.

Derek Perrotte
@DerekPerrotte
— Bureau de Bruxelles

De nouvelles fourches Caudines attendent les voitures neuves. Mardi 1^{er} septembre, le dernier règlement européen relatif à la mise sur le marché des véhicules à moteur est entré en application. Adopté en 2018, il se veut un pan important de la réponse communautaire au « dieselgate » de 2015, qui avait révélé de sérieuses failles dans les contrôles effectués par les Etats membres et mis en lumière la capacité des constructeurs à en profiter.

Plus question, assure désormais Bruxelles, de se montrer laxiste, a fortiori à l'heure du « green deal ». Le règlement, qui vient compléter celui sur le niveau d'émissions polluantes, promet des audits indépendants des autorités nationales compétentes en matière de réception par type. Le texte renforce aussi les contrôles liés aux dispositifs d'invalidation, qui faussent les tests en laboratoire. Cette mesure complète le lancement de tests en conditions réelles.

Rappels européens

Surtout, grande première, le texte introduit une supervision supranationale : la Commission européenne peut désormais mener elle-même des contrôles, sur les émissions et la sécurité, puis déclencher si besoin des mesures correctives et des rappels. « Sans frais pour les consommateurs », « Il ne s'agit pas de se substituer au travail des autorités nationales mais d'avoir à présent les moyens d'agir si besoin », explique une source européenne. La Commission peut même infliger aux constructeurs des sanctions jusqu'à 30.000 euros par véhicule. L'histoire dira si elle

osera franchir le pas. De telles prérogatives restaient jusqu'alors la chasse gardée des autorités nationales ayant délivré, pour tout le marché unique, la réception par type du véhicule. « L'expérience nous a montré que c'était loin d'être optimale pour obtenir que les véhicules soient rapidement remis en ordre sur une échelle suffisamment grande », insiste-t-on à la Commission. Le texte renforce enfin les contrôles après la mise en circulation. Chaque Etat devra mener au moins un essai de vérification pour 40.000 nouveaux véhicules à immatriculer.

Communautarisation limitée

« Quand des autorités nationales ne voulaient rien faire, la situation était bloquée, comme on l'a vu avec l'Allemagne et l'Italie », explique Jens Mueller de l'ONG Transport et Environnement, qui salue les pouvoirs accrus de la Commission. L'organisation déplore toutefois que la communautarisation soit restée limitée. « Les autorités nationales restent maîtresses du système et les constructeurs peuvent encore choisir dans quel Etat faire leurs demandes. Ils peuvent mettre les autorités nationales en concurrence, c'est une vraie faiblesse », poursuit Jens Mueller.

Les constructeurs n'ont pas réagi mardi à l'entrée en vigueur d'un règlement auquel ils ont eu deux ans pour se préparer. « Cette proposition devrait apporter la sécurité juridique et la clarté dont notre industrie a besoin. Ce système d'approbation et de surveillance plus robuste permettra à l'industrie automobile de regagner la confiance des consommateurs », avait jugé l'Acea, qui regroupe des constructeurs européens, lors de l'adoption du projet fin 2017.

Depuis le « dieselgate », les constructeurs ont davantage concentré leur lobbying sur l'ampleur et la vitesse de réduction des émissions polluantes que sur ce volet de la refonte des homologations. Ce bras de fer devrait reprendre, Bruxelles préparant un nouveau texte en la matière pour 2021. ■

Les ventes de carburants reviennent à la normale en France

La consommation d'essence et de gazole en juillet-août était comparable à celle de l'été dernier, selon les distributeurs. Mais la rentrée devrait se traduire par des ventes inférieures aux standards, en raison du recours accru au télétravail.

Vincent Collen
@VincentCollen

C'était un été presque normal dans les stations-service françaises, en tout cas pour ce qui concerne les ventes de carburants. « Nous sommes revenus à une consommation d'essence et de gazole en ligne avec celle de l'été dernier », explique Pierre-Emmanuel Bredin, directeur du réseau français de Total. Le numéro un tricolore annonce même que ses ventes ont progressé de 1 % à 3 % par rapport à juillet-août 2019, après avoir enregistré un effondrement sans précédent pendant le confinement.

Même son de cloche chez Carrefour, où l'on estime que le marché français des carburants était en recul d'environ 4 % en juillet, et « plus dynamique », en hausse de 3 à 4 %, au cours des vingt premiers jours d'août. Sur les seules autoroutes, Total a même constaté un chassé-croisé « historique » pour l'affluence dans les stations-service. De fait, Bison Futé a enregistré 955 km de bouchons le 11 juillet, une situation qualifiée « d'exceptionnelle ».

Moins d'automobilistes étrangers

« Les tendances que nous avions anticipées se sont confirmées », poursuit Pierre-Emmanuel Bredin. Les Français sont restés plus volontiers en France pour leurs vacances, et ils ont privilégié la voiture au train, plus que d'habitude en tout cas. Cet impact positif sur la consommation de carburants a compensé la chute du trafic d'automobilistes étrangers, ainsi que celui des déplacements professionnels.

Les disparités régionales sont fortes, reflétant la nouvelle donne du



Pour leurs vacances d'été, les Français sont restés plus volontiers dans l'Hexagone, privilégiant plus que d'habitude la voiture au train. Les ventes de carburants en ont bénéficié. Photo Romain Doucelin/Sipa

trafic estival en période de pandémie. L'Ouest de la France a affiché des volumes en hausse – l'engouement des vacanciers pour la Bretagne et les côtes de l'Atlantique s'est vérifié dans les réservations d'hôtels et autres hébergements. Net recul, au contraire, dans le Nord et l'Est de l'Hexagone, faute de touristes britanniques, belges, néerlandais et allemands qui font d'habitude le plein d'essence en traversant ces régions. A Calais notamment, point d'arrivée des ferries en provenance d'Angleterre, les stations-service sont restées très peu fréquentées, relève Total.

Les stations ont vendu beaucoup d'essence et de gazole, donc, mais

elles ont souffert sur tout le reste. Le chiffre d'affaires de la restauration chez Total était inférieur de 25 % à la normale cet été. « Les clients hésitent à s'asseoir à l'intérieur pour se restaurer, observe Pierre-Emmanuel Bredin. Nous avons adapté notre offre avec des nettoyages plus fréquents, l'installation de plaques de Plexiglas

aux machines à café, de mange-bout... A l'extérieur, les food trucks ont eu du succès, de même que le click & collect ». Le pétrolier français se prépare pour une poursuite de ces tendances. « Nous allons mettre encore plus le paquet sur la désinfection, le digital », poursuit le dirigeant.

La rentrée s'annonce moins active. Total anticipe des ventes de carburants inférieures à la normale cet automne, en raison du recours accru au télétravail et de la limitation des déplacements professionnels dans beaucoup d'entreprises. Avant la pandémie, le marché français des carburants était déjà orienté à la baisse depuis plusieurs années. ■

-25 %

Le chiffre d'affaires de la restauration chez Total était inférieur de 25 % à la normale cet été.

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DCPAT n°2020-105 du 29 juillet 2020, il sera procédé du **lundi 21 septembre 2020 à 8h30 au lundi 5 octobre 2020 à 17h**, soit 15 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande présentée par la société Stardust Média and Communication (SMAC) CHEERZ dont le siège social est situé 7, rue de Bucarest - 75008 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter au 99, avenue Louis Roche - Peripark lotissement A1, à Gennevilliers, une activité classée sous la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- 2950-2-a Traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique, la surface annuelle traitée étant : Autre cas (radiographie médicale, arts plastiques, photographie, cinéma) : Supérieure à 50000 m², sous le régime de l'autorisation.

Le périmètre de l'enquête publique couvre 3 communes du département des Hauts-de-Seine : Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Asnières-sur-Seine, et une commune du département de Seine-Saint-Denis : l'Île-Saint-Denis.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Gennevilliers : Hôtel de ville de Gennevilliers – Service communal d'hygiène et sécurité, 177, avenue Gabriel Péri, 13ème étage salle 1325 (demander l'ouverture de la salle 1312 ou 1314), aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie, du lundi au vendredi, le matin de 8h30 à 12h30 et l'après midi de 13h30 à 17h00. Le public pourra y prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur, désigné par ordonnance rendue le 1^{er} juillet 2020 par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, est Madame Anne-Marie MONIER.

Elle assurera des permanences en mairie de Gennevilliers : Hôtel de ville, 177, avenue Gabriel Péri, Rez-de-chaussée droite, salle « permanence 1 », au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures suivantes :

- le lundi	21 septembre	2020	de	9h00 à 12h00,
- le vendredi	25 septembre	2020	de	13h30 à 16h00,
- mercredi	30 septembre	2020	de	9h00 à 12h00,
- le samedi	3 octobre	2020	de	9h00 à 12h00,
- le lundi	5 octobre	2020	de	14h00 à 17h00.

L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, a, par décision DREE-SDDTE-2019-133 en date du 4 juin 2019, dispensé, en application de l'article R.123-3 du code de l'environnement, le dossier d'une évaluation environnementale et permis au porteur de projet de s'affranchir de la réalisation d'une étude d'impact.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique, comprenant la décision dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale, le dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête sera mis à disposition du public en mairie de Gennevilliers.

Il sera également possible au public, pendant cette même période, aux mêmes horaires et aux mêmes endroits, de prendre connaissance du dossier d'enquête à partir d'un poste informatique.

Le public pourra également pendant toute la durée de l'enquête adresser ses observations ou proposition par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé : <http://icpe-cheerz-gennevilliers.enquetepublique.net>

Et sur l'adresse mail de la préfecture : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables sur le site dédié au projet : <http://icpe-cheerz-gennevilliers.enquetepublique.net>

et sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classées-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2020>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Gennevilliers, ou pourront être consultés sur le site internet dédié au projet : <http://icpe-cheerz-gennevilliers.enquetepublique.net>

et sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ci-dessus mentionné.

Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le projet de la société SMAC CHEERZ pourra faire l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à Monsieur Matthieu BROTTES, directeur d'exploitation (tél : 06 64 62 31 81 – courriel : matthieu.factory@cheerz.com) et à Madame Amandine SAYARAH, responsable environnement (courriel : amandine.factory@cheerz.com) société Stardust Média and Communication (SMAC) CHEERZ, 7, rue de Bucarest, Paris 75008 ou au préfet des Hauts-de-Seine - direction de la réglementation et de l'environnement - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Fait à Nanterre, le 29 juillet 2020
Le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département

Vincent BERTON

EP 20-225

enquete-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

à suivre

La RATP obtient la gestion d'une ligne du métro du Caire

TRANSPORT La RATP et l'Autorité nationale des tunnels (NAT) égyptienne ont signé mardi un contrat accordant pour quinze ans l'exploitation et la maintenance de la ligne 3 du métro cairote à l'entreprise française, selon le ministère des Transports. « La valeur du contrat de sous-traitance de l'exploitation et de la maintenance (de la ligne 3) pour quinze ans à l'entreprise RATP Dev est de 1,138 milliards d'euros », précise le ministère dans son communiqué. En août, le président Abdel Fattah al-Sissi a inauguré une toute nouvelle station sur la ligne 3, la plus moderne du réseau, à l'est du Caire. Traversant la ville d'Est en Ouest, elle dessert le centre-ville et Héliopolis, une banlieue cossue du Caire.

Total mise gros dans l'éolien en mer en Corée du Sud

ÉNERGIE Total a conclu un partenariat avec le fonds Macquarie pour développer cinq projets d'éolien offshore flottant en Corée du Sud, d'une capacité de plus de 2 gigawatts (GW). Les cinq sites concernés par cet accord à 50-50 sont situés au large des côtes orientales et méridionales du pays. La construction d'un premier projet d'environ 500 mégawatts est prévue d'ici à fin 2023. Séoul veut porter la part des renouvelables dans la production d'électricité à au moins 20% d'ici à 2030, dont 12 GW d'éolien offshore.

L'ancien président de Naturalia rebondit chez Monceau Fleurs

DISTRIBUTION Emova, le holding qui chapeaute, entre autres, Monceau Fleurs, Happy ainsi qu'au Nom de la Rose, et qui est contrôlée par le fonds Perceva, a nommé mardi Franck Poncet comme président du directeur. Franck Poncet a été président de Naturalia et Monop', mais aussi responsable des opérations et du développement du groupe Monoprix, la filiale de Casino. Il doit accélérer la digitalisation d'Emova.

Le Printemps a trouvé son nouveau patron

DISTRIBUTION

Le propriétaire des grands magasins, le fonds qatari Disa, a nommé Jean-Marc Bellaïche, un ancien du BCG passé ensuite chez Tiffany.

L'internationalisation et l'e-commerce seront ses priorités.

Il aura fallu près de six mois aux Qataris pour remplacer Paolo de Cesare. L'Italien, président du Printemps pendant onze ans, a quitté la chaîne de grands magasins en mars. Le « conseil de supervision » qui représente le fonds Disa, propriétaire de l'enseigne créée en 1865 par Jules Jaluzot, a annoncé mardi la nomination de Jean-Marc Bellaïche. Ce dernier prendra ses fonctions boulevard Haussmann à Paris le 1^{er} octobre.

Relancer la croissance

Centralien, Jean-Marc Bellaïche a passé vingt ans au sein du cabinet américain Boston Consulting Group (BCG). Il a été « senior partner », en charge des secteurs mode, luxe, beauté et grands magasins et a codirigé le secteur numérique de la division distribution. Il avait pris en 2014

la direction de la stratégie développement de Tiffany, dont il avait accéléré la transformation numérique.

« Jean-Marce est un dirigeant chevronné avec une expérience multifacette unique qui permettra de relancer la croissance et d'accélérer l'internationalisation et la digitalisation du groupe », a déclaré le groupe Printemps dans un communiqué.

« Institution iconique »

« Le Printemps est une institution iconique dotée d'un incroyable héritage et d'une tradition d'innovation depuis sa création en 1865. Je suis extrêmement enthousiaste à l'idée de participer au développement et au succès de cette belle entreprise », affirme de son côté l'intéressé.

Le groupe Printemps détient 19 grands magasins en France à son nom, ainsi que 8 magasins Citadium.

Le groupe Printemps détient 19 grands magasins en France à son nom, ainsi que 8 magasins Citadium.

Le groupe Printemps détient 19 grands magasins en France à son nom, ainsi que 8 magasins Citadium. A Paris, il souffre, comme son concurrent Les Galeries Lafayette, de l'absence des touristes internationaux venant d'au-delà des frontières de l'Europe. — P. B.

FNAC Darty veut envoyer les clients FNAC chez Darty

DISTRIBUTION

Le groupe aux deux enseignes a lancé une nouvelle carte de fidélité FNAC qui offre à ses porteurs des avantages à faire valoir chez Darty.

Au passage, la FNAC propose la livraison illimitée et gratuite pour 14,90 euros par an.

Philippe Bertrand
@BertralPhilippe

Pourquoi chercher loin le trésor que l'on a sous la main ? Les dirigeants du groupe FNAC Darty ont franchi une étape de plus dans leur course aux synergies opérationnelles et commerciales entre les deux enseignes. Une nouvelle carte de fidélité FNAC+ a été lancée il y a quelques jours. Ses porteurs pourront dépenser chez Darty les chèques cadeaux dématérialisés qu'ils ont gagnés à la FNAC (soutenu par le biais de promotion offrant 10 euros à « cagnotter » pour 100 euros d'achat).

Ils auront accès aux réductions offertes lors des journées ou ventes privées dédiées aux porteurs de cartes de l'enseigne d'électroménager. « Nous encourageons la circulation des



La nouvelle carte FNAC+ offre la livraison gratuite sur Fnac.com comme sur Darty.com. Photo Denis/RÉA

clients entre les deux réseaux », résume Simon Ilardi, directeur de la fidélisation et de l'animation client de FNAC Darty.

Acheteurs d'électroménager

Les études maison montrent que seuls un tiers des acheteurs fréquentent les deux réseaux. L'initiative vise les 8 millions d'adhérents FNAC qui pourront aussi dépenser leur cagnotte chez Darty et qui constituent le vivier de FNAC+. FNAC Darty indique qu'il y a 1,6 million de porteurs de la carte FNAC+ ou de son équivalent Darty+, sans préciser le décompte. « Nous avons identifié que les clients FNAC constituaient un gros potentiel d'acheteurs d'électroménager », ajoute Simon Ilardi, qui ne dit pas s'il existe un gros potentiel d'acheteurs de livres chez les clients Darty...

L'opération marketing résonne aussi sur les sites marchands des deux enseignes. La nouvelle carte FNAC+ génère

une forte incitation à acheter sur Darty.com. En effet, la livraison gratuite qu'elle offre vaudra également sur le site rouge et blanc. Les clients Darty auront même un intérêt à préférer la carte FNAC+ car celle-ci est vendue 14,99 euros par an (avec une prime à 9,99 euros la première année) contre 49 euros pour la carte Darty+ qui propose la même gratuité de la livraison. On note au passage que FNAC+ se

positionne à un prix nettement moins élevé qu'Amazon prime France qui coûte aussi 49 euros.

Après le rachat de Darty par la FNAC, 130 millions d'euros de synergies de coûts ont été effectués. Les sièges ont été réunis dans les locaux de la FNAC. Les « chats » sont globalisés comme les ateliers de services après-vente.

Marché de la mobilité urbaine

La logistique est en grande partie commune. Les deux chaînes ont attaqué en même temps le marché de la mobilité urbaine (trottinettes électriques, l'AMI de Citroën). Mais si 42 espaces de vente Darty ont été installés dans des FNAC, il n'existe que deux espaces FNAC dans des Darty. On peut recevoir des colis FNAC chez Darty mais pas l'inverse. Darty.com est sur la place de marché de Fnac.com. La réciproque n'est pas vraie. Dans FNAC Darty c'est encore plutôt FNAC d'abord et Darty ensuite. ■

« Nous encourageons la circulation des clients entre les deux réseaux. »

SIMON ILARDI
Directeur de la fidélisation et de l'animation client de FNAC Darty

B&B Hotels-Vital Concept mise sur les « socios » et les entreprises

TOUR DE FRANCE

Le manager de la jeune formation morbihannaise, l'ancien coureur Jérôme Pineau, veut associer fans et entreprises à la gouvernance de l'équipe.

Christophe Palierse
@cpalierse

Cette édition 2020 du Tour de France ne passe pas par la Bretagne mais, pour la jeune formation morbihannaise B&B Hotels-Vital Concept, elle n'en est pas moins une étape clé dans sa construction. Pour la première fois en effet, l'équipe cycliste, créée par l'ancien coureur Jérôme Pineau, est invitée sur la Grande Boucle, deux ans seulement après son lancement, à la grande satisfaction, évidemment, de ses sponsors.

« Depuis l'an dernier, nous constatons l'augmentation de notre notoriété spontanée, et le Tour sera le grand événement de 2020 », se félicite le directeur pour l'Europe

de l'Ouest de B&B Hotels, Vincent Quandalle, qui accompagne Jérôme Pineau depuis 2019 et qui est son sponsor principal depuis cette année. La troisième chaîne d'hôtellerie « économique » en Europe a également prolongé son partenariat jusqu'en 2022.

« Nous sommes un club cycliste professionnel plus qu'une équipe », explique Jérôme Pineau, qui ne cache pas s'inspirer des sports collectifs. « J'ai beaucoup appris des autres sports lors de ma formation au Centre d'économie et de droit du sport de Limoges, après ma carrière professionnelle », ajoute-t-il. Concrètement, le manager de B&B Hotels-Vital Concept entend conforter son ancrage breton en impliquant supporters et entreprises dans sa gouvernance, avec leur représentation respective dans un « comité stratégique », au côté du management et des sponsors.

« Créer une communauté »

Concernant les fans, Jérôme Pineau compte s'appuyer sur le développement de leur association et doit profiter du Tour 2020 pour lancer une souscription. « On s'inspire du modèle des "socios" dans le football. Il ne s'agit pas de s'enrichir

mais de créer une communauté », explique-t-il.

En parallèle, le manager, qui dispose d'un budget de 7 millions d'euros (celui d'AG2R La Mondiale s'élève à 16,5 millions), compte sur le développement d'une autre communauté partenaire, celle des entreprises. Et pour ce faire, il table sur des opérations d'animation ne se limitant pas au seul cyclisme. « Nous avons des clubs de football amis », indique Jérôme Pineau, et de citer Lorient, Vannes et le FC Nantes. Il imagine aussi des opportunités dans la voile avec le skippeur Thibaut Vauchel-Camus, également sponsorisé par B&B Hotels.

Le concept de ce club cycliste professionnel, basé à Theix-Noyal, s'appuie aussi sur « une équipe réserve » à la faveur d'une association avec un club breton amateur, le VCP Loudéac (Côtes-d'Armor). En attendant, l'équipe a surtout besoin de se mettre en évidence sur son premier Tour. Ses têtes d'affiche, le sprinteur Bryan Coquard et le grimpeur Pierre Rolland sont donc très attendus. Sachant que le départ de l'édition 2021 du Tour depuis Brest, dont est originaire B&B, fait déjà rêver direction et sponsors. ■

FRANCE DIGITALE

Grâce au numérique, vous avez pu télétravailler, téléconsultez votre médecin, faire cours à vos enfants ...

Ce n'est que le début.

Le 15 septembre, rendez-vous au France Digitale Day, l'événement tech européen de la rentrée !

Infos & tickets : francedigitale.org/fdday



90 % des Américains vivent à moins de 16 kilomètres de l'un des magasins du groupe. Photo Mario Anzuoni/Reuters

Walmart étend son offre de courses livrées sur abonnement

DISTRIBUTION

Le géant américain a annoncé le lancement de Walmart+ le 15 septembre.

Un service d'adhésion pour 98 dollars par an cumulant livraison gratuite illimitée et réduction de prix dans ses stations-service.

Véronique Le Billon
@VLeBillon
— Bureau de New York

Rien de tel que de décliner le nom de sa marque. Walmart, le géant américain de la distribution, a annoncé mardi le lancement de Walmart+ le 15 septembre. Un service qui propose, moyennant 98 dollars par an ou 12,95 dollars par mois, la livraison gratuite illimitée à partir de 4.700 de ses magasins. Il faudra tout de même que le panier des courses dépasse

35 dollars, à choisir parmi les quelque 160.000 produits disponibles, de l'épicerie aux vêtements, en passant par l'équipement de la maison.

En complément, les adhérents de Walmart+ pourront faire leur plein dans les stations-service du groupe avec une petite réduction de 5 cents par gallon (soit 1,10 centime par litre). Ceux qui continuent à faire eux-mêmes leurs courses pourront aussi faire le travail des caissiers en utilisant la fonction « scan & go » de l'application maison dans leur téléphone, en scannant les produits au fil de leurs courses et en payant avec Walmart Pay. Le distributeur continuera en parallèle à proposer à tous ses clients, abonnés ou non, son service de collecte gratuite des courses à la sortie du magasin et à ceux qui ne veulent pas payer de forfait la livraison payante à l'unité (environ 10 dollars).

Avec cette annonce, le groupe de Bentonville (Arkansas) confirme sa volonté de venir sur le terrain d'Amazon, dont les services Amazon Prime et Amazon Prime Now garantissent la livraison illimitée

sans frais à leurs adhérents contre une cotisation annuelle. Le service Walmart+ est en réalité en gestation depuis longtemps : le distributeur avait déjà lancé il y a un an un test étendu de la livraison sur abonnement avec la création de Delivery Unlimited. Ses abonnés, dont Walmart ne donne toutefois pas le nombre, seront d'ailleurs basculés immédiatement sur la nouvelle offre.

Promesse de nouveaux avantages

Afin d'entretenir l'intérêt de l'adhésion, de nouveaux avantages sont promis au fil du temps, comme l'a fait Amazon en proposant progressivement de la musique ou des vidéos gratuites en streaming. Walmart vient, par ailleurs, de faire part de son intérêt pour reprendre avec Microsoft les activités américaines de la plateforme de vidéos TikTok, notamment pour « atteindre et servir les clients omnicaux et développer notre marché tiers et nos activités publicitaires ».

Alors qu'on observe une certaine fatigue du consommateur face à la

multiplication des abonnements, Walmart fait le pari que son offre permettra de fidéliser encore davantage ses clients. Quelque 160 millions de personnes visitent un magasin du distributeur ou son site en ligne chaque semaine et 90 % des Américains vivent à moins de 16 kilomètres de l'un de ses points de vente.

Avec cette annonce, le groupe confirme sa volonté de venir sur le terrain d'Amazon.

Avec ses prix bas et son offre ultra-étendue, il a d'ailleurs largement bénéficié de la crise sanitaire : ses ventes ont bondi de 9,5 % au deuxième trimestre aux Etats-Unis. S'il ne donne pas leur part dans le chiffre d'affaires, le distributeur a vu ses ventes en ligne doubler au deuxième trimestre, après déjà un bond au premier trimestre. Et l'image de l'enseigne, longtemps synonyme de relations sociales difficiles, s'est améliorée. ■

Bouygues Bâtiment, expert dans l'hôtellerie en Europe

BTP

Bouygues Bâtiment France-Europe a placé sous l'autorité d'un cadre du groupe tous les projets hôteliers à l'échelle du territoire européen.

Antoine Boudet
@Aboudet

A l'heure où l'hôtellerie traverse l'une des pires crises de son histoire, consécutive à la pandémie de Covid-19, lancer une initiative dans ce secteur pourrait sembler contre-intuitif. Pour Bouygues Bâtiment France-Europe, l'annonce ce mercredi d'une nouvelle organisation de ses métiers dans la transformation et la création d'hôtels témoigne, au contraire, de sa confiance dans le potentiel de ce marché.

« Malgré la période difficile qu'elle traverse, l'hôtellerie s'avère un marché résilient et restera une locomotive dans les métiers de l'immobilier », déclare, aux « Echos », Alain Tayar, le directeur général adjoint Bouygues Bâtiment Ile-de-France - Rénovation Privée, et qui est, en outre, désormais chargé de l'hôtellerie pour Bouygues Bâtiment France-Europe. En clair, tous les projets hôteliers du groupe à l'échelle du territoire européen devront passer par lui et ses équipes, afin de définir « en mode projet, des équipes personnalisées selon la nature des chantiers », explique le dirigeant.

Pour Bouygues, qui peut se prévaloir d'une déjà longue expérience dans l'hôtellerie, avec de nombreuses réalisations, comme les rénovations, entre autres, du Ritz, de l'hôtel de Crillon, du Fouquet's, du Hyatt Regency Paris Etoile ou encore, en cours, la réhabilitation de l'immeuble de La Poste,

il s'agit de capitaliser sur l'ensemble des savoir-faire de l'entreprise, de la programmation à la fourniture de mobilier, en passant par le design, le développement immobilier et la réalisation.

Homogénéité de services

Pour Alain Tayar, le projet en conception-construction de l'Hôtel Martinez, propriété du Qatar et géré par Hyatt, confié à l'architecte Jean-Paul Gomis et à l'agence Pierre-Yves Rochon, accompagné par le groupe de BTP, en est un bel exemple. Bouygues Bâtiment Sud-Est a fait lundi la visite de mise à disposition des suites panoramiques du célèbre établissement cannois. « Nous avons réalisé l'ensemble des études et des travaux des suites panoramiques en huit mois, contre sept mois et demi prévus initialement, et je tire un grand coup de chapeau aux équipes qui ont su rattraper trois semaines sur les six semaines de confinement », souligne le dirigeant.

Il s'agit de capitaliser sur l'ensemble des savoir-faire de l'entreprise.

Le mois de septembre sera consacré à ce qu'il est convenu d'appeler, dans le jargon hôtelier, la mise en place des FFE (pour « features of furniture and equipment »), à savoir les caractéristiques du mobilier et de l'équipement de ces suites. Ce sera alors la fin de la phase 3 du chantier de rénovation des chambres du Martinez, qui est mené depuis quatre ans. « Ce projet démontre la pertinence de ce modèle qui nous permet de garantir à nos clients une homogénéité de services », affirme Alain Tayar, qui entend développer le marché de l'hôtellerie en Europe pour gagner en performance et augmenter ses parts de marché. ■

Vallourec peine à boucler son plan de sauvetage

ÉNERGIE

Le groupe parapétrolier français est contraint de solliciter ses créanciers obligataires, faute de trouver une solution avec ses banques et ses actionnaires de référence.

Vincent Collen
@VincentCollen

En pleine crise pétrolière, Vallourec a bien du mal à finaliser son plan de sauvetage financier. Le spécialiste français des tubes pour l'industrie pétrolière et gazière a annoncé mardi qu'il allait maintenant négocier avec ses créanciers obligataires. Les pourparlers avec les banques et les actionnaires de référence, bpifrance et Nippon Steel, qui détiennent chacun 14,6 % du capital, n'ont en effet pas permis de trouver une solution.

« Nous allons étendre les discussions sur l'ensemble des emprunts contractés par Vallourec », a expli-

qué le président du directoire du groupe, surendetté, Edouard Guinotte, lors d'une conférence téléphonique. L'industriel n'exclut pas une augmentation de capital. « Cela fait partie du package de solutions actionnables », a-t-il dit.

Cette perspective a déjà fait fuir les actionnaires qui redoutent d'être massivement dilués : le cours de Bourse s'est effondré depuis le début de l'année et la capitalisation est maintenant inférieure à 300 millions d'euros. Le but des négociations qui démarrent est de trouver « une solution qui règle de manière pérenne notre niveau d'endettement trop élevé », a expliqué le dirigeant.

Frappé par la chute des cours du pétrole

Vallourec avait annoncé une augmentation de capital de 800 millions d'euros à la fin février, à la veille du déclenchement de la crise sanitaire en Europe. Le groupe avait dû renoncer à la fin juillet devant l'ampleur de la crise. Vallourec est durement frappé par la chute des cours du brut, qui contraint les compagnies pétrolières à réduire drastiquement leurs investissements.

Les investissements des compagnies pétrolières « vont naturellement repartir. »

ÉDOUARD GUINOTTE
Président du directoire de Vallourec

Au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires a chuté de 22 % et la perte nette a frôlé les 500 millions d'euros. Edouard Guinotte veut croire que cette crise est « avant tout conjoncturelle » et « va se résorber », même si le rythme de l'amélioration reste « incertain ».

Les investissements des compagnies pétrolières « vont naturellement repartir », assure le dirigeant. Et de rappeler les positions « fortes » de Vallourec, en particulier au Brésil, où l'industriel a prolongé son partenariat avec la compagnie brésilienne Petrobras, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord, où le groupe est « un acteur incontournable ». Il reste à en convaincre les créanciers. ■

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

Une rentrée sous le signe de l'incertitude pour la télévision

- Après un été encourageant sur le front de la publicité, les chaînes de télévision sont dans le brouillard pour la fin de l'année, période stratégique.
- Les spécialistes prévoient une année en recul plus marqué que durant la crise de 2008-2009.

AUDIOVISUEL

Marina Alcaraz
 @marina_alcaraz

« On navigue à vue. » Cette réflexion d'un professionnel de la publicité illustre le sentiment de cette rentrée. Après un été encourageant, le monde de la télévision a du mal à se projeter pour la fin de l'année, période cruciale en publicité.

En juillet et août, les régies télévisées ont pu pousser un ouf de soulagement. La durée publicitaire n'a baissé que de 8 % sur un an. A comparer avec un recul de 64 % en avril ! « Les investissements bruts (+9 %) et nets ont même augmenté durant l'été, signe que les chaînes de télévision vendent leur publicité plus cher », explique Philippe Nouchi, expert chez Publicis Media. Le nombre d'annonceurs a, en outre, grimpé cet été. « La France a enregistré plus d'annulations de campagnes que d'autres pays au plus fort de la crise du Covid-19. Certains annonceurs avaient sans doute trop freiné leurs investissements », explique un grand acteur du secteur. De plus, la possibilité d'annuler des campagnes sans frais pour les reporter à l'été a joué dans la relance.

Mais, il ne faut pas se réjouir trop vite. Juillet-août sont de « petits » mois publicitaires (10 % des investissements bruts annuels), alors que le dernier quadrimestre représente, lui, 40 % de l'année. Il est donc crucial de ne pas le rater.

Un enthousiasme très mesuré

Pour l'heure, sur septembre, nombre de spécialistes se montrent assez confiants. « On sent une bonne dynamique, on s'attend à une hausse de l'ordre de 15 % versus l'an passé », se félicite Marianne Siproudhis, directrice de France Télévisions Publicité. « Il y a un potentiel. La grande consommation (30 % des investissements bruts) et l'automobile (12 %) n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'avant-crise. Et, des secteurs comme le tourisme et la restauration sont en recul de 50 % », espère Hélène Bou-

chon, directrice des études d'IPG Mediabrands France. Dans leur discours, les chaînes de télévision pourront mettre en avant l'appétit des Français pour le petit écran. En moyenne, la durée d'écoute hebdomadaire a grimpé de 16 minutes cet été, sur un an. « En outre, les annonceurs sont plus sensibles que par le passé au contexte de diffusion de leurs spots, ce qui peut expliquer leur choix entre différentes chaînes », ajoute Marianne Siproudhis.

Mais l'enthousiasme reste très mesuré. Alors qu'en période « classique », les annonceurs peuvent réserver leurs campagnes deux mois à l'avance, les délais se comptent désormais en jours. « Par le passé, à fin juillet, on avait une bonne vision de septembre... Aujourd'hui, on a du mal à prévoir la tendance à quelques semaines », résume Raphaël Porte, le patron de la régie de NextRadioTV (BFMTV...). Aucun patron ne se risque à faire des prévisions.

Une chose semble sûre : l'année sera difficile et « sans doute pire qu'en 2008-2009 (les recettes nettes avaient perdu respectivement 6 % et 10 %) », avance Philippe Nouchi. Il s'attend à un recul de 14 % des investissements nets sur l'année. IPG Mediabrands table sur -16 %. « La télévision devrait toutefois mieux résister que d'autres médias, comme la presse », nuance Vincent Letang, directeur de Magna Global (IPG).

La publicité segmentée (dite aussi « ciblée »), autorisée depuis cet été, constituera certes un relais,

« Il y a un potentiel. La grande consommation et l'automobile n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'avant-crise. »

HÉLÈNE BOUCHON
 Directrice des études d'IPG Mediabrands France



Au printemps 2020, les chaînes avaient perdu autour de 400 millions d'euros de recettes, selon le Syndicat national de la publicité télévisée.

mais plus tard. « La publicité segmentée ne va vraiment démarrer qu'en 2021-2022, le marché s'étant engagé à limiter le nombre de spots pendant six à neuf mois, le temps de la montée en charge du réseau », souligne Antoine Ganne, délégué général du Syndicat national de la publicité télévisée (SNPTV). Les premiers tests grandeur nature auront lieu à l'automne, notamment chez France Télévisions.

Faible visibilité

Dans ce contexte incertain, l'heure est plutôt aux économies dans les télévisions, alors leur rentabilité va forcément être mise à mal. Au printemps, les chaînes avaient perdu autour de 400 millions d'euros de recettes, selon le SNPTV. Plusieurs ont annoncé des réductions de coûts sur les programmes comme TF1 ou M6, ou même des licenciements, comme NextRadioTV.

Pour le téléspectateur, si les émissions emblématiques continuent (« Koh-Lanta », « L'Amour est dans le pré », etc.) et que les chaînes investissent en fiction française, les nouveautés s'annoncent moins flamboyantes et moins coûteuses que par le passé. Et la baisse de leurs revenus va peser sur leurs investissements futurs... ■

Le streaming financé par la publicité trouve son marché aux Etats-Unis

Le succès des plateformes de streaming vidéo sur abonnement n'a pas empêché l'émergence du marché de la vidéo gratuite, financée par la publicité. La crise économique pourrait même favoriser cette offre.

Véronique Le Billon
 @VLeBillon
 — Bureau de New York

Les plateformes de vidéo à la demande sur abonnement ne sont pas les seules à avoir profité de la crise sanitaire. A côté des Disney+, Apple TV+ ou Netflix, la vidéo gratuite financée par la publicité (AVoD) surfe aussi sur la vague du streaming. « Plus de 50 % des Américains regardent aujourd'hui du contenu vidéo soutenu par la publicité, contre seulement 16 % avant la pandémie de coronavirus », indique une étude de Nielsen. Ces offres sont en réalité très variées, de Hulu à Peacock en passant par YouTube, mais aussi de plus petits

acteurs comme Pluto TV ou Tubi. Et elles ont de l'avenir, estime Nielsen : « Avec une consommation de streaming toujours supérieure aux niveaux prépandémiques et des dépenses publicitaires numériques en constante augmentation, la vidéo soutenue par la publicité ne pourrait pas être mieux positionnée pour capitaliser. »

Modèle mixte

Au total, le temps passé en streaming devant des contenus vidéo a bondi de 33 % en un an, à 123 milliards de minutes la semaine du 20 juillet, selon l'indicateur de mesure de Nielsen. Il représente désormais un quart du temps passé devant un téléviseur dans les foyers ayant accès au streaming. Et de plus en plus de foyers (+16 %) ont les conditions techniques pour y accéder.

Si le contenu des programmes fait in fine le succès de la plateforme, la vidéo à la demande financée par la publicité est pour certains acteurs un chevron de fortune vers

le modèle d'abonnement payant : un consommateur séduit par son « essai gratuit » acceptera plus facilement de souscrire un abonnement pour s'épargner la publicité.

Avec la multiplication des plateformes de streaming sur abonnement, l'offre financée par la publicité permet aussi de viser les consommateurs dont le budget n'est pas extensible. Avec le triplement du taux de chômage aux Etats-Unis, « des modèles de gratuité soutenus par la publicité pourraient compléter les trous laissés par les services abandonnés » par les consommateurs en mal de fonds, note l'étude de Nielsen.

Certaines plateformes offrent par ailleurs un modèle mixte, comme Hulu, qui n'est pas gratuit (avec une offre à 5,99 dollars par mois) mais dont le tarif diffère selon le degré d'acceptation de la publicité. Le consommateur peut ainsi dégrader sa qualité de visionnage pour économiser quelques dollars. ■

Régulation des Gafa : Facebook menace de bloquer les articles de presse australiens

PRESSE

Comme Google, Facebook s'oppose à un projet de loi visant à forcer les deux géants à partager leurs revenus publicitaires avec les éditeurs de presse.

Grégory Plesse
 — Correspondant à Sydney

A défaut de vouloir payer pour les articles de presse qu'il diffuse sur ses plateformes, tel que souhaite l'imposer le gouvernement australien.

Facebook a indiqué mardi qu'il était prêt à empêcher la publication de tout contenu émis par les médias australiens sur Facebook et Instagram. « Ceci n'est pas notre premier choix, mais notre dernier. Mais c'est le seul moyen de nous protéger d'un épilogue qui défie la logique et causera du tort – plutôt que d'aider – au dynamisme à long terme du secteur australien des médias », explique Will Easton, directeur général de Facebook en Australie et en Nouvelle-Zélande, dans un post de blog.

Cet épilogue tant redouté par l'entreprise californienne, dont la valeur en Bourse dépasse les 800 milliards de dollars, c'est l'adoption par le Parlement australien

d'une législation dont la mesure principale vise à forcer les Gafa à rémunérer les entreprises de presse pour les contenus qu'ils diffusent sur leurs sites respectifs.

Lettre ouverte aux Australiens

Google y est fermement opposé et l'a récemment fait savoir en adressant une lettre ouverte aux Australiens dans laquelle l'entreprise explique que ses services les plus connus, comme son moteur de recherche et YouTube, étaient « en danger ». Elle a également appelé les youtubeurs à bombarder d'e-mails la Commission australienne de la concurrence, laquelle a rédigé le code de conduite

qui pourrait devenir une loi. Facebook, lui, estime que « l'ACCC présume que nous sommes les principaux bénéficiaires de notre relation avec les éditeurs de presse, alors que c'est en fait le contraire. Les informations ne représentent qu'une fraction de ce que les gens voient dans leur fil d'actualités et ne sont pas une source significative de revenus pour nous. »

En Australie, Google et Facebook s'arrogent plus de 70 % du marché australien de la publicité en ligne, soit un pactole de plus de 3,5 milliards et demi d'euros. Dans le même temps, l'année 2020 a été très difficile pour la presse et les médias en général, les feux de brousse, puis la pandémie toujours

en cours, ayant totalement asséché leurs revenus publicitaires déjà en chute libre depuis plusieurs années.

Ce contexte très difficile a même poussé le plus grand groupe de presse australien, News Corp Australia, à renoncer à imprimer plus d'une centaine de journaux régionaux, parmi lesquels certains étaient plus que centenaires.

« Coup de bluff »

Alors combien les entreprises de presse aimeraient-elles percevoir ? Pour Chris Janz, chargé du digital au sein du groupe Nine Entertainment, qui publie entre autres le prestigieux « Sydney Morning Herald », « 10 % de leurs revenus publicitaires en

Australie, soit 350 millions d'euros, permettraient de sauvegarder l'ensemble du secteur de la presse ». Il pense aussi que la menace que vient d'adresser Facebook n'est qu'un coup de bluff. « Si Facebook veut devenir le havre de la désinformation, des "fake news", et décide de supprimer du jour au lendemain les vraies actualités, je crois que cela leur causerait énormément de tort. »

« Nous ne céderons pas à la coercition, ni aux menaces, d'où qu'elles viennent », a pour sa part confié Josh Frydenberg, le ministre des Finances, au quotidien « The Australian ». Le code de conduite présenté le 31 juillet par l'ACCC doit prochainement être débattu au Parlement. ■



La marque à la pomme a particulièrement bien résisté à la crise sanitaire. Photo Gonzalo Fuentes/Reuters

Apple se prépare à mettre sur le marché 75 millions d'iPhone 5G

TÉLÉPHONIE

Malgré la pandémie et l'affaiblissement de l'économie mondiale, l'entreprise anticipe une hausse de la demande pour son produit vedette.

Quatre nouveaux modèles, compatibles avec la 5G, devraient être commercialisés en octobre.

Yann Duvert
@YannDuvert

On savait déjà qu'Apple, devenu en août la première entreprise américaine à dépasser les 2.000 milliards de capitalisation boursière, avait particulièrement bien résisté à la crise. Il est désormais plus qu'envisageable que la tendance se pour-

suive. Selon l'agence Bloomberg, l'entreprise dirigée par Tim Cook a demandé à ses fournisseurs d'assembler au moins 75 millions d'iPhone compatibles avec la 5G, en vue du lancement de sa nouvelle gamme à l'automne.

La production totale de ces nouveaux modèles pourrait même atteindre 80 millions d'unités sur les quelque 200 millions d'iPhone que le groupe vend par an, signe que la demande pour son produit vedette ne faiblit pas, bien au contraire. Foxconn, principal partenaire d'assemblage d'Apple pour les iPhone, a ainsi publié plusieurs annonces pour renforcer ses effectifs dans son usine principale, située dans la ville chinoise de Zhengzhou.

Quelques semaines de retard

Durant l'été 2019, comme en 2018, Apple s'était déjà préparé à mettre 75 millions d'appareils sur le marché. Leur nombre pourrait donc être supérieur cette année, en dépit de la pandémie de Covid-19 qui a

Les chiffres clés

200

MILLIONS
Le nombre d'iPhone vendus par an.

+76%

L'AUGMENTATION
de l'action Apple cette année.

mis l'économie mondiale à genoux et perturbé les chaînes d'approvisionnement. Car les iPhone, iPad et autres MacBook semblent toujours avoir la cote, notamment auprès des personnes travaillant ou étudiant à distance.

La marque à la pomme devrait présenter quatre nouveaux modèles de smartphone au mois d'octobre, dont un probable iPhone 12. Alors que nombre de ses concurrents ont déjà franchi le pas, ces prochains modèles devraient être compatibles avec les nouveaux réseaux 5G. Apple a déjà prévenu que leur lancement se ferait avec quelques semaines de retard par rapport aux années précédentes, lors desquelles le rendez-vous était fixé au mois de septembre. Si la hausse de la demande pour son produit phare se confirmait, le géant américain prendrait une nouvelle fois à contrepied certaines projections pessimistes. Et ne devrait pas éteindre l'appétit des investisseurs à Wall Street, alors que l'action du groupe a augmenté de 76 % cette année. ■

Rocket Internet veut quitter le DAX

INTERNET

L'enfant prodige du commerce en ligne allemand rachète ses actions pour se libérer des contraintes du marché.

Nathalie Steiwer
— Correspondante à Berlin

Rocket Internet, l'enfant prodige du commerce en ligne allemand, se retire du DAX six ans après y être entré. Le holding a annoncé mardi une offre de rachat à tous ses actionnaires. Elle devrait être approuvée formellement lors d'une assemblée générale extraordinaire le 24 septembre prochain.

Une simple formalité, en principe, puisque les frères Samwer – les créateurs du groupe – détiennent plus de la moitié des parts par

l'intermédiaire de leur société holding Global Founders. Le programme de rachat court jusqu'au 15 septembre.

Manque de transparence

Lancée en Bourse en fanfare en 2014 avec un cours de 42,50 euros, la fusée Rocket Internet s'était rapidement enfoncée vers le sol. Elle a perdu plus de la moitié de sa valeur avec un cours de 18,95 euros avant l'annonce du rachat. Malgré le succès de ses poupons Zalando, HelloFresh, Home24 ou encore Delivery Hero, l'incubateur Internet n'a pas réussi à convaincre les marchés de sa solidité.

Les analystes lui ont régulièrement reproché de ne pas fournir suffisamment d'informations, notamment sur ses nombreuses sociétés écran et investissements minoritaires. Un paradoxe au moment où Delivery Hero remplace Wirecard au panthéon des 30 valeurs les plus capitalisées à Francfort.

En sortant de la Bourse, Rocket Internet « pourra mieux se concentrer sur le développement à long terme, indépendamment des circonstances temporaires sur lesquelles le marché des capitaux se concentre », a expliqué l'entreprise mardi.

Rocket Internet avait perdu plus de la moitié de sa valeur avant l'annonce du rachat.

Le patron du holding, Oliver Samwer, avait déjà lancé des signaux d'alarme lors de l'assemblée des actionnaires en mai dernier. La crise liée au Covid-19 menace la survie d'une partie des quelque 200 jeunes pousses de son portefeuille, avait-il prévenu. L'entreprise avait alors annoncé un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros et des pertes consolidées de 162 millions d'euros

au premier trimestre. Les actionnaires avaient déjà dû renoncer aux dividendes en 2019.

Une expérience inédite

Le mouvement de retrait était senti depuis quelques mois. L'investisseur Christian Röhl s'était interrogé en mai sur la transformation de Rocket Internet en « fonds spéculatifs » aux ordres des passions d'Oliver Samwer. Il accuse maintenant l'entreprise d'un « nouveau coup bas » pour les actionnaires.

En sortant de l'orbite du DAX, Rocket Internet met un terme à une expérience relativement inédite : celle qui avait amené une entreprise fondée sur le modèle des start-up à se plier aux obligations de transparence fixées à Francfort. Des obligations en cours de révision après le scandale Wirecard, l'autre enfant prodige de l'Internet allemand.

Lire « Crible »
Page 32

Vivendi et Amber attaquent Lagardère en justice

MÉDIAS

Le conseil de surveillance de Lagardère SCA a rejeté lundi la demande d'Amber et de Vivendi concernant la convocation d'une AG exceptionnelle.

Laurence Boisseau
@boisseaul
avec I. Co.

Les rebondissements s'enchaînent dans le feuilleton Lagardère. Lundi soir, le conseil de surveillance du groupe propriétaire d'Hachette, du « JDD » et d'Europe 1 a fait savoir qu'il rejetait la demande de convocation d'une assemblée générale (AG) exceptionnelle émanant conjointement de Vivendi et d'Amber Capital, détenteurs respectivement de 23,5 % et de 20 % du capital. La réponse de ces derniers a été immédiate : ils ont fait savoir mardi matin qu'ils saisiraient la justice pour obtenir la convocation d'une AG.

Lagardère avait jugé lundi que les « conditions juridiques [n'étaient] pas réunies pour déroger au calendrier social connu de tous les actionnaires ». Le groupe avait aussi avancé la nécessité de « préserver l'intérêt social du groupe [...] dans un contexte particulier où l'un des actionnaires ayant fait la demande est en concurrence directe avec Lagardère Publishing ».

Dialogue actionnarial

Cependant, le conseil de surveillance de Lagardère, « en accord avec la gérance », avait indiqué avoir « décidé d'ouvrir un dialogue actionnarial constructif et apaisé ». Ainsi, le comité des nominations, des rémunérations et de la RSE s'était saisi de la candidature de Virginie Banet, qu'il examinera notamment au regard de son indépendance et des critères rappelés dans le « document d'enregistrement universel 2019 » du groupe. « Dans ce contexte, la gérance se rapprochera d'Amber pour ouvrir un dialogue de même nature », était-il précisé. La candidature de Virginie Banet, administratrice de Vallourec, et membre

du comité exécutif de Lagardère Media entre 2008 et 2010, avait été proposée par Vivendi – qui avait par ailleurs demandé la révocation de Gilles Petit, président du comité des nominations du conseil de surveillance de Lagardère.

De son côté, Amber, opposant de longue date d'Arnaud Lagardère, avait demandé la nomination de trois membres, à savoir Joseph Oughourlian, fondateur du fonds, Olivier Fortes, associé chez Amber, et Valérie Ohannessian. Il souhaitait voir partir du conseil de surveillance son président Patrick Valroff, le PDG de l'éditeur de jeux vidéo Ubisoft Yves Guillemot, mais surtout l'ex-patron de la SNCF Guillaume Pepy, coopté en début d'année aux côtés de Nicolas Sarkozy.

Deux membres du conseil de surveillance de Lagardère ont démissionné ces dernières semaines.

Ces gestes n'ont pas suffi pour enterrer la hache de guerre et Amber et Vivendi sont désormais prêts à porter l'affaire devant les tribunaux. Pour rappel, les deux groupes avaient signé, à la mi-août, un pacte d'actionnaires selon lequel chacune des parties a la faculté de solliciter en justice la convocation d'une assemblée générale ; dans ce cas, l'autre partie devra se joindre à cette action. Lagardère a annoncé, par ailleurs, la nomination de Valérie Barnis au conseil de surveillance. Ces dernières semaines, deux membres du conseil de surveillance ont démissionné : la directrice générale des activités françaises de la maison de ventes Christie's, Aline Sylla-Walbaum, et Yves Guillemot.

Fin août, Arnaud Lagardère et Bernard Arnault ont signé une alliance. Groupe Arnault a pris 27 % du holding personnel d'Arnaud Lagardère après redimensionnement. Les deux familles se sont déclarées attachées à l'intégrité du groupe Lagardère, propriétaire de Hachette, d'une activité de « travel retail », d'Europe 1, du « JDD » et de « Paris Match ». ■

en pixels

LCI exclut de son antenne le directeur de « Valeurs actuelles »

PRESSE LCI, la chaîne d'info de TFI, a décidé d'écarter de son antenne le directeur de la rédaction de « Valeurs actuelles », Geoffroy Lejeune, jugeant « indigne » le traitement infligé par l'hebdomadaire à la députée LFI Danièle Obono, représentée sous les traits d'une esclave dans le magazine. Geoffroy Lejeune intervenait dans des émissions de la chaîne d'info comme « 24H Pujadas » et « Le débat ». Une enquête préliminaire pour « injures à caractère raciste » a été ouverte contre « Valeurs actuelles ».

Zoom double ses recettes par rapport à son précédent trimestre record

LOGICIELS Depuis le confinement, le marché de la visioconférence n'est plus un secteur de niche et l'américain Zoom en profite à plein. Entre mai et juillet dernier, l'entreprise dirigée par Eric Yuan a enregistré un chiffre d'affaires de 663 millions de dollars et un bénéfice net de 186 millions de dollars – au lieu de 328 millions et 27 millions respectivement entre février et avril dernier. Petites et grosses entreprises se ruent sur son outil pour faciliter le télétravail de leurs équipes.

La French Tech trouve un nouveau filon avec les compléments alimentaires



Deux jeunes pousses du secteur viennent de lever des fonds : 4 millions d'euros pour Nutri&Co (à gauche) et 1,8 million pour Cuure. Photos Nutri&Co et Cuure

SANTÉ

Les 2 milliards d'euros du marché français et une hausse constante de la consommation depuis dix ans attirent les investisseurs et les start-up.

Guillaume Bregeras
@gbregeras

L'envie de « bonne santé » post-Covid-19 ne fait qu'amplifier le phénomène. Depuis une décennie, le marché français des compléments alimentaires (2 milliards d'euros en 2019) suit une croissance qui devait finir par attirer les jeunes entrepreneurs. Une poignée d'entre eux, nés avec le digital, s'est saisie du sujet et commence à faire émerger des entreprises désormais dans le radar des laboratoires pharmaceutiques qui trustent le marché. « Nous sommes en process de levée de fonds et nous discutons avec ces acteurs », assure Angélique d'Esclaires, cofondatrice d'Epycure, qui

propose des cures personnalisées de vitamines. Nous avons également des fournisseurs en commun et nous commençons à mesurer leur intérêt grandissant pour nos modèles. »

L'appétit des investisseurs Mais l'intérêt des géants du secteur n'est pour le moment pas encore à la hauteur de celui des investisseurs en capital-risque. Plusieurs d'entre eux viennent de réaliser ou sont sur le point de finaliser une opération pour soutenir ces jeunes pousses. Si Epycure vise un tour à 1,5 million d'euros pour la fin septembre, Cuure a déjà sécurisé 1,8 million, tandis que Nutri&Co vient de boucler la première série A du secteur, à hauteur de 4 millions d'euros. « Les fonds sont présents et de plus en plus d'entreprises du secteur sont financées par ce type d'acteur », note Christelle Chapeuil, présidente du Syndicat national des compléments alimentaires (Synadiet). En revanche, si elle recense 250 sites Internet proposant ces produits en France, seuls huit réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 8 millions d'euros, laissant un vaste champ d'action aux start-up : « Il n'y a pas

Les chiffres clés

2

MILLIARDS D'EUROS La taille du marché français des compléments alimentaires en 2019.

+12%

DE HAUSSE En 2019, la croissance, en valeur, était à nouveau portée par la vente sur Internet, principal canal de distribution attaqué par les start-up.

+16,8%

DE CROISSANCE pour le segment mémoire et concentration, la plus forte progression dans les ventes en pharmacie l'an passé.

encore de champion européen qui émerge, et la très grande majorité des entreprises du secteur sont des PME, voire des TPE. »

Les aspirants au titre de champion lorgnent un marché continental de 20 milliards d'euros, ce qui nourrit leur volonté de rapidement proposer leurs produits en dehors de l'Hexagone. C'est le cas notamment de Nutri&Co, dont Edouard Fornas, son fondateur, ne manque pas d'ambition : « Nous voulons être présents en Allemagne d'ici à la fin de l'année. Et une fois que nous aurons installé notre position en Europe, nous irons conquérir les deux plus gros marchés mondiaux, la Chine et les Etats-Unis. »

Eduquer le consommateur Avec son modèle d'achat au flacon de compléments ou vitamines, la pépite installée à Aix-en-Provence évolue à contre-courant de ses consœurs. Cuure et Epycure basent leur modèle économique sur l'abonnement de ses utilisateurs. A partir d'un questionnaire en ligne, Cuure détermine par exemple les 30 sachets quotidiens qui contiendront les pilules à ingérer par ses

clients en un mois. A ce stade, elle revendique 200.000 questionnaires remplis en une année qui doivent l'aider à recommander les bons ingrédients et à les adapter en fonction de la saison et des objectifs de chaque personne.

Conscientes du manque de formation des Français à ce marché, les trois start-up soignent leur image sur les réseaux sociaux et y accompagnent les néoconsommateurs. « Nous avons créé une chaîne sur YouTube principalement pour éduquer », explique Edouard Fornas. Avec Instagram, nous parlons de la nutraceutique, de ce qu'elle permet, tandis que Facebook reste notre principal canal d'échange et de rencontre avec nos clients. » Comme pour les autres DNVB (marques nées dans le digital), ces outils sont essentiels pour construire une image, recruter et fidéliser des clients de plus en plus jeunes, confirme Christelle Chapeuil : « Notre société est en pleine mutation, et nous constatons que, chez les jeunes, le sujet de la santé est de plus en plus important. Et il est important d'avoir ces nouveaux acteurs capables, via les réseaux sociaux, de toucher tout le monde. » ■

Badakan lève 5 millions, malgré un arrêt d'activité durant le confinement

EMPLOI

La start-up spécialisée dans les contrats courts a bouclé un tour de table après une année mouvementée.

A l'équilibre en début d'année, elle est parvenue à ne pas décroître malgré le confinement.

Déborah Loye
@Loyedeborah

Les inquiétudes planent sur le marché de l'emploi, mais cela n'empêche pas les start-up du secteur de continuer à lever de l'argent. A l'ins-

tar de Badakan, qui annonce avoir bouclé un tour de table de 5 millions d'euros, dont un quart de dette, auprès de OnePoint et de bpifrance.

La jeune pousse a développé une solution dédiée aux ressources humaines qui digitalise tout le processus d'embauche et de gestion des contrats courts. « Nous automatisons l'intégralité de la documentation administrative et juridique, du recrutement aux fiches de paie », décrit Bruno Calvo, cofondateur de l'entreprise.

Ouverture sur la logistique et la grande distribution

La start-up se développe sur un double modèle, celui de l'identification de professionnels pour des contrats courts, d'une part, et celui du logiciel, d'autre part, qu'elle com-

mercialise sous forme d'abonnement. Le premier aura généré 5 millions d'euros de volume d'affaires en 2020, contre 1 million d'euros pour l'autre. Alors qu'elle se concentrait à ses débuts uniquement sur les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie, Badakan s'est ouverte à d'autres secteurs depuis sa dernière levée, comme la logistique ou la grande distribution.

Malgré l'arrêt total de ses activités de sourcing de professionnels durant le confinement, la start-up est parvenue à ne pas voir son chiffre d'affaires baisser en comparaison avec l'année dernière. « Nous avons mis toutes nos forces sur le développement technologique durant cette période et en trois mois, nous avons accompli l'équivalent d'un an de développement », assure

Benjamin Leiba, cofondateur de Badakan. La start-up, qui avait levé 2 millions d'euros fin 2017, avait atteint l'équilibre en fin d'année 2019 et disposait d'assez de trésorerie pour aborder cette période sereinement.

Badakan vise un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros en 2023 et compte doubler ses effectifs pour générer cette croissance. Malgré la pandémie, la start-up est parvenue à ouvrir un nouveau marché en 2020, la Suisse romande, et vise un développement dans d'autres pays limitrophes dans les mois qui viennent.

Pas d'indépendants

Contrairement à d'autres plateformes, comme Brigad, qui a choisi de travailler avec des indépendants, Badakan a pris le parti de ne tra-

vailer qu'avec des salariés. « Le lien de subordination est prouvé dès que l'on doit donner des consignes précises à un salarié », affirme Bruno Calvo. C'est le cas dans la restauration, et le statut d'autoentrepreneur met les entreprises clientes en péril. »

Dans l'écosystème, certaines start-up sont passées du modèle d'autoentrepreneur à celui du salariat, comme Side, alors que d'autres, comme Iziwork, créée plus récemment mais très bien financée, se sont positionnées dès leur création sur l'intérim digitalisé. Mais la concurrence principale provient des grands groupes historiques de l'intérim. « Il s'agit d'un marché à 25 milliards d'euros, donc il y a de la place pour tout le monde, et notre positionnement est unique », se rassure Benjamin Leiba. ■

en microns

L'application d'organisation pour les familles COOT change de nom et lève 3,7 millions d'euros

FINANCEMENT Créée il y a deux ans, l'application COOT prend une nouvelle identité et s'appellera désormais « Share(d) ». L'entreprise annonce par ailleurs avoir bouclé une levée de fonds de 3,7 millions d'euros et affiche un objectif de 1 million d'utilisateurs à la fin 2021. Elle permet de centraliser l'agenda des parents et des enfants, notamment pour aider les parents séparés à s'organiser. L'application offre aussi une gestion des finances, des photos, ainsi que la possibilité de localiser ses enfants.

Joone développe une solution de traçabilité basée sur une blockchain

INNOVATION La marque de produits pour bébé Joone se positionne depuis sa création sur le segment des produits « sains », sans composants dits « nocifs ». La start-up annonce qu'elle a développé Doorz, une plateforme de traçabilité basée sur une blockchain. Celle-ci devrait permettre à ses clients de « retracer le parcours intégral des produits ». La plateforme, déjà accessible pour les couches, intégrera les cosmétiques de la marque en novembre 2020. Elle a été développée en partenariat avec Tilkal.

L'application de méditation Calm multiplie les partenariats

MÉDITATION La première application de méditation aux Etats-Unis s'est lancée en France en mai dernier et multiplie depuis les partenariats pour se faire connaître. Après en avoir signé un avec Novotel à l'international, l'application annonce s'être alliée à American Express. L'occasion pour ces entreprises de montrer qu'elles se soucient du sujet, très en vogue, de la santé mentale. Calm revendique 90 millions de téléchargements, soit 10.000 nouveaux utilisateurs par jour.

Quatorze start-up demandent la prolongation du fonds de solidarité pour les indépendants

PLAN DE RELANCE Quatorze start-up, dont Comet, Mansa, LiveMentor et Shine, rejoignent Independants.co pour porter le sujet de la prolongation du fonds de solidarité pour les indépendants jusqu'à la fin de l'année. Ces dernières indiquent que les free-lances du numérique sont exclus de ce fonds de solidarité et demandent que tous les secteurs y soient intégrés, y compris les indépendants dont le bénéfice est supérieur à 60.000 euros.

De Rennes à Lille, des néovignerons réactivent les terroirs oubliés

- Dans le quart nord-ouest de l'Hexagone, de nouveaux exploitants profitent de l'assouplissement des droits de plantation de la vigne pour relancer des terroirs historiques, mais oubliés.
- Un renouveau viticole encore en quête d'un modèle économique durable.

VITICULTURE

Guillaume Roussange
— Correspondant à Amiens

A une heure et quart du périphérique parisien, les premiers raisins du Clos Ferout ont fini de mûrir sous le soleil du Vexin français. Certes, les vignes plantées en 2017 ne permettront pas cette année une récolte importante. Bruno Lafont, le propriétaire des lieux, devra encore patienter avant de réaliser la vendange de ses rêves, dont il pourra espérer tirer 35 et 45 hectolitres. Soit 5.000 bouteilles de vin biologique, commercialisées en direct ou via les enseignes de distribution spécialisées.

Comme cet ancien cadre en marketing, ils sont désormais plus d'une centaine à profiter, depuis quatre ans, de l'assouplissement de la réglementation européenne pour faire renaître, dans un quart nord-ouest du pays, des vignes en dehors des grandes zones de production. « N'oublions pas que l'Ile-de-France a été la première zone viticole de l'Hexagone, avant de péricliter à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. De cette richesse ne subsistaient plus qu'une centaine d'hectares de vignes et une production marginale », rappelle Patrice Bersac, président du Syndicat des vignerons d'Ile-de-France. En février dernier, les vignerons franciliens ont obtenu une IGP de la part de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao). Celle-ci fixe les conditions strictes de la production, garantissant ainsi la qualité des vins produits dans le périmètre retenu.

Nouveaux terroirs

Reste à savoir si le modèle économique développé par ces vignerons sera pérenne. Entre les terres et le matériel, la facture d'installation peut vite grimper en flèche. Ainsi, pour son seul chai, Bruno Lafont a dû investir 50.000 euros financés via un financement participatif, qui a permis de réunir 100.000 euros au total. Des coûts qui, conjugués à une production limitée, engendrent de facto des prix de ventes élevés : entre 20 et 30 euros prévus pour un Clos Ferout, une quinzaine d'euros pour un vin des coteaux de Suresnes.



Les vignes de Suresnes, près de Paris, produisent 4.000 bouteilles par an.
Photo DR

Face au risque financier, d'autres exploitants déjà spécialisés en grandes cultures choisissent de se limiter au rôle de négociant. Leur raisin alors est vendu à des entreprises spécialisées, comme la Winerie parisienne, qui assurent la vinification et la valorisation marketing des produits auprès d'un consommateur toujours avide de terroir et d'authenticité. « Les sols et le climat d'Ile-de-France permettent d'obtenir des vins fruités légers, très aromatiques et moins alcoolisés. En un mot, en phase avec les goûts des consommateurs urbains ou néoruraux », souligne Cécilia Galaret, œnologue indépendante. « Sur le plan marketing, le modèle de ces vignerons peut être redoutablement efficace. S'ils trouvent leur modèle économique, ils pourront sans doute s'imposer dans cet immense marché de Paris aux Hauts-de-France. Aux Etats-Unis, les distilleries artisanales ont montré qu'une rupture de marché est possi-

« Les sols et le climat d'Ile-de-France permettent d'obtenir des vins fruités légers, très aromatiques et moins alcoolisés. »

CÉCILIA GALARET
Œnologue indépendante

ble », note quant à lui Jean-Marie Cardebat, professeur à l'université de Bordeaux et spécialiste de l'économie du vin.

Limites météorologiques

Cette nouvelle dynamique viticole dépasse largement la seule région parisienne. Dans les Hauts-de-

France, un « Charbonnay » est depuis quelques années produit à partir de la terre pauvre des terrils d'Haillicourt, près de Béthune. Idem en Bretagne, où, à Quimper, Saint-Guénolé ou même sur l'île de Groix, on plante chardonnay, pinot noir et pinot gris pour produire du vin local.

A en croire les experts, les précipitations, plus fréquentes au nord de la Loire, pourraient toutefois doubler les espoirs de certains de néovignerons. « L'exemple anglais montre qu'il est difficile de bâtir un modèle économique sur des rendements trop variables. Il est clair que ces nouveaux acteurs ne pourront pas miser sur les volumes », tempère Martin Cubertafo, maître de conférences à Sciences Po, spécialiste de l'économie des vins effervescents. Le patron des vignerons franciliens n'espère pas dans un premier temps plus d'un millier d'hectares et 50.000 hectolitres, 1 % de la production du seul Bordelais. ■

A Caen, Gérard Samson se bat pour un vin de qualité

Non loin de Caen, le domaine des Arpents du Soleil a relancé, il y a vingt ans, la production d'un vin 100 % normand. Il mise sur la qualité de ses productions, plutôt que sur la seule IGP, pour assurer sa notoriété.

« Nous avons été assez surpris par la croissance de la demande. Le confinement a confirmé l'engouement des consommateurs pour les produits du terroir. » En cet automne 2020, Gérard Samson, le fondateur du domaine des Arpents du Soleil, a le sourire : ses ventes ont augmenté de plus de 20 % au cours des derniers mois.

Mais, attention, prévient-il, ces chiffres ne doivent pas relancer la ruée vers un supposé eldorado des vins locaux. « Avec le réchauffement climatique, d'aucuns estiment que la limite nord de la viticulture sera levée ! Il faut rester très prudent sinon il y aura beaucoup de déçus, peu d'élus », explique cet ancien notaire, qui a tout lâché, il y a vingt-cinq ans, pour recréer de toutes pièces un domaine à 25 kilomètres de Caen.

Tout est affaire de terroir. Même s'il revendique un produit du terroir « authentique », protégé depuis 2010 par une IGP Vin de pays du Calvados-Grisy, le vigneron n'a jamais cherché à faire de la singularité du lieu de production un argument marketing. « Je voulais avant tout produire du bon vin. Mon expérience en Angleterre avait été traumatisante, les raisins récoltés présentant des degrés potentiels de 6,5 et 7,5 degrés... fin octo. Aujourd'hui, les 6 hectares du domaine, labellisé Haute Qualité environnementale, produisent 40.000 bouteilles environ », se remémore le vigneron.

Pour réussir son aventure, considérée comme totalement folle dans les années 1990, Gérard Samson n'a rien laissé au hasard : ni le choix du terroir et moins encore celui des cépages. Auxerrois, pinot noir et gris, chardonnay et sauvignon ont ainsi été testés et, grâce aux bonnes

Les 6 hectares du domaine, labellisé Haute Qualité environnementale, produisent 40.000 bouteilles environ.

conditions pédoclimatiques de la zone, le domaine a obtenu des maturités élevées, entre 12 et 14 degrés en moyenne. « Nous sommes dans une des zones les plus sèches de Normandie, arrosée par seulement 600 millimètres de pluie annuelle. En outre, nous sommes dans un "couloir" protégé de la grêle », détaille Gérard Samson.

Commercialisé en local

Dès les premières vendanges, en 1998, les résultats ont été au rendez-vous : les Arpents du Soleil entrent au célèbre guide Hachette des vins. Sur les 21 millésimes qui suivront, 18 seront à nouveau sélectionnés. Pas mal pour un domaine dont l'administration ne voulait initialement pas entendre parler ! Aujourd'hui, les 6 hectares du domaine, labellisé Haute Qualité environnementale, produisent 40.000 bouteilles environ, commercialisées plutôt dans un rayon local, en direct à la propriété, chez les restaurateurs ou via un réseau de cavistes. « Nos quatre cuvées sont vendues à un prix moyen de 10 euros environ », complète le vigneron. — G. R.

Ternoveo lance une filière viticole dans les Hauts-de-France

L'objectif est de planter 200 hectares de chardonnay d'ici à cinq ans, pour une production annuelle de 1 million de bouteilles par an d'un vin blanc labellisé HVE. Une nouvelle diversification pour les agriculteurs nordistes.

Nicole Buysse
— Correspondante à Lille

Il y avait déjà des vignes dans les Hauts-de-France notamment sur certains terroirs. Mais ces plantations très anecdotiques étaient le fait d'associations. Développer une filière viticole sur une terre de brasseurs est une initiative originale mais très sérieuse de Ternoveo, le pôle négoce du groupe coopératif Advitam (Unéal). Il vise les 200 hectares de vigne d'ici à cinq ans pour une production à terme de 1 million

de bouteilles par an. Seize hectares viennent ainsi d'être plantés par dix agriculteurs dans un triangle entre Hesdin, Arras (Pas-de-Calais) et Saint-Quentin (Aisne). Les premières vendanges – une récolte mécanique – sont attendues pour octobre 2022 avec l'espoir d'obtenir 50.000 bouteilles. Une deuxième vague de 35 hectares, dans la Somme, est prévue l'an prochain.

Ternoveo a lancé ce projet en 2017, quand la région a eu la possibilité de demander des autorisations pour planter des vignes. La société a commencé par une analyse des sols pour choisir cépage et parcelles. « La vigne nécessite une terre pas trop riche », souligne Xavier Harlé, DG de Ternoveo. Le choix s'est porté sur un chardonnay pour faire du vin blanc. « Nous avons opté plus pour la qualité que la quantité pour un vin qui devrait répondre à la norme haute valeur environnementale (HVE) et se vendre

entre sept et dix euros la bouteille. » Il sera commercialisé via le réseau de distribution du groupe Advitam (magasins Gamm vert et Prise Direct), les cavistes et les restaurateurs. Ternoveo s'est entouré des Pépinières Guillaume à Charcenne (Haute Saône) et du cabinet spécialisé Vinelyss.

1 million d'euros sur cinq ans

La filiale d'Advitam va investir pour ce projet, mené en partenariat avec les agriculteurs, 1 million d'euros sur cinq ans, dans du matériel mais surtout la transformation en chai d'un ancien bâtiment situé à Dompierre-Becquincourt, dans l'Aisne, où se fera la vinification. Pour les agriculteurs, la plantation revient entre 25.000 et 30.000 euros l'hectare (5.000 pieds par hectare).

Pour Xavier Harlé, cette filière vitivinicole « est une belle diversifica-

350

MILLIONS D'EUROS

Le chiffre d'affaires de Ternoveo pour l'exercice clôturé fin juin.

tion, rendue possible dans la région par le réchauffement climatique ». L'innovation est selon lui dans l'ADN de Ternoveo, qui a démarré le miel il y a deux ans – « nous allons en récolter cinq tonnes cette année avec 250 ruches » – ou encore les protéines végétales comme le pois chiche.

Né de la fusion en 2012 de quatre négocios agricoles, Ternoveo, qui se positionne comme un leader au nord de Paris, totalise 90 points de collecte, dans les Hauts-de-France, un chiffre d'affaires de 350 millions d'euros pour son exercice clôturé à la fin juin et 220 salariés. ■

H2V, le Petit Poucet de l'hydrogène « vert » qui a séduit Air Liquide

NORMANDIE

La société d'ingénierie indépendante H2V Industry a présenté avec Air Liquide un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « hydrogène » du gouvernement.

Claire Garnier

— Correspondante à Rouen

Comme tous les acteurs de la filière hydrogène, Lucien Mallet attend le plan de relance gouvernemental du 3 septembre avec une certaine fébrilité. Seul un soutien public pourra, estime-t-il, faire décoller son projet H2V de production d'hydrogène « vert » par électrolyse de l'eau. Les mécanismes d'aide, croit-il savoir, devraient être validés le 8 septembre par le Conseil supérieur de l'énergie pour la production d'hydrogène décarboné par électrolyse, à partir d'énergies renouvelables ou d'électricité nucléaire.

En 2016, cet ingénieur des Mines avait créé avec Alain Samson, président des transports Malherbe à Caen, la société d'ingénierie H2V Industry, qui porte deux projets de production d'hydrogène « vert ». H2V Normandy, à Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime), vise les besoins en hydrogène des raffineries et fabricants d'engrais de la région havraise et H2V 59, à Dunkerque, cible l'introduction de l'hydrogène dans le réseau de gaz naturel. Installée à Paris avec un établissement



Un électrolyseur de production d'hydrogène. Photo HydrogenPro

secondaire à Lille, H2V Industry, présidée par Lucien Mallet, réalise un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros avec 20 salariés.

« Les 900.000 tonnes d'hydrogène « gris » produit par an en France à partir d'hydrocarbures dégageant 13,5 millions de tonnes de CO₂, rappelle ce dernier. La France ne doit pas rater le rendez-vous de l'hydrogène « vert », qui n'émet pas de CO₂. » Avec un procédé qu'il a industrialisé et breveté permettant d'en produire à grande échelle, il espère réitérer son « coup d'avance » dans l'éolien. En 1990, aux balbutiements

de l'éolien terrestre en France, Lucien Mallet avait créé Eole-RES (constructeur de parcs éoliens), qu'il a revendu en 2006.

L'entrepreneur ne cache pas sa satisfaction d'avoir reçu la caution du plus gros vendeur d'hydrogène en France, Air Liquide. C'est avec le groupe qu'il a présenté un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Hydrogène du gouvernement, visant à sélectionner des producteurs de production et d'usage de l'hydrogène. « Le projet H2V fait sens pour nous car il peut nous permettre

d'accompagner nos clients dans leur transition énergétique, dans le contexte des nouvelles réglementations », confie aux « Echos » Stéphane Vialet, responsable des projets de transition énergétique d'Air Liquide pour l'Europe de l'Ouest et du Sud.

Un projet ambitieux

S'il envisage de racheter l'hydrogène « vert » produit par H2V Normandy et à le commercialiser en substitution d'hydrogène « gris », Air Liquide concède qu'il n'est cependant pas encore prêt à investir directement dans ce projet qui représente un investissement de 230 millions d'euros (avec 70 emplois directs).

« Les électrolyseurs, qui ne sont pas encore fabriqués au niveau industriel, coûtent très cher et le processus d'électrolyse est très gourmand en électricité [200 MW par usine], explique Aude Humbert, chef de projet H2V Industry. « Produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau coûte environ deux fois plus cher que l'hydrogène « gris », car il faut beaucoup d'électricité pour casser la molécule d'eau. » D'où l'ambition d'en produire massivement, c'est-à-dire 28.000 tonnes par an pour chaque plateforme. À écouter Stéphane Vialet, « il n'existe pas ailleurs dans le monde de projet de production d'hydrogène « vert » par électrolyse de l'eau de cette échelle ».

H2V Industry n'a pas attendu le plan de relance pour avancer. Il a signé un partenariat pour la fourniture d'électrolyseurs avec le norvégien HydrogenPro et a déposé en 2020 les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter. ■

Réseaux d'énergie : Chavinier reprise par 4M Investment

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Farooq Mohammad a pris le contrôle du constructeur de réseaux électriques de basse et de moyenne tension, implanté dans le sud du Massif central.

Denis Meynard

— Correspondant à Saint-Etienne

Le spécialiste du transport de l'énergie (courants faibles et courants forts) Chavinier, en redressement judiciaire depuis le 17 mars, a été repris cet été à la barre du tribu-

nal de commerce d'Aurillac par Lafon Energie.

Il devient ainsi une nouvelle composante du holding francilien 4M Investment, de Farooq Mohammad. Ce dernier reprend la totalité des 136 salariés de l'entreprise du Cantal, qui fêtera ses 90 ans l'an prochain, et s'engage à ne procéder à aucun licenciement économique au cours des deux prochaines années.

Projet de Scop

Chavinier possède quatre implantations, dans le Cantal, l'Aveyron, le Lot et la Corrèze, pour la construction de réseaux électriques de basse et de moyenne tension, aussi bien aériens que souterrains. Il a accumulé un passif de 13 millions d'euros, avec un chiffre d'affaires

tombe à 15 millions l'an dernier. Mais il dispose de 17 millions d'euros de commandes signées pour les deux prochaines années. Ses salariés, dont une partie s'était au départ engagée dans la création d'une Scop, y ont finalement renoncé, soutenant l'unique projet de reprise.

Tandis que le précédent dirigeant, Pierre Chavinier, représentant de la troisième génération, devient directeur juridique du groupe de Farooq Mohammad, un cadre de la société reprise prendra lundi la fonction de directeur général d'Entreprise nouvelle Chavinier. « Le retour de cette société à la rentabilité est prévu sous un an », indique Jean-Michel Geslin, conseil du repreneur, soulignant que, « au-delà du million d'euro qui va être injecté

pour les besoins en fonds de roulement, il dispose de 5 millions d'euros de lignes de crédits bancaires ».

Farooq Mohammad explique pour sa part qu'outre la poursuite de l'installation de compteurs Linky et du déploiement de la fibre, il mise sur « l'augmentation du nombre de bornes de recharge électrique, le développement de l'éolien, du photovoltaïque et de la 5G ».

Le jeune dirigeant d'origine pakistanaise a par ailleurs deux autres projets de croissance externe en cours dans le nord et le sud de la France, pour répondre aux marchés publics et privés nationaux, notamment sur l'axe Lille-Paris-Lyon-Marseille, en vue d'atteindre 100 millions de chiffre d'affaires sous deux ans. ■

Clap de fin pour Aliphos à Dunkerque

HAUTS-DE-FRANCE

L'usine flambant neuve de fabrication de phosphate pour l'alimentation animale a été placée en liquidation, faute de repreneur.

Olivier Ducuing

— Correspondant à Lille

L'inauguration en grande pompe en juin 2018 laissait espérer une aventure industrielle très prometteuse. Les 47 salariés de l'usine Aliphos de Loon-Plage viennent pourtant d'être licenciés lundi, faute de repreneur.

Cette entreprise, filiale du belge Ecophos, produisait des phosphates pour l'alimentation animale, avec des ambitions considérables annon-

cées lors de son lancement par son fondateur, l'industriel Mohamed Takim, un chef d'entreprise alors très en vue en Belgique. Le site devait produire 200.000 tonnes par an, selon un procédé très novateur capable d'extraire des phosphates des roches pauvres, puis dans un deuxième temps à partir de cendres des boues de station d'épuration.

Le projet, qui aura mobilisé 85 millions d'euros, n'a jamais atteint les objectifs, sa production s'étant limitée à 47.000 tonnes l'an dernier, avec d'importants problè-

47.000

TONNES DE PHOSPHATE

La production de l'usine en 2019 au lieu des 200.000 tonnes prévues.

mes techniques et de maintenance. Surtout, l'entreprise a subi une guerre des prix de nouveaux acteurs du marché, avec une chute de 30 à 40 % des prix des phosphates, souligne son directeur, Jean-Philippe Loy. « Pour moi, il n'y a pas que le marché. M. Takim a vu trop grand, il avait projeté en même temps des usines en Inde et en Egypte, jamais finies », juge Laurent Loyer, représentant CGT du CSE, qui pointe les 300 millions d'euros d'endettement du groupe.

Garantie financière

Depuis le redressement judiciaire en mars, une trentaine d'entreprises ou d'investisseurs auraient montré une marque d'intérêt, mais les visites sur site ont été entravées par le confinement et, au final, seules trois offres avaient été présentées. L'une émanait du fondateur lui-même, l'autre

d'Indaver, un industriel voisin, et la troisième anonyme par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocats.

Mais l'Etat, à travers la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), réclame à tout repreneur une garantie financière de 17 millions d'euros pour régler les résidus de roche issus de la production d'Aliphos, qu'il considère comme des déchets. Une position contestée par la direction de l'entreprise, qui dit pouvoir les revendre sous forme d'engrais. Cette condition suspensive n'ayant pu être levée, le tribunal de commerce de Dunkerque a dû prononcer la liquidation. Reste aujourd'hui une usine ultramoderne à l'arrêt et un avenir très incertain. « Tout le monde a-t-il la volonté que ce site ne devienne pas une friche industrielle ? », interroge Jean-Philippe Loy. ■

innovateurs

L'INVENTION THIRARD

Kadoor, la poignée qui s'actionne avec le pied



Kadoor

sécurité sanitaire actuelle, mais pas seulement. Il facilite aussi les déplacements des personnes en situation de handicap ou ayant simplement les bras chargés. Cet accessoire peut être aussi utile dans un environnement industriel, des cuisines ou des ateliers, où les mains sont souvent sales », explique Henri Barré, directeur marketing de Thirard.

Date de création : 1920
Président : Barnabé Chivot
Chiffre d'affaires : 43 millions d'euros
Effectif : 300 personnes
Secteur : serrurerie

Guillaume Roussange

— Correspondant à Amiens

Quel objet du quotidien plus propice à une contamination des mains par des bactéries ou un virus qu'une poignée de porte ? D'où l'idée astucieuse de Thirard, fabricant de serrures et de systèmes de sécurité à Fressevalle (Somme), qui s'est associé avec le cabinet LS Design pour concevoir une poignée actionnée... avec le pied. Un système ingénieux : en bas de l'ouvrant, une béquille est reliée via un filin à la poignée. Il suffit d'appuyer sur cette « pédale », dotée d'un grip antidérapant, pour actionner le pêne. Baptisé « Kadoor », ce dispositif est conçu pour être installé sur quasiment tous les modèles de portes. « Le système Kadoor est une réponse aux problématiques de

LA TECHNOLOGIE ASCENDANCE FLIGHT TECHNOLOGIES

L'Atea, petit avion hybride à décollage vertical



Ascendance Flight Technologies

tion de la start-up, qui étudie l'aérodynamisme et l'acoustique avec l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera). L'autre rupture technologique tient au système de propulsion hybride distribuée entre les moteurs électriques. Un générateur au fuel produit de l'électricité pour les alimenter et charger les batteries. Mais il n'est utilisé qu'en vol : au décollage, l'appareil fonctionne avec les batteries pour faire moins de bruit. En utilisant du fuel, l'Atea pourra parcourir 150 km en volant 45 minutes à 200 km/h.

Date de création : janvier 2018
Président et cofondateur : Jean-Christophe Lambert
Effectif : 12 personnes
Secteur : aéronautique

Laurent Marcaillou

— Correspondant à Toulouse

Quand Airbus a arrêté son projet d'avion électrique E-Fan auquel ils participaient, quatre anciens ingénieurs de l'avionneur sont partis pour lancer leur propre projet. Début 2018, ils ont créé Ascendance Flight Technologies et conçu un petit aéronef hybride, fuel et électrique, pour accroître son autonomie, avec une architecture originale entre l'avion et l'hélicoptère. L'Atea est un taxi volant en composites de quatre places avec une charge utile de 450 kg, qui décolle et atterrit à la verticale. Une fois en l'air, il est mû par des moteurs à hélice placés à l'avant. La délicate transition entre le vol vertical et horizontal est une innova-

Un prototype en 2022

Fin 2018, la start-up a fait voler une maquette à l'échelle 1/6^e et déposé deux brevets sur l'architecture et la propulsion. Une autre à l'échelle 1/4^e volera au premier semestre 2021 et le prototype à taille réelle est prévu pour 2022. Elle veut faire une démonstration aux JO de 2024 à Paris avec le soutien de son partenaire ADP. « Nous préparons une alternative à l'hélicoptère avec cet appareil qui consommera moitié moins de carburant et fera quatre fois moins de bruit, explique Jean-Christophe Lambert, président d'Ascendance Flight Technologies. Nous proposons une solution dans les situations où l'hélicoptère est surdimensionné, pour le transport de personnes, les urgences médicales ou la surveillance. » ■

L'assurance-vie peine à reprendre des couleurs malgré la fin du confinement

- Le placement financier traditionnellement prisé des particuliers a subi une nouvelle décollecte nette en juillet.
- L'onde de choc du Covid-19 sur ce marché très surveillé semble s'atténuer mais les particuliers sont nombreux à privilégier des supports d'épargne plus liquide comme le Livret A.

ASSURANCE

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

Le marché de l'assurance-vie continue d'être à la peine même si l'onde de choc provoquée par la crise du Covid-19 semble s'atténuer. En juillet, le placement financier le plus privilégié par les Français après les livrets d'épargne a subi une décollecte nette (cotisations des épargnants - versements des assureurs) pour le cinquième mois consécutif, selon les données publiées mardi par la Fédération française de l'assurance (FFA).

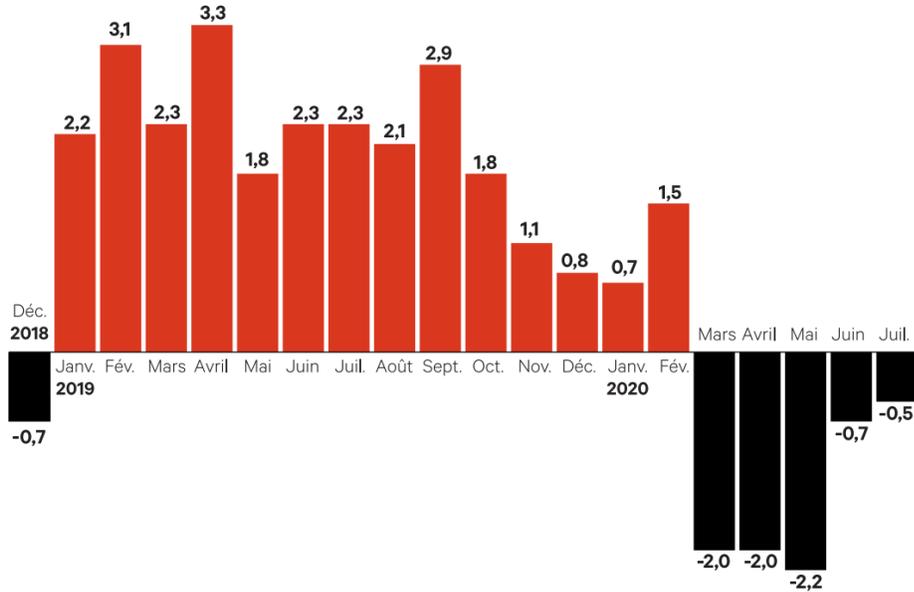
Compte tenu de ce recul mensuel de 500 millions d'euros, la collecte nette sur les sept premiers mois de l'année s'enfonce dans le rouge à -5,2 milliards d'euros. Au cours de la même période l'an dernier, le produit avait recueilli plus de 17 milliards d'euros de dépôts en net. Autant dire que le coup est rude. Il l'est encore plus que celui subi en début d'année 2012, dans le contexte de la crise de la zone euro.

L'assurance-vie, forte d'un stock de contrats pesant près de 1.800 milliards d'euros, a encore de beaux jours devant elle. Cependant, ce mauvais début d'année 2020 pourrait alimenter les discussions sur l'évolution de son modèle. Réputée pour ses avantages fiscaux et sa sécurité, l'assurance-vie draine depuis des décennies les économies des ménages qui étaient près de 40 % dans l'Hexagone à en posséder au moins une en 2018, selon l'Insee.

Mais la faiblesse persistante des taux d'intérêt pèse sur l'attractivité du placement en tirant vers le bas son rendement (autour de 1 % environ pour les contrats les plus sécurisés dits en euros). Elle complique aussi l'équation financière des assureurs qui sont aujourd'hui poussés à modifier leur offre, en encourageant

Assurance-vie : cinq mois de décollecte d'affilée

Collecte nette, en milliards d'euros (affaires directes)



la souscription de contrats dits en unités de compte, plus risqués que les traditionnels « fonds euros » assortis d'une garantie en capital.

La distribution perturbée par le confinement

Toutefois, le tableau n'est pas totalement noir pour les assureurs vie. En juillet, la décollecte nette est moins marquée qu'en mai et juin. Surtout, insistent des professionnels, les chiffres négatifs enregistrés ces derniers mois ne reflètent pas des retraits massifs d'épargnants inquiétés par les secousses des marchés du début d'année et les sombres perspectives économiques.

Ils seraient d'abord la conséquence des difficultés opérationnelles provoquées par la crise sani-

taire du printemps. Confinement oblige, nombre de points de distribution, à commencer par des agences bancaires, ont fermé leurs portes ou ont été désertés alors que

« Les Français se tournent vers les livrets bancaires faute de pouvoir investir sur les fonds en euros. »

CYRILLE CHARTIER-KASTLER
Président-fondateur de Facts and Figures

l'assurance-vie est un produit relativement compliqué à souscrire à distance. Les professionnels font aussi valoir que les épargnants n'avaient pas la tête à investir en plein confinement.

Le détail des statistiques de juillet a de quoi conforter les plus optimistes. « Le retour progressif à la normale de l'activité économique entraîne une augmentation des cotisations en assurance-vie », souligne d'ailleurs la FFA.

Beaucoup plus de dépôts qu'en mai

Les dépôts effectués par les épargnants ont ainsi atteint 10,4 milliards d'euros en juillet (dont 34 % d'unités de compte). C'est presque deux fois plus qu'en mai (5,7). Dans



LES ÉCHOS / SOURCE : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (FFA) / PHOTO : GETTYIMAGES

le même temps, les sommes versées par les assureurs à leurs clients n'ont que très peu évolué (à près de 11 milliards d'euros) et sont proches de niveaux enregistrés l'an dernier.

« Je ne pense pas qu'on retrouvera des niveaux de collecte brute très supérieurs à ceux d'aujourd'hui car les compagnies limitent, à juste titre, la capacité des Français à investir dans les fonds en euros, temporeuse toutefois », souligne Cyrille Chartier-Kastler, président fondateur du cabinet de conseil spécialisé sur ce marché Facts and Figures. Les Français se tournent vers les livrets bancaires faute de pouvoir investir sur les fonds en euros », apprécies pour leur sécurité.

À l'heure où les particuliers ont accumulé des montants records

d'épargne, la dynamique sur le marché des produits très liquides que sont les livrets réglementés apparaît en effet bien meilleure. Contrairement à l'assurance-vie, le Livret A semble bien placé pour connaître une année record en termes de collecte. Il a enregistré une collecte nette de 1,8 milliard en juillet et de plus de 22 milliards d'euros depuis le début de l'année.

Cette tendance donne du grain à moudre à ceux qui redoutent que cet engouement pour l'épargne très liquide soit une mauvaise nouvelle pour la consommation et donc la reprise économique. D'autant que les Français sont de plus en plus nombreux à juger opportun d'épargner, selon l'Insee. ■

L'Argentine confirme avoir trouvé un accord historique avec ses créanciers

DETTE

Une négociation rapide, un taux d'adhésion massif : l'accord scellé avec les créanciers privés est inédit.

D'autant que les négociations ont été menées de façon virtuelle, en raison de la pandémie.

Flora Genoux
— Correspondante à Buenos Aires

C'est le défaut le plus court et le plus singulier de l'histoire argentine. Lundi, le gouvernement a officiellement annoncé la restructuration de plus de 66 milliards de dollars de dette émise sous législation étrangère. Le pays sort ainsi mécaniquement du défaut sélectif - le neuvième de son économie - dans lequel il avait basculé trois mois plus tôt, en mai, en manquant

d'honorer le paiement de 500 millions de dollars d'intérêts.

« S'il y a une chose que nous savons faire, nous les Argentins, c'est nous relever quand nous tombons », s'est félicité le président péroniste Alberto Fernández (centre gauche) en conférence de presse. Cet accord n'a pourtant rien d'une histoire qui trébuche. Il s'avère au contraire inédit, à plusieurs titres, pour ce pays qui lie sa trajectoire à celle des défauts à répétition très tôt, dès 1827, alors qu'il vient de déclarer son indépendance.

Premier élément notoire : l'acceptation massive des créanciers, de 93,55 %, portée à 99 % en raison des clauses d'action collective. « C'est un accord qui arrange tout le monde », observe l'économiste Martín Kalos à la tête du cabinet de conseil EPyCa. « Les créanciers évitent les litiges et vont pouvoir être payés, avec des taux d'intérêt qui restent avantageux. Et l'Argentine se retire un gros fardeau en repoussant les échéances importantes qu'elle avait à court terme. » La restructuration concerne environ un cinquième de la totalité de

la dette nationale qui s'établit à 324 milliards de dollars, 90 % du produit intérieur brut.

Un « serial » payeur

Le pays commencera à rembourser dès 2021, contre 2023 selon l'offre initiale du gouvernement. Les intérêts passent de 7 à 3,07 %. Désormais, la valeur nominale des obligations s'élève à près de 55 dollars par tranche de 100 contre 40 dollars environ dans la première proposition du gouvernement. « L'Argentine reste une bonne affaire pour les créanciers. C'est pour cette raison qu'ils continuent de prêter car le pays finit par payer, même s'il y a défaut ou risque de défaut : c'est un « serial » payeur », analyse Martín Kalos. Il

66

MILLIARDS DE DOLLARS

Le montant annoncé de la restructuration de la dette argentine émise sous législation étrangère.

faut dire que ces négociations commencent sous de bons auspices. L'Argentine répète à l'envi l'insoutenable de sa dette... mais continue à payer rubis sur l'ongle, jusqu'à fin mai. « C'est tout le contraire du défaut de 2001 : le pays arrive aux discussions et a déjà arrêté de rembourser. Ces négociations s'étirent d'ailleurs jusqu'à 2005 », souligne Martín Kalos. Autre singularité : le défaut sélectif en mai n'entraîne rien la poursuite du dialogue.

Accord par écrans interposés

Quel est le plan ? Cette question traditionnellement assénée par les créanciers souhaitant confirmer la fiabilité d'une restructuration a été évacuée par la pandémie. Sans aucune certitude, avec une économie en chute libre, le gouvernement n'a pas présenté de feuille de route chiffrée. Son programme de relance devrait d'ailleurs être dévoilé dans les prochains jours, l'accord étant déjà scellé. Et puis, cet accord a été plié sans allers-retours en avion ni photos officielles autour d'une table mais par écrans

interposés. Cela ne relève pas d'un détail de forme : les échanges humains sont cruciaux lors d'une négociation. « Le moral et les bonnes dispositions ont été affectés par la pandémie et les créanciers n'avaient pas toute leur attention pour l'Argentine : ils cherchaient à ne pas perdre de l'argent ailleurs dans le monde. Le contexte n'a pas aidé », remarque Martín Kalos.

Cette restructuration sans précédent prépare le terrain d'une autre négociation aux caractéristiques

également inédites, celle de la dette émise sous législation locale. Ses conditions ne doivent pas être dégradées mais faire l'objet du même traitement que le volet international. L'agenda se précipite. Les négociations avec le FMI portant sur le réaménagement d'un crédit de 44 milliards de dollars ont officiellement débuté la semaine dernière. Un calendrier à l'air de déjà-vu que le président exhorte à achever : « N'entrons plus jamais dans ce labyrinthe », a-t-il déclaré. ■

Les Echos
Le Parisien
ANNONCES

Externalisez vos formalités d'entreprise avec Les Echos Formalités

annonces.lesechosleparisien.fr
01 87 39 70 08

Le gendarme boursier américain simplifie les règles de cotation à la Bourse de New York

- Les entreprises candidates à une entrée en Bourse pourront désormais lever des fonds via une cotation directe.
- Ce procédé est moins cher qu'une introduction classique car il permet d'éviter certains frais bancaires.
- Palantir et Asana ont déjà annoncé qu'ils utiliseraient cette méthode.

BOURSE

Laurence Boisseau
@boisseaul

C'est une révolution à la Bourse de New York. Le gendarme boursier, la SEC (Securities and Exchange Commission), a accepté de simplifier les règles de cotation sur le Nyse (New York Stock Exchange). Toute entreprise qui veut lever des capitaux pourra le faire désormais par cotation directe. Ce procédé permettait simplement à une société d'entrer en Bourse par la cession d'actions détenues par les fondateurs ou premiers investisseurs, mais il ne permettait pas à une entreprise de lever des capitaux. Si cette dernière voulait émettre des actions nouvelles et récupérer de l'argent frais pour elle-même, elle devait recourir à une introduction en Bourse traditionnelle.

L'objectif est d'attirer plus de sociétés sur les marchés.

Cette réforme a été demandée par le Nyse, qui avait essuyé un premier refus de la SEC en décembre 2019. L'objectif est d'attirer plus de sociétés sur les marchés. La cotation directe comporte des avantages. Elle se révèle en effet moins chère qu'une introduction en Bourse classique car elle permet d'éviter des frais bancaires : les banques ne constituent pas de livres d'ordres au moment du placement de titres (le prix de l'action se fait par simple confrontation de la demande et de l'offre). Elle permet aussi aux sociétés d'éviter certaines restrictions habituelles des intro-

ductions en Bourse, telles que les périodes de blocage qui empêchent les initiés de vendre leurs actions pendant une période déterminée.

Ces nouvelles règles vont-elles porter préjudice aux grandes banques d'investissement américaines qui accompagnent d'habitude les entreprises qui veulent lever des fonds en détournant une partie de leur activité ? « L'objectif n'est pas de déplacer l'introduction en Bourse, mais de fournir une nouvelle voie d'accès aux marchés publics qui pourrait être mieux adaptée à certaines entreprises », a déclaré John Tuttle, vice-président et directeur commercial du Nyse.

Si ce procédé a été utilisé avec succès par Spotify, le géant de la diffusion de musique en continu en 2018, puis par la messagerie professionnelle Slack en 2019, peu de sociétés ont eu recours à la cotation directe, car ne pas pouvoir lever des fonds était un handicap. Surtout, depuis quelques mois, l'intérêt pour la cotation directe s'est tari, car la pandémie du coronavirus a forcé de nombreuses entreprises à se battre pour lever des capitaux. Dans un tel environnement, le soutien des banques est précieux. Mais la donne pourrait changer. Palantir, le cadreur du Big Data, spécialisé dans l'antiterrorisme, vise une cotation directe sur le Nyse ; Asana, la plateforme de travail collaboratif, aussi.

Après le Nyse, le Nasdaq a aussi déposé la semaine passée un dossier auprès de la SEC pour pouvoir proposer cette nouvelle forme de cotation directe. Cela pourrait intéresser les investisseurs en capital-risque de la Silicon Valley qui se plaignent depuis longtemps des frais de souscription et autres coûts liés aux introductions en Bourse.

Mais tous les acteurs de marché ne sont pas favorables à cette

Contrairement à l'introduction en Bourse, dans une cotation directe, aucune banque n'intervient pour soutenir l'action en cas de forte baisse après la cotation.

réforme. En juillet, le Conseil des investisseurs institutionnels, un groupe de fonds de pension et d'autres gestionnaires de capitaux, a demandé à la SEC de ne pas approuver la demande du Nyse. Le conseil s'est inquiété du fait que les sociétés qui recourent à la cotation directe pourraient éviter les poursuites d'actionnaires (les fameuses class actions). Les investisseurs pourraient également souffrir de la volatilité des prix. Car, contrairement à l'introduction en Bourse, dans une cotation directe, aucune banque n'intervient pour soutenir l'action en cas de forte baisse après la cotation.

La SEC a balayé ces inquiétudes d'un revers de la main. Selon elle, le plan de cotation directe du Nyse offre une protection suffisante aux investisseurs. Il présente aussi certains avantages par rapport aux introductions en Bourse. Contrairement à une cotation classique dans laquelle les investisseurs initiaux sont, de fait, sélectionnés par le biais du livre d'ordres, la cotation directe permet à plus d'investisseurs de participer à l'opération.

Lire également l'éditorial d'Elsa Conesa Page 14 et « Crible » Page 32



Wall Street, en octobre 1929, juste avant le krach qui allait ruiner nombre de petits porteurs et mettre fin aux « années folles » de la Bourse américaine.

Photo: Stringer/International News Photos/AFP

Wall Street renoue avec les « années folles » précédant le krach de 1929

Les particuliers représentent près de 20 % des volumes à Wall Street, et 25 % lors de la tempête boursière du mois de mars. Leur poids croissant a été favorisé par la guerre tarifaire entre les courtiers. L'envolée de la Bourse américaine et des Gafa a créé une nouvelle ruée vers l'or.

Nessim Aït-Kacimi
@NessimAitKacimi

Les particuliers constituent 20 % des volumes de Wall Street, soit deux fois plus qu'en 2019, selon les estimations du plus grand interve-

nant de Wall Street, Citadel Securities, données à l'agence Bloomberg. Larry Tabb, le directeur de la recherche sur la structure de marché de Bloomberg, évalue à 15 % la part du grand public dans les transactions boursières américaines entre 2015 et 2019, et à 10 % il y a dix ans.

Au plus fort de la tempête sur les marchés en mars, ils pesaient pour un quart de l'activité. Cela marque un changement drastique par rapport à la grande crise financière. En 2009, les boursicoteurs, endettés et parfois ruinés par la crise immobilière avaient déserté Wall Street. Ils représentaient moins de 2 % des transactions sur le New York Stock Exchange (NYSE). Les deux tiers des Américains étaient investis (directement ou par le biais d'un fonds investi en actions) à Wall Street en 2007, et seulement un sur deux en 2013.

Amusant et addictif

L'absence de commission sur les ordres de Bourse, inaugurée par Robinhood et qui s'est généralisée chez les courtiers en ligne américains en 2019, a attiré des millions d'Américains vers Wall Street. Cet afflux, qui a parfois entraîné des problèmes de connexion pour les usagers, s'est accéléré lors de la crise du Covid-19 et le confinement. D'un hobby ou passe-temps, le trading est devenu pour certains une activité à part entière. Selon Goldman Sachs, les particuliers ne se sont pas cantonnés aux actions. Ils spéculent aussi sur les options sur actions qui ont connu un fort accroissement des transactions de petits montants. Pour une mise initiale réduite, ils peuvent espérer de très forts profits à court terme grâce à l'envolée de la volatilité. Le trading devient apparemment facile, amusant, gratuit et addictif.

Spéculateurs 2.0

Ces nouveaux spéculateurs 2.0 sont jeunes et téméraires comme lors de la bulle Internet qui vit Microsoft et Cisco dépasser la barre des 500 milliards de dollars

de capitalisation boursière. Apple pulvérisera ce chiffre vingt ans plus tard en dépassant les 2.000 milliards. La toute-puissance des Gafa a attiré de nombreux apprentis traders de court terme. Accrocs aux réseaux sociaux comme StockTwits, le « Twitter » des boursicoteurs, ils ont trouvé dans la communauté « wallstreetbets » (les paris de Wall Street), sur le site Web communautaire Reddit, un de leurs forums favoris. Il regroupe 1,5 million de particuliers qui échangent leurs bons tuyaux.

Les autoproclamés « dégénérent » des marchés financiers doivent se plier à certaines règles : pas de manipulations, pas de publicités, pas de discussions politiques, pas de discussions sur les cryptos (il y a des communautés dédiées). Un de leurs idoles est Elon Musk, l'exubérant et incontrôlable dirigeant de Tesla, une des valeurs favorites des petits porteurs après son parcours boursier exceptionnel. En février, un des membres de cette communauté connu sous le nom de « WSBgod » avait fait état, copies d'écran à la clé, d'un profit de 4,3 millions de dollars après avoir acquis pour 126.000 dollars d'options d'achat sur Tesla. Dave Portnoy, le célèbre gourou autodidacte des marchés avertit ses abonnés sur Twitter (1,7 million) : « Je spéculé à la Bourse comme je joue au Monopoly », à vos risques et périls.

Un paradoxe, la crise du Covid-19 pourrait relancer l'actionnariat individuel mieux que toutes les campagnes officielles. Dans un éditorial au « Wall Street Journal » en 2005, intitulé « Actionnaire individuel, repose en paix » John Bogle, le fondateur de Vanguard, constatait qu'en 1950, 91 % des actions étaient détenues directement par les ménages. Cette part avait chuté à 32 %. Les institutions financières qui détenaient 9 % des titres au sortir de la Seconde Guerre mondiale, s'en approprient désormais près de 70 %. Des groupes comme Tesla et Apple veulent courtiser les actionnaires individuels en procédant à des divisions de nominal. ■

Aux Etats-Unis, les entreprises se bousculent pour faire leurs premiers pas sur le marché

Dix-sept sociétés ont déposé un dossier auprès du régulateur américain pour entrer en Bourse la semaine dernière. Du jamais vu depuis 5 ans. Les entreprises chinoises continuent à venir se faire coter, malgré les tensions.

Airbnb, Palantir, Asana, la plateforme de travail collaboratif, Snowflake, le spécialiste de l'analyse de données, ou encore Doordash, la start-up de livraison à domicile... toutes sont dans les starting-blocks pour entrer à la Bourse de New York d'ici à la fin de l'année.

La semaine dernière, 17 sociétés ont déposé leur dossier de candidature auprès du régulateur américain, la SEC (Securities Exchange Commission). Du jamais vu depuis cinq ans, selon les données de Refinitiv. « Septembre, octobre est normalement la période de l'année la plus chargée pour les introductions en Bourse, mais je pense que le marché va entrer dans l'histoire avec l'ampleur de l'activité que nous

aurons cette année », a déclaré Jim Cooney, responsable des marchés de capitaux pour les Amériques chez Bank of America, à Reuters.

Après plusieurs mois de gel du marché des introductions en Bourse en raison du plongeon des places financières pour cause de Covid-19, les entreprises, restées sur la touche pendant le confinement, se bousculent désormais au portillon pour faire leurs premiers pas à Wall Street. Parmi elles, Warner Music, ZoomInfo, la société de logiciels pour le cloud, Vroom, le vendeur de voitures en ligne, ou bien l'assurtech Lemonade ont débarqué sur les marchés. Depuis le début de l'année, les nouveaux entrants ont levé en cumulé l'équivalent de

68,4 milliards d'euros. Nettement plus que les 44,1 milliards récoltés au cours des huit premiers mois de 2019. Cette année pourrait être la plus active depuis 2014 et la deuxième depuis l'an 2000.

Même les entreprises chinoises continuent à affluer sur les marchés américains qui leur permettent d'être mieux valorisées qu'à Shanghai ou à Shenzhen. Et ce, bien que Ant Group, la plus grosse fin-tech au monde, émanation du géant chinois de l'e-commerce Alibaba, ait choisi les places de Hong Kong et de Shanghai. Le constructeur de voiture électrique Xpeng, concurrent chinois de Tesla, a, lui, levé fin août 1,5 milliard de dollars sur le marché américain.

20 entreprises chinoises

Depuis janvier, elles sont 20 à avoir fait leurs premiers pas sur le Nasdaq ou le Nyse. Au total, elles ont collecté 4 milliards de dollars. Pourtant, elles ne sont plus vraiment les bienvenues depuis le scandale Luckin Coffee sur le Nasdaq en mai dernier. Le Congrès américain étudie

68,4

MILLIARDS D'EUROS

Montant levé en cumulé par les nouveaux entrants depuis le début de l'année.



Wirecard : l'affaire prend une tournure politique

SPÉCIALISTE DES PAIEMENTS

Frustrés par le flou des réponses des membres du gouvernement sur les causes de la faillite du spécialiste des paiements, les élus de l'opposition ont décidé de créer une commission d'enquête parlementaire.

Ninon Renaud

@NinonRenaud

— Correspondante à Berlin

Après deux jours d'auditions, les députés Verts ont finalement rallié mardi la cause des élus libéraux (FDP) et d'extrême gauche (Die Linke) en exigeant une commission d'enquête parlementaire sur la faillite du spécialiste allemand des paiements Wirecard. Accusé d'adopter la « tactique du salami », « le gouvernement fédéral a fait de l'obstruction jusqu'au bout et nous avons besoin de plus d'outils pour résoudre le scandale », a expliqué dans un tweet Lisa Paus, porte-parole du parti écologiste au Parlement pour les questions financières.

Le ralliement des Verts était nécessaire aux deux autres partis pour atteindre au sein de la commission des Finances du Bundestag, sans le soutien de l'extrême droite, le seuil des 25 % de voix exigé pour créer une telle instance. Les



Le ministre des Finances, Olaf Scholz auquel sont rattachées les questions de supervision financière, n'est autre que le candidat des sociaux-démocrates à la succession d'Angela Merkel.

La commission d'enquête va permettre d'exiger l'accès à des témoins et à des documents jusqu'ici tenus secrets.

députés veulent présenter une première motion dès mardi prochain afin d'accélérer la mise en place de cette commission. Celle-ci va

permettre d'exiger l'accès à des témoins et à des documents jusqu'ici tenus secrets, mais le temps presse pour démêler d'ici un an, période des prochaines élections fédérales, les responsabilités dans cette affaire criminelle tentaculaire. Au vu des dommages provoqués par la faillite de Wirecard, évalués à plus de 3 milliards d'euros pour les banques créancières et les investisseurs, les élus veulent identifier toutes les failles du système de surveillance du spécialiste des paiements.

En effet, chacun des acteurs de l'écosystème de la supervision s'est, au cours des auditions, renvoyé la responsabilité du désastre financier. L'objectif est donc de réformer efficacement la supervision de ce type d'acteurs, baptisés par le député d'extrême gauche Fabio De Masi « les pétroliers du numérique » du fait de la croissance fulgurante des transactions dématérialisées.

Un processus à haut risque pour le gouvernement

Ce processus ambitieux risque par la même occasion de jouer les trouble-fêtes dans la course à la succession d'Angela Merkel. Le ministre des Finances, Olaf Scholz auquel sont rattachées les questions de la supervision financière, n'est autre que le candidat des sociaux-démocrates (SPD). Mais le puzzle de cette surveillance est tel que l'alliance CDU-CSU d'Angela Merkel aurait tort de se réjouir trop vite : le ministre de l'Économie chrétien-démocrate, Peter Altmaier, est en effet en charge de la surveillance des auditeurs, qui n'ont pas vu le trou de 1,9 milliard d'euros dans les comptes de Wirecard.

Il en va de même des soupçons de perméabilité de la chancellerie au lobby en faveur du spécialiste des paiements. Alors qu'il est au sommet de sa popularité, le Premier ministre de Bavière, Markus Söder pressenti pour être le candidat de la droite aux élections de 2021, pourrait aussi pâtir de découvertes sur les failles de la lutte antiblanchiment qui étaient à la charge des autorités de son Land. ■

Comment les courtiers en ligne encouragent la spéculation

Aux États-Unis, les courtiers en ligne inondent leurs clients de messages pour les inciter à passer des ordres sur des actifs aux marges plus ou moins fortes. Cette stratégie encourage la prise de risque à court terme chez les moins expérimentés.

Malgré leur politique de zéro commission, les courtiers en ligne américains ont tout intérêt à stimuler l'activité de leurs clients. Plus ils passent des ordres, plus les courtiers en ligne gagnent de l'argent en orientant leurs flux vers des firmes de trading. Ces dernières reversent une partie de leur marge (« spread ») aux courtiers pour pouvoir capter toutes leurs transactions. Pour inciter leurs clients à être plus actifs, la plupart des courtiers en ligne, comme Robinhood, envoient des messages sur leur portable afin d'attirer leur attention sur une valeur, en espérant qu'ils réagiront. Exemples ? « L'action Tesla vient de gagner X % », « l'action Apple a gagné Y % en 5 jours ».

Attirer l'attention

Des chercheurs (1) ont évalué l'impact de cette stratégie d'envoi massif de messages, en étudiant la stratégie d'un courtier en ligne qui a préféré garder l'anonymat. Entre 2016 et fin mars 2018, celui-ci a envoyé 20 millions de ces messages à certains de ses clients, ceux dont les penchants spéculatifs sont les plus marqués. Ils portent sur des « Contract For Difference » (CFD), des produits financiers qui permettent de parier sur la hausse ou la baisse d'actifs et dans ce cas sur des actions. Ils concernaient des

titres volatils qui venaient de gagner ou perdre près de 6 % dans la journée ou avaient connu des variations de 15 % sur quelques séances.

Prise de risque

Le courtier se gardait bien de formuler une recommandation, se limitant à attirer l'attention de ses clients sur un titre. 8 % des apprentis traders ont consulté ces messages sur leur téléphone portable et 202.000 transactions ont été générées grâce à ses messages, soit un taux de succès de 1,4 %. Ces opérations ont été effectuées très rapidement après l'envoi du message, autour d'une heure trente minutes.

Les particuliers qui ont spéculé à la suite de ces messages ont augmenté leur prise de risque de 20 %.

Les CFD génèrent des commissions pour le courtier en ligne. Les particuliers qui ont spéculé à la suite de ces messages ont augmenté leur prise de risque de 20 %. Ils ont pour cela emprunté de l'argent à leur courtier, ce qui a généré des revenus supplémentaires, afin d'accroître leur « effet de levier », qui multiplie leurs gains ou leurs pertes. Ce sont les hommes, de 18 à 34 ans et sans expérience, qui ont été les plus réceptifs à cette incitation à la spéculation de la part de leur courtier en ligne.

— N. A.-K.

(1) « Attention triggers and investors' risk-taking », Arnold, Pelster, Subrahmanyam

en bref

Billets : la Banque de France pourrait fermer des caisses

FINANCE La Banque de France doit présenter fin novembre un plan de réorganisation de son réseau fiduciaire qui pourrait entraîner la fermeture d'une vingtaine de caisses de tri des billets et des centaines de suppressions de postes, ont affirmé mardi plusieurs syndicats. Dans un communiqué, la CGT a dénoncé « le projet de fermeture d'une vingtaine des 37 caisses de la Banque de France », un plan « que la Banque de France prévoit de dévoiler lors du CSE [comité social et économique, NDLR] extraordinaire du 24 novembre ». Ces caisses sont chargées du tri et de la remise en circulation des billets. Le syndicat table sur environ 200 suppressions d'emplois si une vingtaine de ces caisses venaient à fermer et demande des plans de départs volontaires associés à des embauches, ainsi que des plans de formation pour les salariés concernés.

La Grèce sur le point de lever la dette de dix ans

DETTE La Grèce s'apprête à abonder un emprunt obligataire à 10 ans, initialement émis en juin, afin de pallier les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19. L'État grec, dont le retour sur les marchés ne date que d'août 2018, a mandaté Barclays, Citi, IMI-Intesa Sanpaolo, Morgan Stanley, Nomura et Société Générale pour mener à bien cette opération, a indiqué l'agence de la dette publique. « La transaction sera lancée dans un proche avenir, en fonction des conditions du marché. » En début d'année, la Grèce disposait d'un coussin de trésorerie de 35 milliards d'euros, mais le soutien aux entreprises pendant l'épidémie l'a sérieusement entamé.



SL
Les Echos SÉRIE LIMITÉE

LA SEULE MARQUE
DE LUXE DISPONIBLE
EN KIOSQUE.

Le mensuel de luxe offert ce jeudi avec Les Echos

Les Echos
Reprenez un temps d'avance

euronext

SEANCE DU 01 - 09 - 2020
CAC 40 : 4938,1 (-0,18 %) NEXT 20 : 10608,1 (-0,36 %)
CAC LARGE 60 : 5465,94 (-0,20 %)
CAC ALL-TRADABLE : 3831,61 (-0,24 %)
DATE DE PROROGATION : 25 SEPTEMBRE

CAC 40

Table of CAC 40 stock market data including columns for company name, volume, price change, and various indicators.

Table of stock market data for companies in the CAC 40 index, including details like volume and price changes.

SRD Suite

VALEURS FRANÇAISES

SRD Suite

VALEURS FRANÇAISES

Table of stock market data for companies in the SRD Suite index, including details like volume and price changes.

Table of stock market data for companies in the SRD Suite index, including details like volume and price changes.

SRD

Table of stock market data for companies in the SRD index, including details like volume and price changes.

VALEURS FRANÇAISES

Table of stock market data for companies in the Valeurs Françaises index, including details like volume and price changes.

A : Indicateur composé, solde ou total du dividende. BPA : Bénéfice par action. PER : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajoutés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres A pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, B pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et C pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'Indice CACNext20. ▲ : Valeurs de l'Indice CACLARGE60. ▲ : Valeurs de l'Indice CACMid60. ▲ : Valeurs de l'Indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

Table of stock market data for companies in the 'Autres Valeurs de la Zone Euro' index, including details like volume and price changes.

EURONEXT HORS SRD							ACTIONS FRANÇAISES			
ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLOT	ÉCART	VOL			
FR0013347812CRSL		C 3,75	3,22	3,15	3,22	+ 2,22	16944			
FR001318587	ABEO	C 6,96	7	6,96	6,98	+ 0,58	316			
FR001261682ABONYX PHARMA		B 0,89	0,9	0,871	0,871	- 1,25	87646			
FR0000064602 ACANTHE DEV.		C 0,444	0,444	0,434	0,435		15775			
FR000076861ACTEAS		C 1,635	1,665	1,605	1,61	- 213	7907			
FR0000062978 ADL PARTNER		C 11,05	11,6	11,05	11,6	+ 7,41	5282			
FR0012821890ADUX		C 1,47	1,49	1,47	1,49	- 0,67	548			
FR0004152874 ADVENIS		C 1,03	1,03	1	1	- 4,76	2137			
FR0013421286ALPHA MOS		C 1,7	1,7	1,6	1,6	- 9,09	3288			
FR0000053837 ALTAMIR		B 16,5	16,6	16,3	16,55	+ 0,61	1366			
FR001051598AMOEBIA		C 2,53	2,55	2,21	2,25	+ 11,07	718555			
FR001278967	AMPLITUDE	C 2,12	2,13	2,12	2,13		44088			
FR001325858ANTALIS INTL		B 0,74	0,754	0,74	0,754	+ 1,89	1266			
FR001992700	ATEMA	C 15,4	15,92	15,36	15,74	+ 2,21	3271			
FR000039232AUREA		C 4,66	4,66	4,54	4,65	+ 0,43	952			
FR0013183589	AURES TECHNO	C 13,65	13,75	13,5	13,5	- 0,74	3911			
FR000006052AVENIR TELECOM		C 0,011	0,011	0,011	0,011	+ 0,94	13598524			
FR001080218	AWOX	C 0,888	0,894	0,87	0,88	- 0,9	5184			
FR0013258399ALYO		C 1,052	1,09	1,03	1,048	+ 0,19	197147			
FR0004023208 BASSAC		B 50	50,6	49,4	50,4	+ 0,8	1128			
FR0000035370BASTIDE CONF.MED		C 4,64	4,9	4,575	4,8,9	+ 6,3	11914			
FR001814938	BOOSTHEAT	C 3,26	3,4	2,7	2,76	- 15,08	10167			
FR0000074254BOURSE DIRECT		C 1,72	1,75	1,71	1,75	+ 2,34	42743			
FR001015189	CAFOM	C 3,2	3,26	3,2	3,25	+ 1,88	201			
FR001296909CAFELLIS		C 2,32	2,48	2,33	2,38	+ 2,15	1924			
FR0000072894 CAST		C 2,54	2,56	2,49	2,51	- 1,18	10496			
FR000006444CATERING INTL SCES		B 10,2	10,25	9,96	9,96	- 2,35	2659			
FR0010193979	CBO TERRITORIA	C 3,45	3,48	3,44	3,44	- 0,29	8808			
FR000005309CEGEDIM		B 27,4	28	27,3	27,9	+ 2,2	4130			
FR0000054322 CIBOX INTERACTIVE		C 0,178	0,182	0,175	0,18	+ 0,84	49083			
FR0013426004CLARANOVIA		B 6,995	7,045	6,65	6,86	- 0,65	299783			
FR0000053399 CNIM GROUP		C 13,85	13,85	13,3	13,4	- 0,74	415			
FR000018506CRICAM ATL VENDEE		C 105,04	105,98	104,02	105,04		417			
FR0010483768	CRICAM BRIE PIC CC	B 21,8	21,8	20,75	20,85		11677			
FR0000045293CRICAM LOIRE HAUTE		C 68,01	70	66,01	69	+ 1,47	388			
FR0000045551	CRICAM MORBIHAN	B 64,01	65,5	64	64	- 0,02	257			
FR0000185514CRICAM NORD FR		B 196	196	193,02	195,02	+ 0,01	1627			
FR0000045528	CRICAM PARIS IDF	B 72,4	72,4	71,61	72,4	+ 0,56	259			
FR0007317813CS GROUP		C 3,64	3,66	3,6	3,66	+ 0,55	4120			

EURONEXT HORS SRD Suite							ACTIONS FRANÇAISES			
ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLOT	ÉCART	VOL			
FR001283308	DELTA PLUS	B 51,2	53,6	51,2	53,6	+ 34,8	1961			
FR00122024697DIAGNOSTIC MEDICAL		C 1,505	1,505	1,43	1,44	- 2,7	16563			
FR0010099515	ECA	B 23,2	23,2	22,5	22,8	- 1,72	2144			
FR0000072373EGIDE		C 0,758	0,758	0,69	0,742	- 1,07	48270			
FR0012850166	ENGIE EPS	C 11,9	11,9	11,4	11,55	- 1,7	26281			
FR0000120869ESSO		B 12,8	12,8	12,15	12,2	- 5,06	4508			
FR0000054678 EURO RESSOURCES		C 3,61	3,63	3,47	3,61		3692			
FR000007534EUROMEDIS GROUPE		C 91	91	8,8	8,8	- 3,83	4077			
FR0010490920 EUROPACORP		C 0,754	0,77	0,733	0,75	+ 1,35	58033			
FR001271600FERMENTALG		C 1,728	1,728	1,676	1,718	+ 3,37	44674			
FR0004076891 FLO (GROUPE)		B 0,151	0,158	0,15	0,15	- 0,33	95196			
FR0013030152FRANCE ENERGIE		C 15,8	15,9	15,6	15,6	- 1,27	1001			
FR0010501692 GENERIX		C 7,58	7,6	7,4	7,42	- 2,37	4590			
FR0013399474GENKYOTEX		C 2,92	2,97	2,92	2,96	+ 1,02	19546			
FR001799907	GENOMIC VISION	C 0,372	0,38	0,349	0,363	- 1,89	1075646			
FR0000061459GERARD PERRIER		B 63,6	65	63,6	63,8	+ 0,31	251			
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	C 62	62	61	61	- 1,61	605			
FR000005349EUROMEDIS GROUPE		C 20,55	20,8	20,55	20,8	+ 1,22	311			
FR0004050300 GROUPE OPEN		C 14,8	14,84	14,74	14,8	+ 0,14	17335			
FR0012612646GROUPE PARTOUCHE		B 21,8	21,8	21,4	21,6	- 0,46	392			
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO	C 20	20	19,7	20		521			
FR0004155000GROUPE SFPL		C 1,335	1,35	1,26	1,3	- 2,26	40197			
FR0000066722	GUILLEMOT	C 7	7,12	6,2	6,72	- 4	271014			
FR0000038531HF COMPANY		C 3,76	3,76	3,64	3,64	- 319	1621			
FR0012821916	HIPAY GROUP	C 3,35	3,64	3,35	3,58	+ 8,49	13459			
FR0000065278HOPSCOTCH GROUPE		C 5	5,04	4,94	4,94	- 1,2	2271			
FR0000071797	INFOTEL	C 36,8	36,9	36,3	36,6	- 0,54	647			
FR0000062727	INNELEC MULTIMEDIA	C 5,2	5,2	5,04	5,04	- 1,95	2679			
FR0013233012	INVENTIVA	B 10,16	10,24	10,02	10,14	- 0,2	42539			
FR0004026151ITESOFT		C 3,02	3,08	3	3,02		4942			
FR001287141	JACQUES BOGARD	C 7,92	8,42	7,92	8,3	+ 4,53	3245			
FR000402941KEYRUS		C 2,08	2,08	1,97	2,06	- 0,96	9572			
FR0000030278	LATECOERE	C 1,83	1,832	1,72	1,792	- 1,97	23282			
FR000686494LAURENT PERRIER		B 74,2	74,8	72,6	72,6	- 1,09	309			
FR0012332475	LYSGOENE	C 21,3	23	21,3	21,8	+ 3,81	120588			
FR0000060196M.R.M.		C 0,95	0,99	0,95	0,99	+ 1,54	17837			
FR0000032302	MANUTAN INTER	B 56	57,2	55,8	57,2	+ 2,14	510			
FR0000051070MAUREL ET PROM		B 1,668	1,676	1,642	1,658	+ 0,36	33998			
FR001742329	MCPHY ENERGY	C 25,75	27	24,55	25,35	- 0,2	445397			

EURONEXT HORS SRD Suite							ACTIONS FRANÇAISES			
ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLOT	ÉCART	VOL			
FR000406650MEDINCELL		C 74,2	74,2	6,7	70,4	- 2,76	31583			
FR001298620	MEMSCAP	C 1,02	1,02	0,97	0,982	- 0,81	24548			
FR000007570MICROPOLE		C 1,215	1,31	1,215	1,275	+ 4,94	117907			
FR0013482791	NACON SAS	B 6,43	6,43	6,33	6,4	- 0,16	102226			
FR001301804NAVVA		B 2,29	2,3	2,16	2,19	- 4,16	314431			
FR0004154080	NETGEM	C 1,215	1,235	1,2	1,215	- 0,41	24452			
FR0004050250NEURONES		B 24,9	24,9	24,2	24,5	- 1,61	14507			
FR0000052680 OENEO		B 11,36	11,74	11,28	11,3		8445			
FR00104287710L GROUPE		C 2,25	2,31	2,21	2,21	- 1,76	75630			
FR0000075392 ORAPL		C 5,14	5,22	5,12	5,22	+ 1,56	2816			
FR0010693206OREGE		C 1,1	1,12	1,05	1,055	+ 4,09	36431			
FR0012127173	OSE IMMUNO	C 6,56	6,68	6,4	6,44	- 1,83	22255			
FR0004038263PARROT		B 4	4,45	3,99	4,13	+ 5,9	74095			
FR001021735	PATRIMOINE ET COMM	B 14,4	14,55	14,4	14,5	+ 1,05	538			
FR0012432516POKEX		C 6,73	6,94	6,69	6,7	- 1,03	125086			
FR0012613610	PRODWAYS GROUP	C 1,86	1,86	1,82	1,83	- 1,61	20869			
FR0000060329PSB INDUSTRIES		B 17,95	18,1	17,95	18,1	+ 0,84	1052			
FR000005499	ST DUPONT	C 0,081	0,081	0,078	0,08	- 1,72	13720			
FR0000060077SAMSE		B 133	135	133	135	+ 2,27	228			
FR00002639109	SCBSM	C 7,3	7,3	7,3	7,3		252			
FR0000039109SECHE ENVIRONNEM		B 34	34,35	34	34,15	+ 0,44	4739			
FR001195082	SERGEFERRARI GP	C 5,48	5,76	5,4	5,74	+ 4,75	8365			
FR0000052814	SUPERSONICS	C 1,38	1,38	1,38	1,38	+ 2,99	360			
FR0010918292TECHNICOLOR		B 2,649	2,69	2,62	2,63	+ 0,42	69334			
FR0000060949 TIVOLY		C 15,7	15,8	15,6	15,8	+ 0,64	462			
FR0000030037TOUAX		C 6,22	6,22							

// Budget de l'Etat 2020 : 399,2 milliards d'euros // PIB 2019 : 2.479,4 milliards d'euros courants
 // Plafond Sécurité sociale : 3.428 euros/mois à partir du 01-01-2020 // SMIC horaire : 10,15 euros à partir du 01-01-2020
 // Capitalisation boursière de Paris : 1.827,78 milliards d'euros (au 06-01-2020)
 // Indice des prix (base 100 en 2015) : 103,55 en décembre 2020 // Taux de chômage (BIT) : 8,6 % au 3^e trimestre 2019
 // Dette publique : 2.415,1 milliards d'euros au 3^e trimestre 2019

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr    

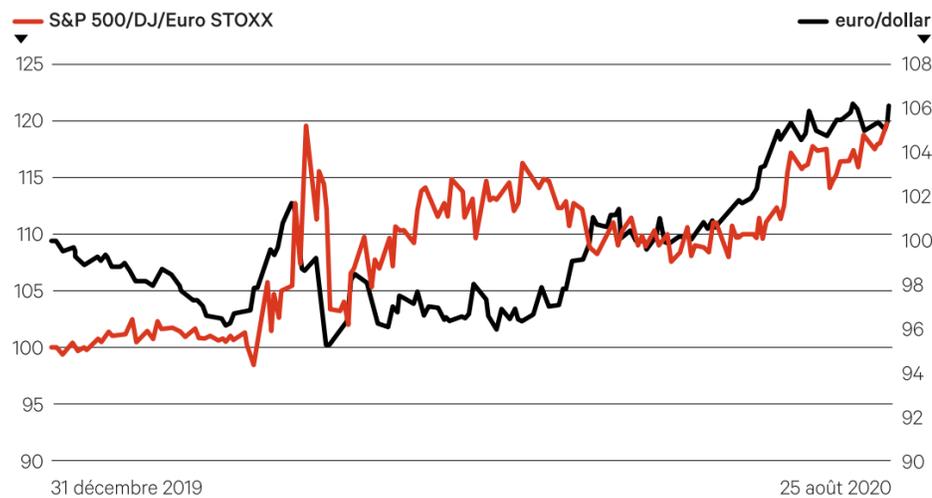
crible

Pas facile de gagner aux changes

La corrélation entre **indices actions** et **devises** est trop instable pour les arbitragistes.

Relation entre l'euro/dollar et la performance relative des Bourses américaine et européenne

Indice base 100 au 31 décembre 2019



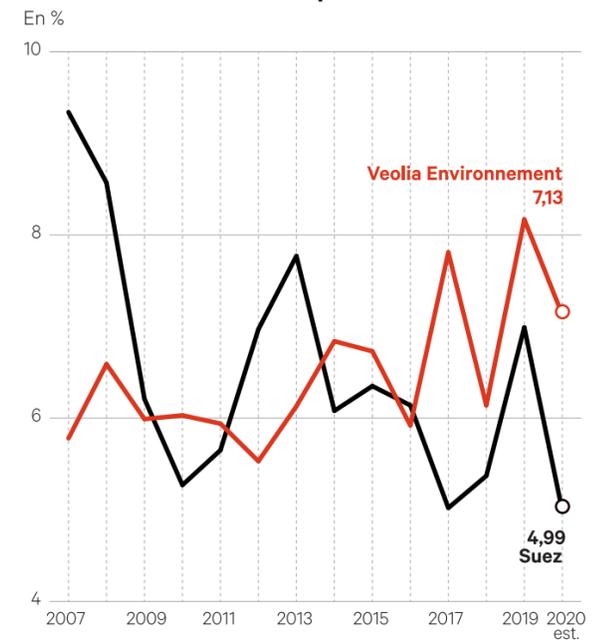
« LES ÉCHOS » / SOURCE : AUREL BGC, THOMSON DATASTREAM

« Taux de changes et performances relatives des Bourses : un faux ami ? » La question posée par Christian Parisot et Jean-Louis Mourier d'Aurel BGC ne peut laisser indifférent, vu ses aspects fondamentaux (effet compétitivité et effet comptable) et auto-réalisateurs. Or, la juxtaposition des deux indices relatifs – euro/dollar et Euro STOXX/S&P 500 – montre bien une tendance commune en 2020. Au mois d'août, la surperformance de Wall Street s'est accompagnée d'une appréciation de la monnaie unique (6 %). Pourtant, la corrélation sur 20 séances des variations sur une semaine montre surtout son instabilité. Importante cet été (au-delà de +0,5), elle a rebaisé à la fin août (vers +0,2). Conclusion : elle est donc peu opérationnelle pour mettre en place des stratégies d'arbitrage.

Canal historique

Veolia et Suez ont chacun peu de marge de manœuvre dans leur bataille.

Le rendement net des capitaux investis



Au pays qui faillit embouteiller l'eau du bain de Louis Napoléon (pour la revendre aux bonapartistes les plus enamorés), on sait recycler les idées les plus étonnantes lorsqu'il s'agit de faire de la mousse. Pour Suez, le génie français des affaires creuse donc le canal historique des solutions pour trouver une voie navigable qui lui permette d'échapper aux filets tendus par son rival Veolia, rien de plus normal, après tout, pour un métier né sous le Second Empire. Un rachat de l'entreprise par elle-même, en recourant à la dette, semble exclu. A 3,7 fois l'Ebitda à fin juin, sans compter un emprunt hybride de 1,6 milliard d'euros, cette coupe-là est pleine et les 4 milliards de cessions programmées par son directeur général, Bertrand Camus, nécessitant du temps, n'y suffiraient pas. L'éventuelle reprise des 29,9 % d'Engie par des fonds d'investissement soutenant une stratégie d'indépendance est un chenal étroit. A 2,9 milliards d'euros, les analystes d'Oddo BHF constatent que le patron de Veolia, Antoine Frérot, propose dès aujourd'hui la valorisation que le plan Shaping Suez 2030 n'aurait pas permis d'atteindre avant 2023. Payer plus impliquerait de rogner des rendements déjà déclinants. De son côté, l'ex-Générale des Eaux, loin d'être totalement désendettée, n'a que des marges de manœuvre limitées pour remonter son prix. Il ne faudrait pas que ce canal mène à Panama.

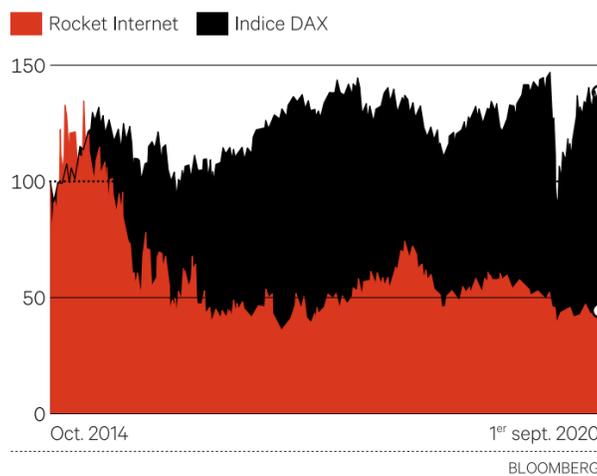
Ni fleurs ni couronnes

Rocket Internet quitte la Bourse de Francfort par la petite porte.

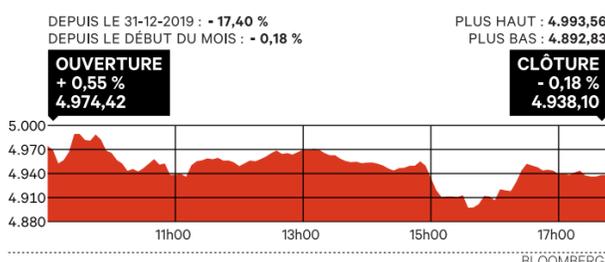
« Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats. » Rocket Internet, le renard berlinois de l'Internet, ressemble un peu à celui de la Fable de La Fontaine, qui cache mal le dépit par le dédain. Son retrait de la Bourse est justifié par un enterrement de première classe de l'idée même de cotation, sans même un éloge funèbre. Francfort avait pourtant accueilli sans broncher l'incubateur âgé alors de 7 ans seulement en 2014, malgré la faible visibilité sur les business models de ses différents poulains, au nom de la « German Tech ». Aujourd'hui, l'affaire familiale fondée par les frères Samwer dit ne plus en avoir besoin pour financer ses développements – le boom du capital-risque et du capital-investissement est passé par là – tout en regrettant des marchés obsédés de court terme. La contre-performance de l'action tout au long de sa vie boursière ne méritera ni fleurs ni couronnes non plus (-56 % contre +46 % pour les actions allemandes). Elle a transformé la fusée boursière en pétard mouillé. Proposer un prix de sortie un peu inférieur au cours coté en pleine pandémie correspond à une sortie par la petite porte (18,57 euros). L'action avait valu presque trois fois plus à ses débuts. Ce n'est pas forcément une si mauvaise issue pour l'image de la cote allemande, qui conserve Zalando, Delivery Hero et HelloFresh, des protégés maison qui auront mieux réussi à percer que leur coach.

Rocket Internet face aux valeurs allemandes

Base 100 depuis le 1^{er} octobre 2014



La Bourse de Paris en légère baisse



● La Bourse de Paris a de nouveau clôturé en baisse mardi, malgré des chiffres de l'activité manufacturière aux Etats-Unis meilleurs qu'attendus. Dans un volume d'échanges de 2,9 milliards d'euros, l'indice CAC 40 a reculé de 9,12 points (-0,18 %), à 4.938,10 points. Les investisseurs se sont montrés particulièrement inquiets face aux chiffres de l'inflation en zone euro, qui s'est établie à -0,2 % en août.

Cette tendance déflationniste pourrait avoir des conséquences négatives pour les entreprises, tout comme la faiblesse persistante du billet vert face à l'euro. La monnaie unique est passée brièvement au-dessus de 1,20 dollar

dans l'après-midi, une première en un an.

Du côté des valeurs, **Worldline**, en hausse de 2,67 %, a pris la tête du CAC 40, devant **Kering** (+2,02 %) et **Atos** (1,32 %). Le secteur technologique a connu une séance favorable l'automobile **STMicroelectronics** s'adjugeant 1,03 % et **Dassault Systèmes**, 0,67 %.

Le secteur automobile, en revanche, a pâti du recul des immatriculations au mois d'août. Lanterne rouge de l'indice, **Renault** a abandonné 4,47 % et **Peugeot**, 2,44 %.

Sanofi a reculé de 1,13 % après l'annonce de l'échec de son médicament Kevzara contre les formes sévères de Covid-19.

EN VUE

Bertrand Camus

Il a « fait » l'Argentine en 2000, l'Asie du Sud-Est en 1997, les Etats-Unis en 2008, on peut donc raisonnablement dire que les crises, le **directeur général de Suez** connaît. Bertrand Camus est d'ailleurs plutôt satisfait de la façon dont ses « équipes » ont géré celle du coronavirus. Partout dans le monde où Suez a planté son fanion, l'eau a été distribuée, les poubelles ont été ramassées, pas un seul dans ses troupes (90.000 personnes) n'a fait jouer son droit de retrait. En quinze jours, un quart d'entre elles ont basculé dans le télétravail. Autant dire que Camus pouvait penser que le gros était passé. Bien sûr Antoine Frérot se baladait partout dans Paris avec le « projet » de sa vie. De là à penser qu'avant même le 1^{er} septembre, Suez allait se trouver embarqué – risquait d'être emporté ? – dans la méga opération de la rentrée, il n'y avait qu'un pas. Le chasseur de sangliers se retrouvait chassé. Si l'ingénieur des Ponts a été

choisi voici un peu plus d'un an aux termes d'une compétition serrée pour prendre la tête de Suez, c'est à cause de l'excellence de ses qualités opérationnelles, une expérience internationale hors normes. Depuis, son conseil a été séduit par son plan stratégique. On le dit direct, simple, pas « show off », sachant s'entourer. Grâce à sa vie à l'étranger, il peut chausser d'autres lunettes que celles d'un microcosme parisien, lequel a donné son meilleur dans son propre groupe. Face à la proposition de Veolia, il se révèle « déterminé », « combatif » apprécie un grand patron parisien. Dans cette affaire, son « baptême du feu », Bertrand Camus doit à 53 ans décrocher son dernier galon, celui de capitaine des tempêtes financières. Quant au golfeur, il lui reste à éviter le bunker.

 Lire nos informations Page 17

